

**CETE**  
du Sud-Ouest

Département  
Sécurité  
Exploitation  
Information  
Routières



Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
d'Aquitaine

# Plan de Gestion du Trafic

## Corridor Atlantique

Version 3

## Historique des versions du document

---

Version	Auteur	Relecteur	Commentaires
1.0	Christophe MARCADET		1ère version réalisée à l'issue des recommandations de l'audit <u>Corridor Atlantique – Etat des lieux et préconisations</u> et d'interviews des acteurs de la gestion du trafic sur le réseau étudié
2.0	Christophe MARCADET		Modifications faisant suite à la présentation du 16/09/2008 du projet au directeur de cabinet du préfet de la zone de défense du Sud-Ouest
3.0	Christophe MARCADET		Version réalisée suite à la présentation du 29/10/2008 du projet à une partie des DDE et gestionnaires de voirie du périmètre étudié.

## Affaire suivie par

---

Christophe MARCADET – CETE SO / DSEIR / GER

Tél. 05 56 99 31 09 , Fax 05 56 99 31 02

Mél. [christophe.marcadet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christophe.marcadet@developpement-durable.gouv.fr)

---

<b>1.ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'APPROBATION DU PLAN DE GESTION DU TRAFIC CORRIDOR ATLANTIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>2.GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>3.CONTEXTE .....</b>	<b>9</b>
<b>4.OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE TERRITORIAL.....</b>	<b>10</b>
<b>5.ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.....</b>	<b>12</b>
5.1AUTORITÉS ET ACTEURS.....	12
5.1.1 <i>Autorité coordinatrice et Poste de Commandement Zonal.....</i>	<i>12</i>
5.1.2 <i>Autorités de police .....</i>	<i>12</i>
5.1.3 <i>Acteurs.....</i>	<i>12</i>
5.2DÉCLENCHEMENT DU PLAN.....	14
5.3FONCTIONNEMENT DU PLAN.....	15
5.3.1 <i>Schéma des liaisons fonctionnelles.....</i>	<i>15</i>
5.4LEVÉE DU PLAN.....	16
<b>6.ORGANISATION DE LA COMMUNICATION VERS LES USAGERS.....</b>	<b>17</b>
<b>7.GESTION TECHNIQUE DU PLAN.....</b>	<b>18</b>
7.1MODE D'EMPLOI.....	18
7.2CATÉGORIES DE MESURES.....	18
7.3SEGMENTATION.....	19
<b>8.VIE ET MAINTENANCE DU PLAN.....</b>	<b>81</b>
8.1NOM DU SERVICE ADMINISTRATEUR.....	81
8.2RÔLE DU SERVICE ADMINISTRATEUR.....	81
8.3RÔLE DES SERVICES ACTEURS.....	81
<b>9.ANNUAIRE.....</b>	<b>83</b>
<b>10.ANNEXE I : MODÈLES D'ARRÊTÉS .....</b>	<b>87</b>

# 1.Arrêté Préfectoral d'approbation du Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ portant approbation du Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique

Le Préfet de la Zone de Défense du Sud-Ouest,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'avis du Préfet de la Charente,

Vu l'avis du Préfet de la Charente-Maritime,

Vu l'avis du Préfet de la Gironde,

Vu l'avis du Préfet des Landes,

Vu l'avis du Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'avis du Préfet des Deux-Sèvres,

Vu l'avis du Préfet de la Vienne,

Vu l'avis du Président du Conseil Général de la Charente,

Vu l'avis du Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,

Vu l'avis du Président du Conseil Général de la Gironde,

Vu l'avis du Président du Conseil Général des Landes,

Vu l'avis du Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'avis du Président du Conseil Général des Deux-Sèvres,

Vu l'avis du Président du Conseil Général de la Vienne,

Considérant qu'en raison d'incidents ou d'accidents pouvant provoquer une coupure inopinée de la circulation sur le corridor atlantique, composé des autoroutes A10, A63 et de la route Nationale 10 assurant la continuité entre les sections girondines et basco-landaises de l'autoroute A63, et générant des perturbations sur le trafic trans-européen, il y a lieu de prévoir un dispositif général visant à réglementer et organiser la circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement de l'Aquitaine,

### ARRÊTE:

#### ARTICLE 1 :

Le Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique est applicable à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Application du présent arrêté sera adressé à:

- M. le Préfet de la Charente,
- M. le Préfet de la Charente-Maritime,
- M. le Préfet de la Gironde,
- M. le Préfet des Landes,
- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Préfet des Deux-Sèvres,
- M. le Préfet de la Vienne,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde,
- M. le Président du Conseil Général des Landes,
- M. le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres,
- M. le Président du Conseil Général de la Vienne,
- M. le Général, commandant la Région Gendarmerie du Sud-Ouest,
- M. le Directeur Régional de l'Exploitation des ASF à Biarritz,
- M. le Directeur Régional de l'Exploitation des ASF à Niort,
- M. le Directeur Régional de l'Equipement de l'Aquitaine,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente-Maritime,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Landes,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Deux-Sèvres,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Vienne,

qui sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée pour information à:

- la Direction Collégiale du CRICR du Sud-Ouest,
- l'Etat-Major de la Zone Sud-Ouest,
- M. le Directeur du Centre de Gestion du Trafic d'Euskadi de Bilbao,
- M. le Directeur du Centre de Gestion du Trafic de Saragosse,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne.

Le Préfet de la Zone de Défense du Sud-Ouest,



## **2.Glossaire et abréviations**

ASF : Autoroutes du Sud de la France

CCT : Centre de Contrôle du Trafic

CG : Conseil Général

CGT: Centro de Gestión del Tráfico

COD : Centre Opérationnel de Défense

CODIS : Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours

COG : Centre Opérationnel de la Gendarmerie

CRICR : Centre Régional d'Information et de Coordination Routière

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique

DIRA : Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

DRE: Dirrection Régionale de l'Équipement

DRE : Direction Régionale d'Exploitation

EDSR : Escadron Départemental de la Sécurité Routière

EMZ : Etat-Major de Zone

ITPC : Interruption de Terre-Plein Central

PAU : Poste d'Appel d'Urgence

PC : Poste de Commandement

PCZ : Poste de Commandement Zonal

PISO : Plan Intempéries du Sud-Ouest

PMV : Panneau à Message Variable

RSD: Responsable Sécurité Défense

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours



### 3.Contexte

Les possibilités actuelles de franchissement routier transpyrénéen en utilisant une infrastructure de grande capacité sont établies à chaque extrémité du massif Pyrénéen, à savoir par le col du Perthus côté Méditerranéen et Bariatou côté Atlantique. En conséquence, la majeure partie du trafic de transit international , dont le trafic lourd, reliant la Péninsule Ibérique au Nord de l'Europe se concentre sur le corridor que constitue les axes A63, RN10 et A10.

En outre, ce corridor traverse deux secteurs particulièrement sensibles que sont l'agglomération de Bordeaux et la conurbation basque.

Cette configuration génère des situations embarrassantes de congestions très rapidement importantes conduisant à la coupure du corridor, lors d'épisodes d'intempéries ou de fermetures administratives de la frontière, mais aussi tout simplement lors d'incidents dans des conditions normales de circulation.

La Direction Régionale de l'Equipement de l'Aquitaine a décidé de prendre la mesure de ce problème en commandant au Centre d'Etudes Technique de l'Equipement du Sud-Ouest un audit sur l'état de trafic actuel accompagné d'une proposition de mesures adaptées, pour une section test, regroupées dans le présent Plan de Gestion du Trafic du Corridor Atlantique.

## 4.Objectifs et périmètre territorial

Ce plan a été élaboré sur la base de l'analyse d'un état des lieux préalable et des données apportées par les différents acteurs de la gestion du trafic

### ➤ *Déclinaison des objectifs*

Le Plan Gestion du Trafic Corridor Atlantique a pour objectifs généraux :

- de limiter les effets des perturbations du trafic dues à une coupure du Corridor Atlantique, quelque soit la nature de la coupure, hors intempéries;
- de contribuer à la sécurité des usagers au cours de leur déplacement.

Le PGT Corridor Atlantique est un PGT d'axe d'étendue zonale, voire internationale.

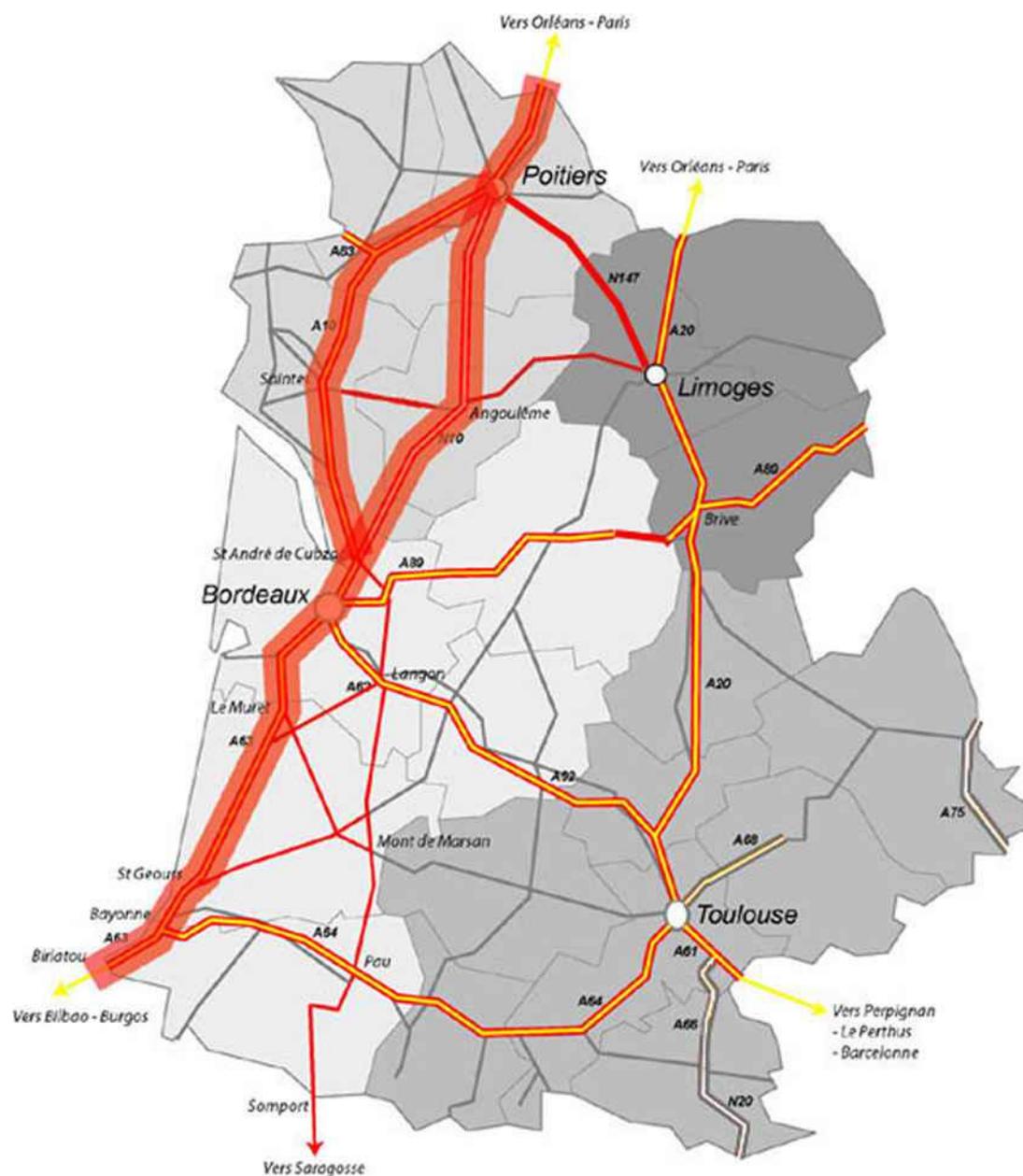
**Il répond à des crises de la circulation routière ne pouvant être gérées uniquement par les mesures locales activées par les PGT départementaux.**

Il s'appuie sur :

- des mesures de délestage grandes mailles depuis l'axe principal ou depuis les axes l'alimentant
- des mesures de stockage de PL
- des mesures de retournement de PL
- des mesures de déviation depuis l'axe principal lors de coupures entre deux échangeurs situés dans deux départements distincts.

➤ *Périmètre territorial*

Le présent plan gère l'ensemble des coupures pouvant se produire sur le corridor atlantique constitué des axes A63, RN 10 et A10 sur la zone de défense du Sud-Ouest.



## 5. Organisation opérationnelle

### 5.1 Autorités et acteurs

#### 5.1.1 Autorité coordinatrice et Poste de Commandement Zonal

Le Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, en tant que coordonnateur du Plan de Gestion du Trafic du Corridor Atlantique, est responsable de :

- la mise en œuvre des différentes phases et mesures définies dans le plan : déclenchement du plan, activation des mesures de gestion du trafic, définition et diffusion de la communication aux usagers, désactivation des mesures, levée du plan.
- la coordination des différents services participant à la réalisation du plan,
- la coordination des mesures du plan avec les autorités propres à chaque département concerné par le plan ou par une mesure de ce plan.

Si les mesures à activer relèvent uniquement du conseil d'itinéraire de type grandes mailles, le Préfet de la zone de Défense s'appuie sur le CRICR Sud-Ouest.

En cas de mesures de gestion du trafic plus lourdes, il s'appuie sur un Poste de Commandement Zonal, réuni dans la salle opérationnelle du CRICR du Sud-Ouest, constitué dans un délai maximum de 30 minutes après le déclenchement du Plan et composé de:

- un chef de division du CRICR Sud-Ouest,
- un cadre de la Division Transports du CRICR Sud-Ouest
- un représentant de la Région Gendarmerie Sud-Ouest,
- un représentant de la direction zonale des CRS.

Le PCZ procède au déclenchement du plan, à l'activation des mesures de gestion du trafic, à la désactivation des mesures, à la levée du plan, au suivi des conditions de circulation et de la mise en oeuvre des mesures et à l'information des autorités institutionnelles et des partenaires, y compris zones voisines et autorités espagnoles.

#### 5.1.2 Autorités de police

MM les Préfets de Charente, de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de Dordogne, de Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne, MM les Présidents du Conseil Général de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne détiennent les pouvoirs de police sur les réseaux primaires ou très directement associés du périmètre territorial concerné par le plan.

#### 5.1.3 Acteurs

Les acteurs du Plan de coupure sont:

- *Les services d'appui stratégique aux préfetures en gestion de crise de la circulation routière*

Au niveau zonal, la DRE Aquitaine conseille le Préfet de la zone de défense Sud-Ouest sur les questions routières et assurent la liaison avec les différents opérateurs routiers présents dans la zone.

Au niveau local, chaque DDE, de façon similaire, effectue ces missions auprès du préfet de leur département.

- *Les services zonaux*

Le CRICR Sud-Ouest agit sous l'autorité du Préfet de zone de défense Sud-Ouest. Dans le cadre du PGT Corridor Atlantique, ses responsabilités principales sont:

- la centralisation des renseignements en provenance du terrain et la mise à disposition de ces informations, sous forme synthétique à l'autorité coordinatrice,
- l'organisation de la diffusion de l'information aux usagers,
- l'organisation et la diffusion de l'information vers le CNIR et les partenaires espagnols.
- le conseil de l'autorité coordinatrice sur les questions de circulation et d'information routières.

L'Etat-Major de Zone, placé sous l'autorité du Préfet de zone de Défense Sud-Ouest, a pour responsabilités:

- la centralisation des renseignements relatifs aux secours et à l'assistance des usagers de la route en provenance du terrain, et la mise à disposition de ces informations au Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise (COGIC) et au CRICR Sud-Ouest,
- la mobilisation de renforts (publics ou privés) nécessaires en fonctions des demandes formulées par les départements.

➤ ***Les gestionnaires de voirie :***

La DIRA

Les ASF,

COFIROUTE,

Les Conseils Généraux de la Charente (16), de la Charente-Maritime(17), de la Gironde (33), des Landes (40), des Pyrénées-Atlantiques (64), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).

Les communes traversées par les itinéraires alternatifs.

➤ ***Les forces de l'ordre***

Les services de Gendarmerie et de Police des départements concernés contribuent à la mise en oeuvre du plan par l'ensemble de leurs responsabilités suivantes:

- la surveillance du réseau routier concerné,
- la mise en oeuvre de certaines mesures de gestion du trafic, notamment les demi-tours et stockages de PL, la mise en oeuvre de déviations
- la remontée d'information relative à l'évolution de l'état des mesures et du trafic, en temps réel, auprès du CRICR du Sud-Ouest et du PCZ.
- la remontée régulière d'information sur le niveau d'occupation des zones de stockage prévues dans le plan.

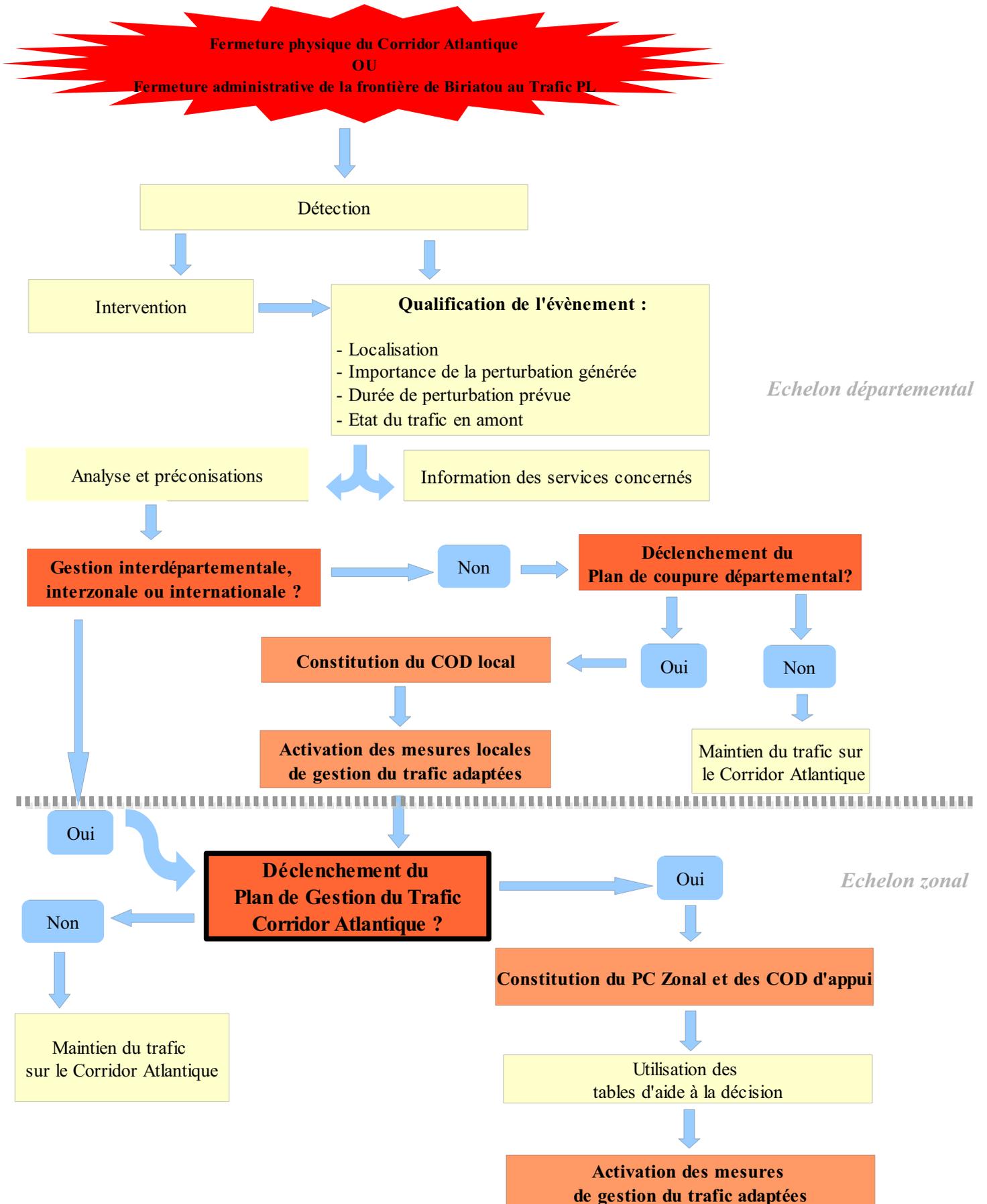
➤ ***Les services de secours***

Les SDIS de chaque département concerné et le SAMU ont en charge l'assistance et le secours aux usagers directement touchés par la coupure. Leurs responsabilités sont:

- la sécurisation des usagers en difficulté,
- le secours et la médicalisation d'urgence,
- le dégagement des accès pour atteindre les usagers,
- l'évacuation des usagers en difficulté,
- le soutien sanitaire ou medico-psychologique des usagers bloqués ou évacués.

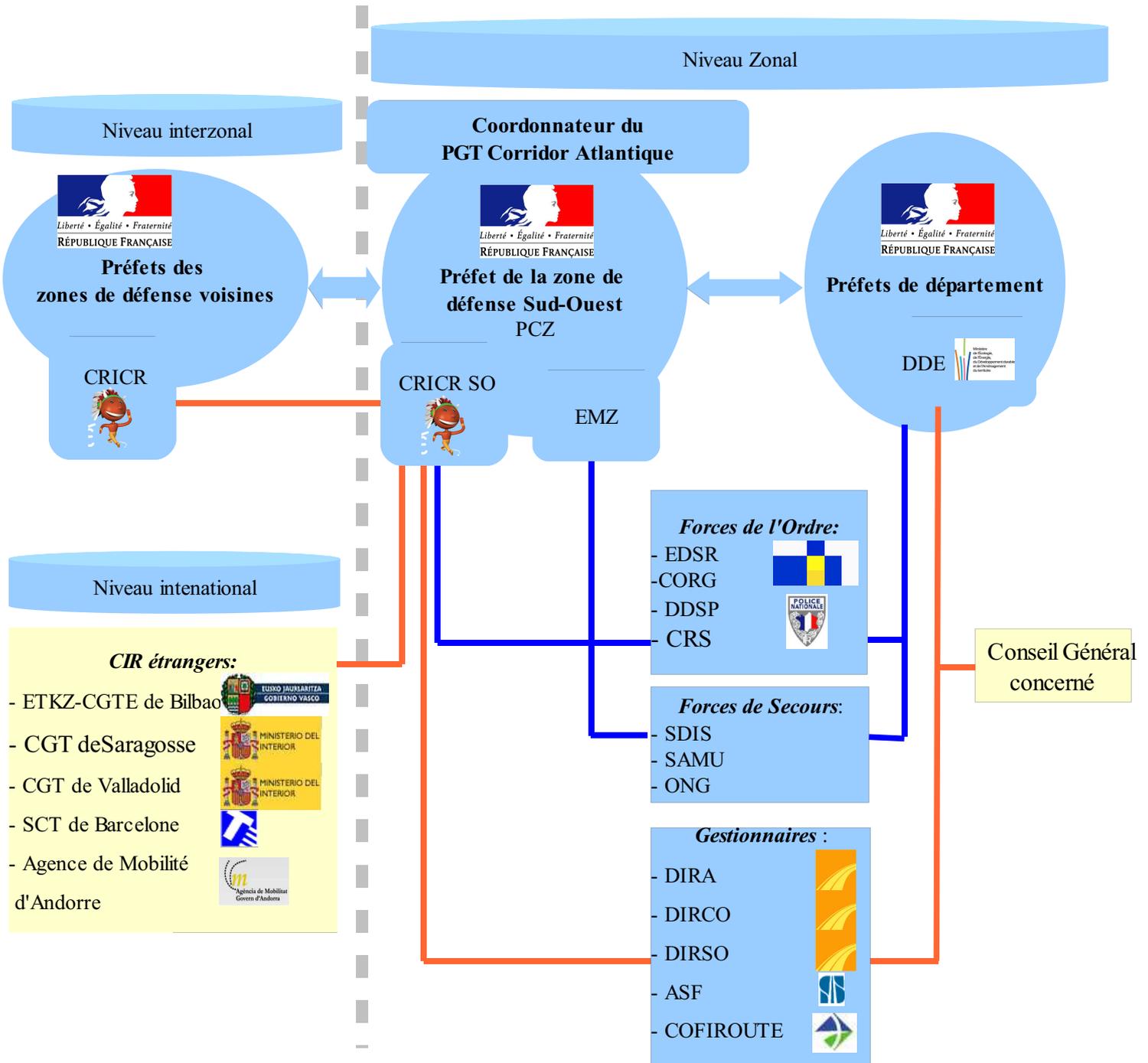
L'accueil, l'hébergement et l'alimentation des usagers bloqués ou évacués sont de la compétence des maires des communes concernées.

## 5.2 Déclenchement du plan

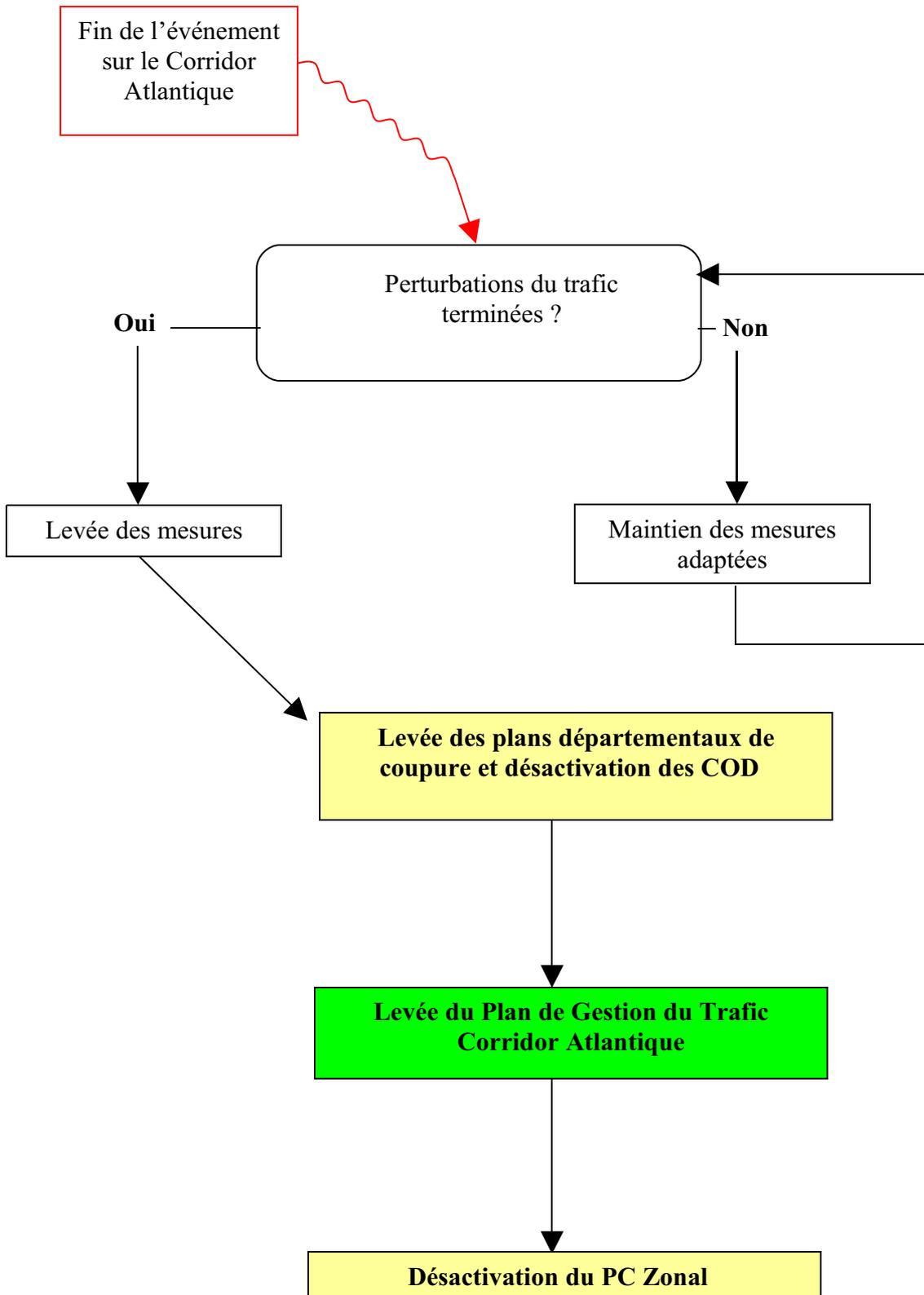


## 5.3 Fonctionnement du plan

### 5.3.1 Schéma des liaisons fonctionnelles



## 5.4 Levée du plan



## 6. Organisation de la communication vers les usagers

### ➤ Information prévisionnelle :

Dans le cadre d'un déclenchement programmé du PGT (travaux prévus sur l'itinéraire principal, manifestation, ...), le CRICR du Sud-Ouest est chargé de la mise en œuvre d'une stratégie d'information portant sur la raison, l'incitation et le conseil dans les jours ou les semaines précédant l'événement.

La mise en œuvre de ces actions d'information s'appuie :

- sur les différents médias : TV, radio, presse écrite,
- sur les outils télématiques et réponses téléphoniques,
- sur des tracts à distribuer auprès de la population locale.

Le contenu de l'information devra préciser notamment :

- les journées ou les tranches horaires à éviter,
- les journées ou les tranches horaires à privilégier,
- les itinéraires à éviter,
- les conseils de sécurité.

La préfecture du département concerné par l'évènement programmé effectuera la communication à l'attention de la presse locale, notamment par le moyen de conférence de presse.

Les conseils pour le trafic transeuropéen seront mis au point en liaison avec le CRICR.

Le CRICR reprendra cette information prévisionnelle dans ses outils de communication :

- serveurs télématiques nationaux : audiotel, site internet Bison Futé,
- bulletin prévisionnel quotidien,
- communiqués spéciaux qui seront repris au plan national par le CNIR pour les phases de chantier les plus perturbantes.

Les ASF diffuseront cette information prévisionnelle à l'antenne de Radio Trafic.

### ➤ Information en temps réel :

Les ASF assureront directement la diffusion sur Radio Trafic des informations sur les conditions de circulation en cas de bouchon sur le Corridor Atlantique, à partir des événements saisis dans la Main Courante Informatique par la Direction régionale d'exploitation concernée. Radio Trafic donnera également l'information sur les mesures de gestion du trafic prises dans le cadre du Plan de coupure.

Le CRICR diffusera ces informations (conditions de circulation et conseils liés aux mesures du PGT) en temps réel à l'attention de tous les autres médias locaux et régionaux concernés, et sur les serveurs télématiques nationaux. Ces informations seront reprises par le CNIR, en fonction des perturbations et à la demande du CRICR.

Les messages à afficher en temps réel sur les PMV par leurs gestionnaires sont définis pour chaque mesure du PGT.

## **7. Gestion technique du plan**

### **7.1 Mode d'emploi**

La gestion technique du plan comprend les étapes successives suivantes :

- Diagnostic de l'événement par l'exploitant : lieu, type, durée, trafics constatés et prévisibles.
- Détermination du tronçon concerné et utilisation de la table d'aide à la décision de ce tronçon ci-après.
- Détermination de la mesure applicable définie dans la table.
- Lancement de la mesure par utilisation des feuilles doubles la décrivant.
- Contrôle de la mise en place des mesures et suivi de l'évolution de l'événement.
- Analyse continue de la situation avec détermination de la durée restante prévisible de la perturbation.
- Changement de scénario ou des mesures en fonction de cette évolution.

### **7.2 Catégories de mesures**

Le PGT Corridor Atlantique répond à deux cas de figure:

- les événements de portée zonale (cas 1)
- les coupures interdépartementales (cas 2)

Le cas 1 est traité par l'activation de mesures de:

- conseil d'itinéraire grandes mailles (type Bis PALOMAR, pilotage par le CRICR Sud-Ouest),
- stockage et/ou de retournement de PL (type PISO, pilotage par le PC zonal).

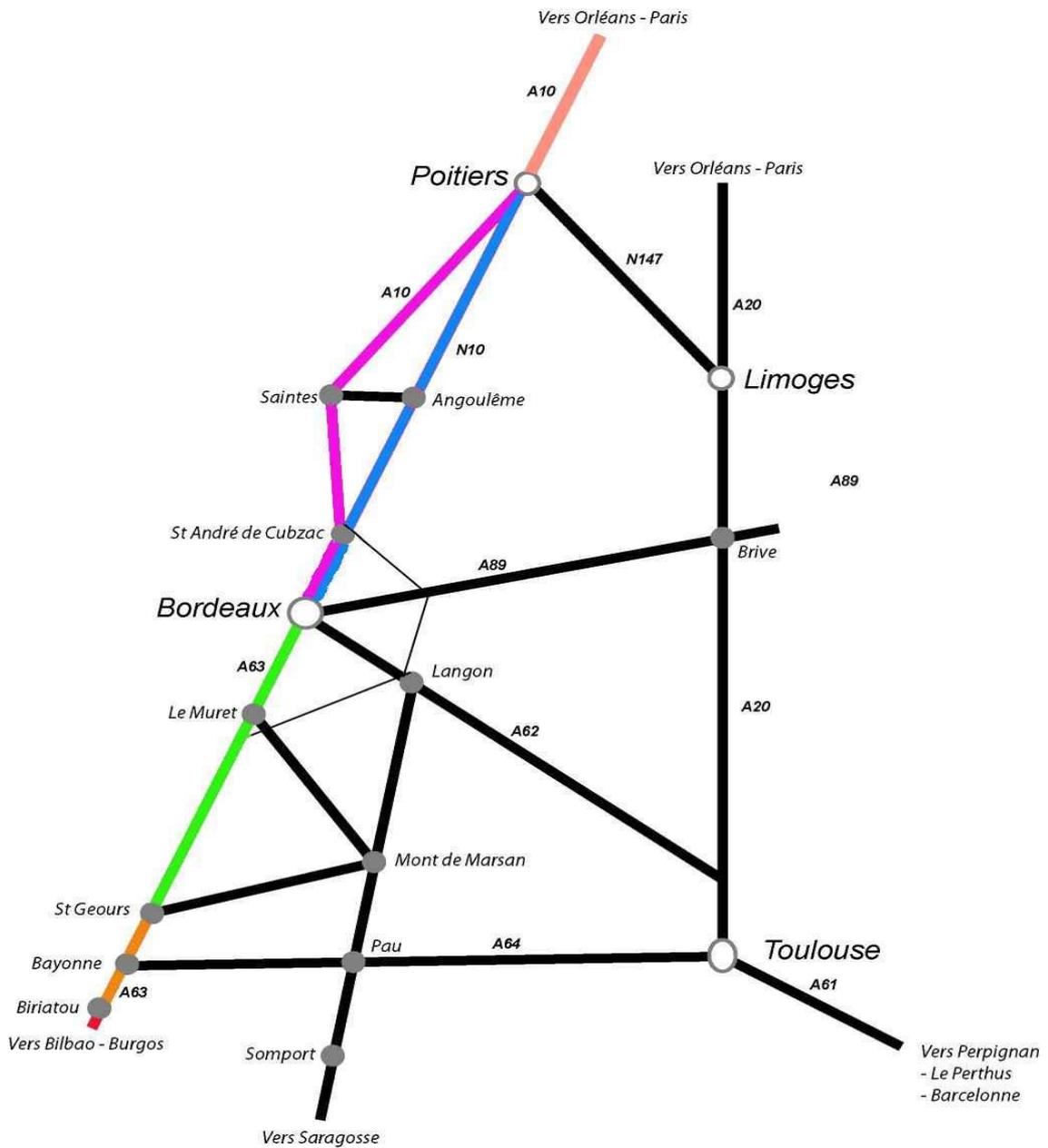
Le cas 2 est traité par l'activation de mesures de :

- fermeture et déviation par un itinéraire alternatif court (type « saut de puce », pilotage par le PC zonal),
- conseil d'itinéraire grandes mailles (type Bis, pilotage par le CRICR Sud-Ouest).

### 7.3 Segmentation

Sens	Tronçon	Page
Sud-Nord	Biriadou (A63-échangeur n°1) - Saint Geours de Maremne (A63-échangeur n°9)	21
	Saint Geours de Maremne (A63-échangeur n°9) – Bordeaux (A630-échangeur n°15)	33
	Bordeaux(A630-échangeur n°1)– Poitiers (A10-échangeur n°30) par A10	47
	Bordeaux(A630-échangeur n°1) – Poitiers Sud par RN10	71
Nord-Sud	Poitiers Sud – Bordeaux(A630-échangeur n°1) par RN10	99
	Poitiers (A10-échangeur n°30) – Bordeaux(A630-échangeur n°1) par A10	
	Bordeaux (A630-échangeur n°15) – Saint Geours de Maremne (A63-échangeur n°9)	
	Saint Geours de Maremne (A63-échangeur n°9) - Biriadou (A63-échangeur n°1)	

### Synoptique:





## Tronçon Biriadou – Saint-Geours de Maremne en sens Sud-Nord : Table d'aide à la décision

### Liste de scenarii:

Sc0: Mesures des PGT locaux (compétence départementale)

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)

Sc2: Mesures locale + Délestage plus large

Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

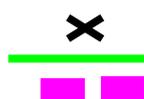
Localisation de l'évènement	Entre échangeurs n°6 et n°7 de l'A63	Reste du tronçon
Base	Sc1	Sc0

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Frontière de Biriadou non impactée	Sc2	Sc3
Frontière de Biriadou impactée	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
Sc0	Sc1	Sc2	Sc3		
●		●	●	Mesure du Plan de coupure A63 dans les Pyrénées-Atlantiques (activation pref 64) <b>ou</b> Mesure du Plan de coupure A63 dans les Landes (activation pref 40)	-
	●	●	●	Coupure en sens Sud-Nord entre Bayonne-Nord (échangeur n°6) et Ondres (échangeur n°7): Fermeture et Déviation par S15	22-24
		●	●	Itinéraire alternatif VL entre Bayonne-Mousserolles (échangeur n°5.1) et Saint-Geours de Maremne (échangeur n°9)	26-27
		●	●	Déviation PL entre Bayonne-Mousserolles (échangeur n°5.1) et Saint-Geours de Maremne (échangeur n°9)	28-29
			●	Mesure PISO A63/12: Fermeture totale de l'axe A63 aux PL à la barrière de péage de Biriadou	30
			●	Mesure PISO A64/1: Stockage des PL pleine voie à la BP de Sames sans déviation du trafic VL	31

**Coupure en sens Sud-Nord entre Bayonne-Nord (échangeur n°6) et Ondres (échangeur n°7)  
Fermeture et Déviation par S15**





 Point de fermeture de l'autoroute  
 itinéraire alternatif  
 Section perturbée

**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A63 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné S15 à partir de l'échangeur n°6.

**Itinéraire emprunté :**

A63 sortie n°6 à Bayonne-Nord – RD 817 (ex-RN117) avenue du 14 avril 1814 – RD 810 (ex RN10) – RD 85 – échangeur n°7 de l'A63 d' Ondres

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
9 km	13 km
6 min	16 min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe . .

**Coupure en sens Sud-Nord entre Bayonne-Nord (échangeur n°6) et Ondres (échangeur n°7)  
Fermeture et Déviation par S15**

**Critères d'activation**

La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès de la DDE 64.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

**Critères de désactivation**

Sur demande d'ASF auprès de la DDE 64.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

**Actions à mettre en œuvre par les services**

**PCZ**

1. Sur proposition de la préfecture 64, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 64                                    ■ Préfecture 40
  - DDE 64                                            ■ DDE 40
  - ASF DRE Biarritz
  - Gendarmerie Nationale 64            ■ Gendarmerie Nationale 40
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 64**

**Tél : 05.59.98.24.40**

**Fax : 05.59.83.95.14**

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG64                                            ■ DDE 64
  - ASF DRE Biarritz                    ■ Gendarmerie Nationale 64
  - Police Nationale 64
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de Bayonne
  - CRICR Sud-Ouest                            ■ SDIS 64
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 40**

**Tél : 05.58.06.58.06**

**Fax : 05.58.51.30.64**

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG40                                            ■ DDE 40
  - ASF DRE Biarritz                    ■ Gendarmerie Nationale 40
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de Boucau, Tarnos et Ondres
  - CRICR Sud-Ouest                            ■ SDIS 40
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Gendarmerie 64**

**Tél : 05 59 82 40 39**

**Fax : 05 59 82 81 13**

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Stockage des Poids Lourds sur A63 si le débit sur la RD 817 (ex-RN117) est supérieur à 900 veh/h ou si l'évènement se déroule pendant la période 07h00-20h00.
7. Évacuation de la nasse.

**ASF – DRE de Biarritz**

**Tél : 05.59.41.56.00**

**Fax : 05.59.41.56.19**

[drebi.telecom@asf.fr](mailto:drebi.telecom@asf.fr)

8. Information de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et de la DDE 64 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
9. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de l'A63 vers Bordeaux au niveau de l'échangeur n°6 de Bayonne-Nord et déviation par S15.
10. Information par PMV au PR 28 de l'A63 et au PR27 de l'A64, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
11. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**VL=>ECHANGEUR 6  
A63 COUPEE  
S15 OBLIGATOIRE**

◆ si débit sur RD 810 inférieur à  
900veh/h ou évènement entre  
20h et 07h

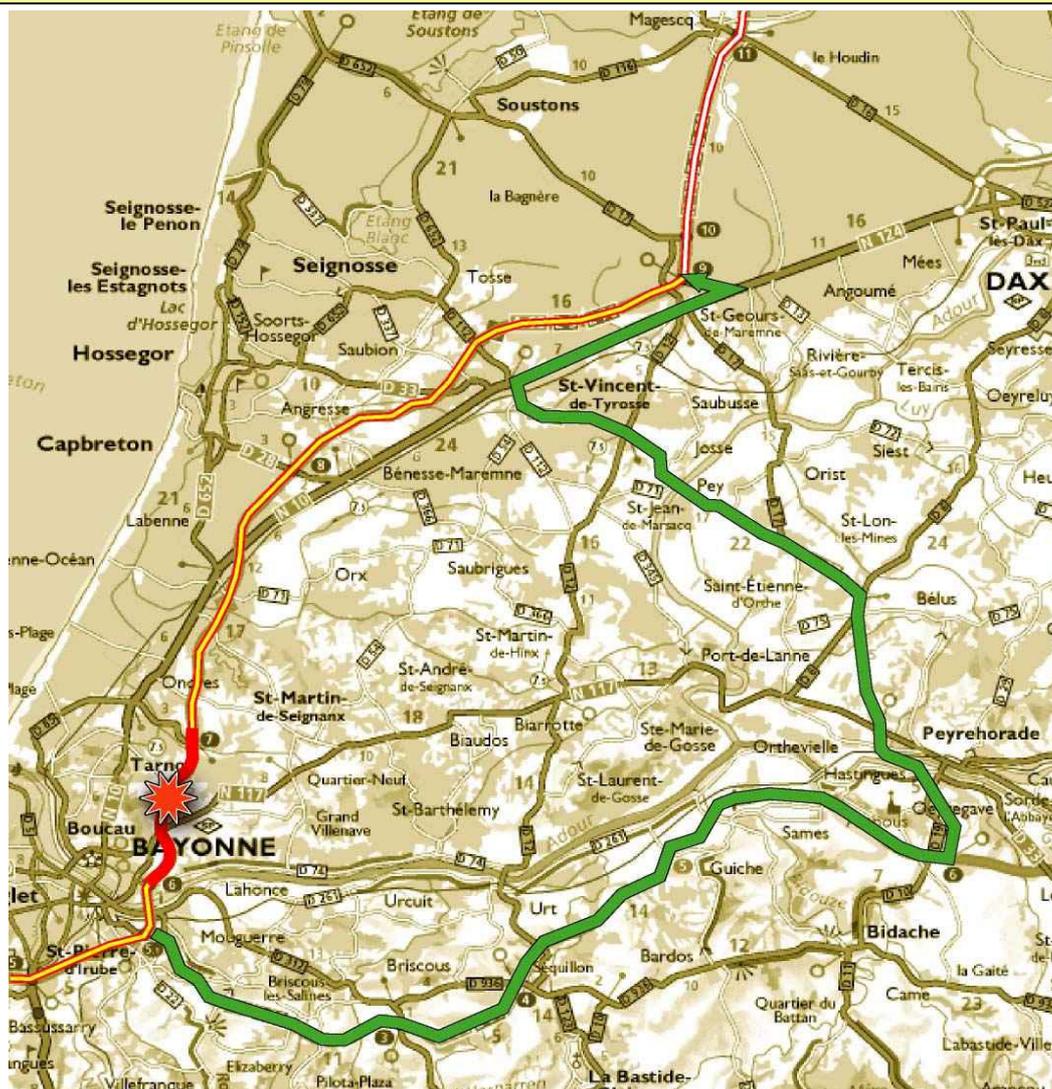
**=>ECHANGEUR 6  
A63 COUPEE  
S15 OBLIGATOIRE**

<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>	<a href="mailto:CCT@asf.fr">CCT@asf.fr</a>
12. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.			
Le message est: «Sur la Côte Basque, l'autoroute A63 est coupée au niveau de l'échangeur 6 de Bayonne-Nord en sens Sud-Nord. Une déviation jalonnée S15 est mise en place à partir de cet échangeur.»			
Le cas échéant, le CRICR Sud-Ouest conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.			

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>	<a href="mailto:drebi.telecom@asf.fr">drebi.telecom@asf.fr</a>
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie 64</b>	<b>Tél : 05 59 82 40 39</b>	<b>Fax : 05 59 82 81 13</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble des itinéraires			
<b>Gendarmerie 40</b>	<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie landaise de l'itinéraire alternatif			
<b>DDSP 64</b>	<b>Tél : 05 59 46 22 22</b>	<b>Fax : 05 59 46 22 74</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie urbaine de l'itinéraire			
<b>CG 40</b>	<b>Tél : 05.58.05.40.40</b>	<b>Fax : 05.58.05.41.41</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 64</b>	<b>Tél : 06.74.06.64.32</b>	<b>Fax : 05.59.40.37.01</b>	<a href="mailto:peseapau@cg64.fr">peseapau@cg64.fr</a>
Surveillance du réseau			



## Sens Sud-Nord / Itinéraire alternatif Bayonne-Mousserolles – Saint Geours de Marenne



——— itinéraire alternatif  
——— Section perturbée

### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers de véhicules légers en transit sur A63 et en direction de Bordeaux d'une perturbation et les invitant à prendre l'itinéraire alternatif par l'A64 puis la RD33 au niveau de Peyrehorade.

### Jalonnement de l'itinéraire alternatif:

Signalisation fixe.

### Itinéraires empruntés :

A63 sortie n°5.1 de Bayonne-Mousserolles – RD1 – A64 – Sortie n°6 de l'A64 – RD33 – RD810 (ex-RN10) – RN10 entrée n°9 de Saint-Geours de Marenne

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
34 km	67 km
17 mn	51 mn
Péage: oui	Péage : oui

**Commentaires:** Nécessite le jalonnement d'un « Bis Bordeaux » entre Peyrehorade et Saint-Geours de Marenne

## Sens Sud-Nord / Itinéraire alternatif Bayonne-Mousserolles – Saint Geours de Marenne

<b>Critères d'activation</b> Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
-----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

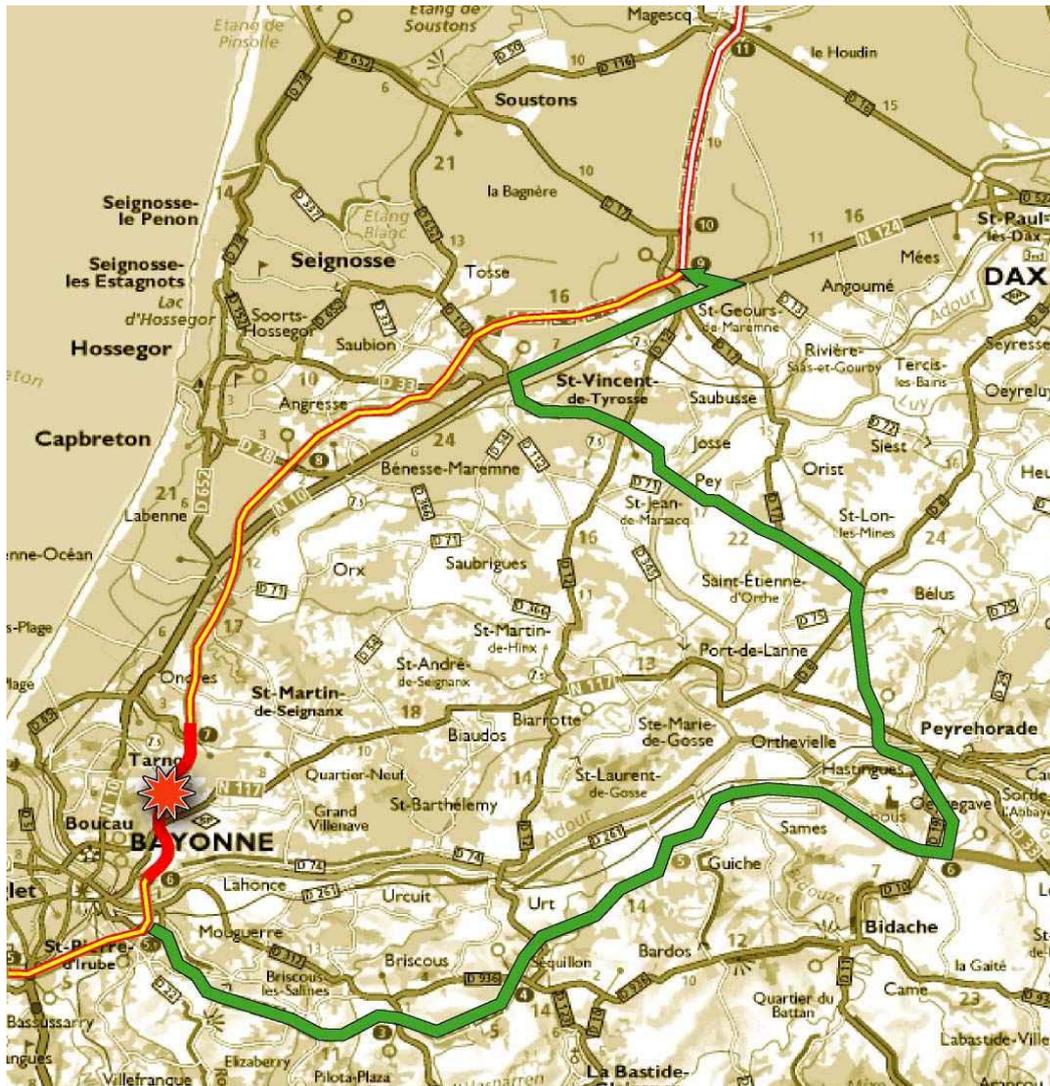
### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.59.83.95.14</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Concertation avec Préfecture 64, Préfecture 40 et ASF</b></li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préfecture 64</li> <li>▪ ASF DRE Biarritz</li> <li>▪ DDE 64</li> <li>▪ Préfecture 40</li> <li>▪ CRICR SO</li> <li>▪ DDE 40</li> </ul> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 40</li> <li>▪ Gendarmerie 64</li> <li>▪ Gendarmerie 40</li> </ul> </li> </ol>		
<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Information par PMV au PR 28 de l'A63 et au PR27 de l'A64 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>5. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol> <div style="text-align: center; background-color: black; color: yellow; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><b>VL =&gt; BORDEAUX A63 COUPEE A64 CONSEILLEE</b></p> </div>		
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «Sur la Côte Basque, l'autoroute A63 est coupée au nord de Bayonne en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux automobilistes d'emprunter l'A64 à partir de l'échangeur 5.1 de Bayonne-Mousserolles». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</li> </ol>		
<b>CRICR Sud-Ouest</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.56.93.07.68</b> <a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.</li> </ol>		

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée		
<b>Gendarmerie 64</b>	<b>Tél : 05 59 82 40 39</b>	<b>Fax : 05 59 82 81 13</b>
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble des itinéraires		
<b>Gendarmerie 40</b>	<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>
Surveillance et régulation du trafic sur la partie landaise de l'itinéraire alternatif		
<b>CG 40</b>	<b>Tél : 05.58.05.40.40</b>	<b>Fax : 05.58.05.41.41</b>
Surveillance du réseau		

## Sens Sud-Nord / Déviation PL entre Bayonne-Mousserolles – Saint Geours de Marenne



——— itinéraire alternatif  
——— Section perturbée

### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les conducteurs de Poids Lourds en transit sur A63 et en direction de Bordeaux d'une interdiction de circulation de l'obligation de prendre l'itinéraire alternatif par l'A64 puis la RD33 au niveau de Peyrehorade.

### Jalonnement de l'itinéraire alternatif:

Signalisation fixe.

### Itinéraires empruntés :

A63 sortie n°5.1 de Bayonne-Mousserolles – RD1 – A64 – Sortie n°6 de l'A64 – RD33 – RD810 (ex-RN10) – RN10 entrée n°9 de Saint-Geours de Marenne

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
34 km	67 km
17 mn	51 mn
Péage: oui	Péage : oui

**Commentaires:** Nécessite le jalonnement d'un « Bis Bordeaux » entre Peyrehorade et Saint-Geours de Marenne  
Le renforcement de la mesure de la déviation PL par la présence d'agents supplémentaires des forces de l'ordre légèrement en amont de l'échangeur n°5.1 de l'A63 doit être étudiée.

**Sens Sud-Nord /  
Déviation PL entre Bayonne-Mousserolles – Saint Geours de Maremne**

<b>Critères d'activation</b> Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
-----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

**Actions à mettre en œuvre par les services**

<b>PCZ</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.59.83.95.14</b>
------------	-----------------------------	-----------------------------

8. **Concertation avec Préfecture 64, Préfecture 40 et ASF**
9. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 64
  - ASF DRE Biarritz
  - DDE 64
  - Préfecture 40
  - CRICR SO
  - DDE 40
10. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CG 40
  - Gendarmerie 64
  - Gendarmerie 40

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>
------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

11. Information par PMV au PR 28 de l'A63 et au PR27 de l'A64 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
12. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**PL => BORDEAUX  
A63 INTERDITE  
SUIVRE A63**

<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>
----------------------------	----------------------------	----------------------------

6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.  
Le message est: «Sur la Côte Basque, l'autoroute A63 est coupée au nord de Bayonne en sens Sud-Nord. Les conducteurs Poids Lourds en transit doivent emprunter l'A64 à partir de l'échangeur 5.1 de Bayonne-Mousserolles».  
Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.

<b>CRICR Sud-Ouest</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.56.93.07.68</b>	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.

**Actions de surveillance et de régulation de points particuliers**

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée		
<b>Gendarmerie 64</b>	<b>Tél : 05 59 82 40 39</b>	<b>Fax : 05 59 82 81 13</b>
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble des itinéraires		
<b>Gendarmerie 40</b>	<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>
Surveillance et régulation du trafic sur la partie landaise de l'itinéraire alternatif		
<b>CG 40</b>	<b>Tél : 05.58.05.40.40</b>	<b>Fax : 05.58.05.41.41</b>
Surveillance du réseau		



**PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST**

Référence PISO : A63 / 12

**BIRIATOU**  
Sens Bariatou - Bordeaux

**Fermeture totale de l'axe A63 aux PL à la barrière de péage de Bariatou**  
*Mesure applicable dès saturation de l'ensemble des zones de stockage PL de l'axe*

**Département concerné et coordonnées préfecture      Modalités de gestion des PL après fermeture      Traitement des VL**

**Pyrénées Atlantiques**

Préfecture de Pau, Tél 24h/24 : 05 59 98 24 24

Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage uniquement)

Après la section concernée par la mesure de retournement, les VL continuent sur l'autoroute.

En cas de nécessité, ils pourront être déviés par la RN 10 entre l'échangeur de Bariatou (échangeur n°1) et celui de St Jean de Luz sud (échangeur n°2).

**Plan de situation**

Délai de mise en œuvre = 1 h 00

**Action et coordonnées des services**

**Traitement des véhicules particuliers**

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Gérés comme les PL

Nota : Les TV et TAV pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

**Information aux usagers (PL en particulier)**

Information sur radio 107,7

Exemple: « Autoroute A63 en direction de Bordeaux fermée aux PL au niveau de la gare de péage de Bariatou en raison d'intempéries sur la côte basque.....Ne pas s'engager sur l'autoroute....»

Sur PMV «PL A 63 fermée aux PL / écoutez 107,7»

**Assistance aux Chauffeurs**

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.



**C.O.R.G. Pyrénées Atlantiques**  
Tél : 05 59 82 40 86  
Fax : 05 59 82 81 13

- Arrêt et retournement des PL avant la gare de péage de Bariatou



**ASF Biarritz**  
Tél : 05 59 41 56 00 24h/24  
Fax : 05 59 41 56 19 24h/24

- Protection « queue du bouchon » éventuel
- Diffuse l'information



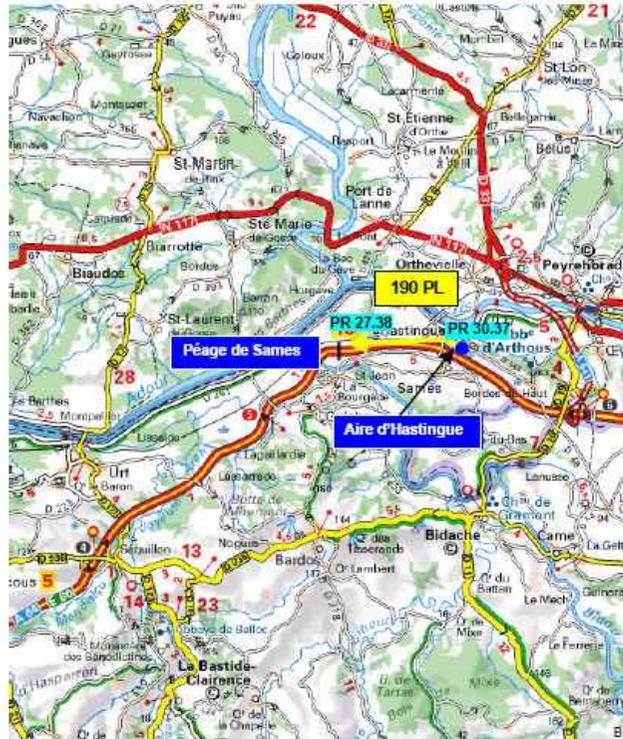
**DDSP Bayonne**  
Tél : 05 59 46 22 22  
Fax : 05 59 46 22 74

- Surveillance de l'ex RN 10.

Nota : Les actions des services pourront être adaptées aux exigences de la situation.

## Stockage des PL pleine voie à la BP de Sames sans déviation du trafic VL

## Plan de situation



## Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

## Action des services



**C.O.R.G. Pyrénées Atlantiques**  
Tél : 05 59 82 40 86  
Fax : 05 59 82 81 13

- Arrête et stocke les PL en direction de la zone perturbée entre la barrière de péage et l'aire d'Hastingues.
- Gestion et maintien des PL sur la zone de stockage
- Sous réserve des effectifs de la gendarmerie :**  
Blocage des échangeurs n°6 de Peyrehorade et n°7 de Salies de Béarn aux PL, empruntés pour contourner la zone de stockage de l'autoroute.



**ASF Biarritz**  
Tél : 05 59 41 56 00 24h/24  
Fax : 05 59 41 56 19 24h/24

- Met en place la signalisation nécessaire pour la mise en œuvre de la mesure.
- Protection de la « queue du bouchon »
- Diffuse l'information.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

## Points singuliers

Désignation	Sens Toulouse / Bayonne
Portail de services	PK : 27,38 (péage) / 29,80 / 30,40 / 30,37 (Aire)
Poste d'appel d'urgence (PAU) (dans les 2 sens)	PK : 28,30 / 29,60 / 31,10
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PK : 28,30 / 29,60 / 31,10
Aire de services	Aire d'Hastingue PK 30,370

## Dispositif de Communication

FMV sur A64  
Radio d'information autoroutière 107,7 sur toute l'A64

SECTION : Échangeur n°6 - Peyrehorade  
Échangeur n°5 - Guiche

Délai de mise en œuvre = 1 h 00

## Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	27,38	Stockage sur 3 km
Fin du stockage	30,37	
Nombre de voies circulées	1	Sens Toulouse - Bayonne
Nombre de file de PL stockés	1	Stockage sur voie de droite et sur aire de services
Capacité PL	190	
TMJA 2007	8 200	
TMH PL (22h00 / 8h00)	20	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (8h00 / 22h00)	100	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 8h00)	> 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (8h00 / 22h00)	2 h 00	Valeur théorique
PK d'alerte	29,0	Gendarmerie avertit le PC zonal

## Dispositions particulières :

Dès que le PR d'alerte sera atteint, la mesure amont de gestion des PL du PISO sera activée.

## Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et la zone de stockage PL, les VL continuent normalement sur l'axe.

## Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche. Les TMD seront repérés et feront l'objet d'une surveillance particulière.



**Tronçon Saint-Geours de Maremne – Bordeaux en sens Sud-Nord :**  
**Table d'aide à la décision**

**Liste de scenarii:**

Sc0: Mesures des PGT locaux (compétence départementale)

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)

Sc2: Mesures locale + Délestage plus large

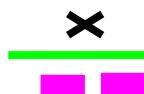
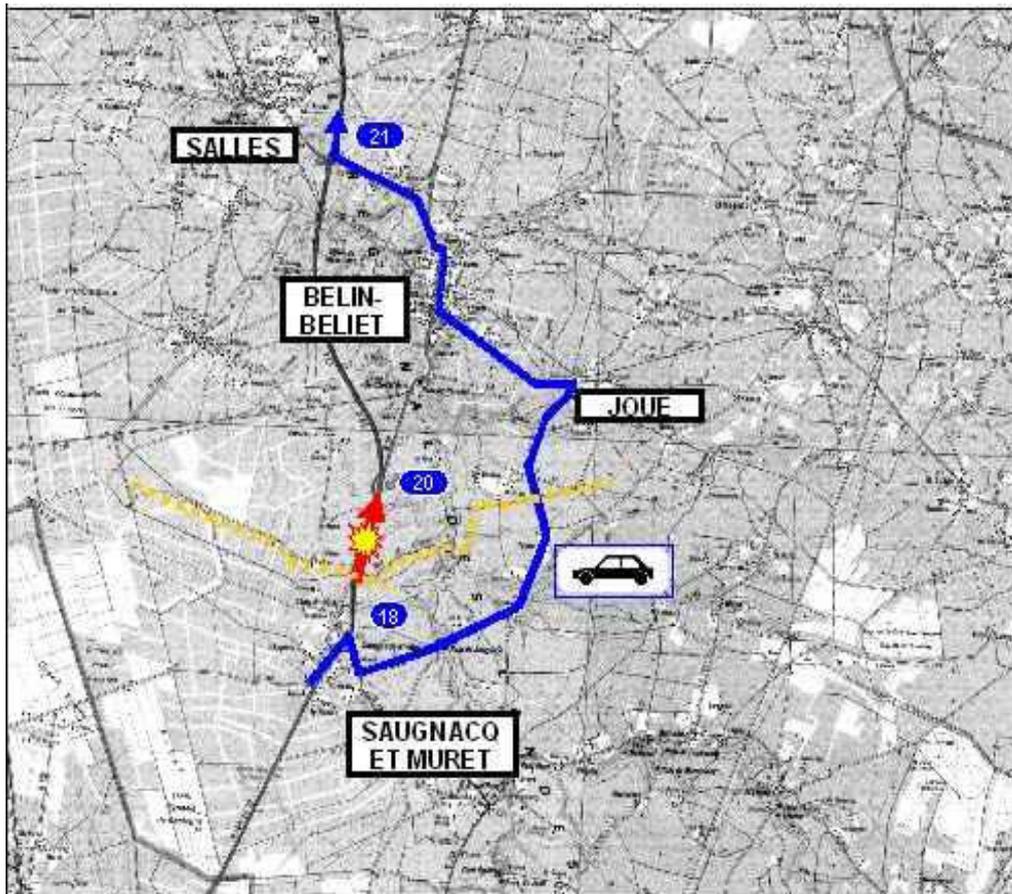
Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

Localisation de l'évènement	Entre échangeurs n°18 et n°20 de RN10	Reste du tronçon
Base	Sc1	Sc0

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Q ≤ 1200 veh/h	Sc2	Sc3
Q > 1200 veh/h	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
Sc0	Sc1	Sc2	Sc3		
●		●	●	Mesure du Plan de coupure A63 dans les Landes (activation pref 40) <b>ou</b> Mesure du Plan de coupure RN10 dans les Landes (activation pref 40) <b>ou</b> Mesure du Plan de coupure des VRU de Gironde (activation pref 33)	-
	●	●	●	Coupure en sens Sud-Nord entre Sagnacq-et-Muret (RN10-échangeur n°18) et Salles(A63-échangeur n°21): Fermeture et Déviation par Slg	34/36
		●	●	Mesure Palomar: AW11.1 Bis de Liposthey	38-39
		●	●	Mesure Palomar: AW60 Itinéraire Alternatif Saint-Geours de Maremne	40-41
			●	Mesure PISO A63/2: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Lugos)	42
			●	Mesure PISO A63/4: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Labouheyre)	43
			●	Mesure PISO A63/6: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Castets)	44
			●	Mesure PISO A63/8: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Saint-Geours de Maremne)	45
			●	Mesure PISO A63/11: Fermeture totale de l'axe A63 aux PL à Benesse Maremne	46

**Coupure en sens Sud-Nord entre Saugnacq-et-Muret (RN10-échangeur n°18) et Salles (A63-échangeur n°21)  
Fermeture et Déviation par Slg**



Point de fermeture de l'autoroute  
itinéraire alternatif  
Section perturbée

**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Slg à partir de l'échangeur n°18.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie n°18 à Saugnacq et Muret – RD 348 – RD 651 – RD 3 – échangeur n°21 de l'A63 de Salles

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
15 km	42 km
7 min	41 min
Péage: non	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe.

**Coupure en sens Sud-Nord entre Saugnacq-et-Muret (RN10-échangeur n°18) et Salles (A63-échangeur n°21)  
Fermeture et Déviation par Slg**

**Critères d'activation**

La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 40.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

**Critères de désactivation**

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 40.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

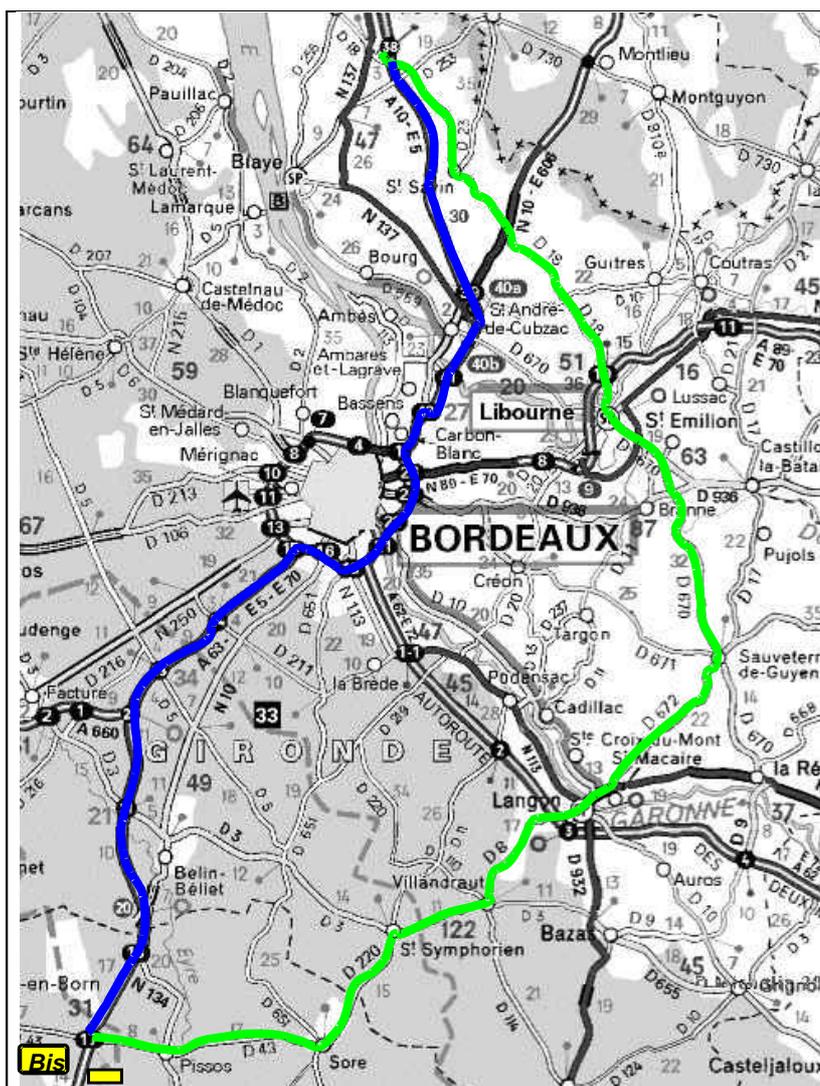
**Actions à mettre en œuvre par les services**

<b>PCZ</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur proposition de la préfecture 40, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 33</li> <li>■ DDE 33</li> <li>■ DIRA</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 64</li> <li>■ Préfecture 40</li> <li>■ DDE 40</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 40</li> </ul> </li> <li>Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
<b>Préfecture 40</b>		<b>Tél : 05.58.06.58.06</b>	<b>Fax : 05.58.51.30.64</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CG40</li> <li>■ DIRA</li> <li>■ DDE 40</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 40</li> </ul> </li> <li>Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mairies de Saugnacq-et-Muret et de Mano</li> <li>■ CRICR Sud-Ouest</li> <li>■ SDIS 40</li> </ul> </li> <li>Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
<b>Préfecture 33</b>		<b>Tél : 05 56 90 60 60</b>	<b>Fax : 05 56 90 60 94</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CG 33</li> <li>■ DIRA</li> <li>■ DDE 33</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 33</li> </ul> </li> <li>Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mairies de Hostens, Belin-Béliet et de Salles</li> <li>■ CRICR Sud-Ouest</li> <li>■ SDIS 33</li> </ul> </li> <li>Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
<b>Gendarmerie 40</b>		<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec la DIRA.</li> <li>Stockage des Poids Lourds sur RN10 si le débit sur la RD 348 est supérieur à 900 veh/h ou si l'évènement se déroule pendant la période 07h00-20h00.</li> <li>Évacuation de la nasse.</li> </ol>			
<b>DIRA</b>		<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Information de la préfecture des Landes et de la DDE 40 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Bordeaux au niveau de l'échangeur n°18 de Saugnacq et Muret et déviation par Slg.</li> <li>Information par PMV au PR .. de la RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol>			
<p align="center"><b>VL=&gt;ECHANGEUR 18 RN10 COUPEE Slg OBLIGATOIRE</b></p>		<p align="center">◆ si débit sur RD 810 inférieur à 900veh/h ou événement entre 20h et 07h</p>	<p align="center"><b>=&gt;ECHANGEUR 18 RN10 COUPEE Slg OBLIGATOIRE</b></p>

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	Tél: 05 56 06 50 65	Fax: 05 56 06 50 69	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 40</b>	Tél: 05.58.06.56.33	Fax : 05.58.06.56.31	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie landaise de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	Tél: 05 56 90 47 30	Fax: 05 56 90 47 40	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 40</b>	Tél : 05.58.05.40.40	Fax : 05.58.05.41.41	
Surveillance du réseau			
<b>CG 33</b>	Tél : 05 57 35 21 80	Fax :	
Surveillance du réseau			



## Mesure Palomar AW 11.1 – Bis de Liposthey



Point de choix



PMV volets

Itinéraire Bis

Réseau principal

### Itinéraire emprunté :

Point de choix à la sortie n° 17 (RN10)

Landes : RD 43

En Gironde : RD 220 - RD 3 - RD 8 - RD 672 - Sauveterre - RD 670 - RD 910 - RD 18 - RD 132

### Caractéristiques des itinéraires :

Réseau principal	Itinéraire Bis
130 km	173 km
1 h 10mn	2 h 40 mn
Péage : 2,80 €	Péage : 0 €

### Signalisation et information :

Directions signalées : PARIS NANTES.

Une signalisation directionnelle variable (PMV à prismes) et un PMV sont implantés en amont de la sortie n° 17 et informent les usagers de l'ouverture du bis au niveau du point de choix. (action 4).

### Jalonnement de l'itinéraire bis :

Le jalonnement normalisé est en place sur la totalité de l'itinéraire pour les mentions Nantes Paris.

Deux rabattements intermédiaires sont possibles à partir de l'itinéraire alternatif :

- Au niveau de l'intersection avec A62 à Langon (échangeur n° 3), rabattement vers Bordeaux par A62
- Au niveau de l'intersection avec RN10 à Cavignac, rabattement vers Paris par RN10.

### Commentaires

La mise en œuvre de cette mesure nécessite une régulation en début d'itinéraire (2 signaux AB4 « stop ») entre la sortie de N10 et la D43.

Cette zone de A63 est particulièrement sensible lorsque les conditions météorologiques sont dégradées (pluies et orages).

Un événement majeur situé sur RN10 entre Liposthey et Le Muret peut également être traité par la mesure S16 du PGT coupe RN10 (DIR Atlantique).

Compte tenu de la distance-temps de l'ordre de 40 mn entre le point de choix et la zone ASF 107.7, des informations pourront être utilement données aux usagers en direction de Bordeaux.

## Mesure Palomar AW11.1 Bis de Liposthey

### Critères d'activation

Bouchons entre Liposthey et Bordeaux > 30 km, à vitesse d'écoulement < 20km/h  
ou,  
Incident majeur entraînant une perte de temps >1h30 avec trafic en demande élevé (de l'ordre de 1800 uvp/h)

### Critères de désactivation

Retour à la normale, ou  
Saturation sur itinéraire alternatif, ou  
Ensemble des bouchons < 5 km

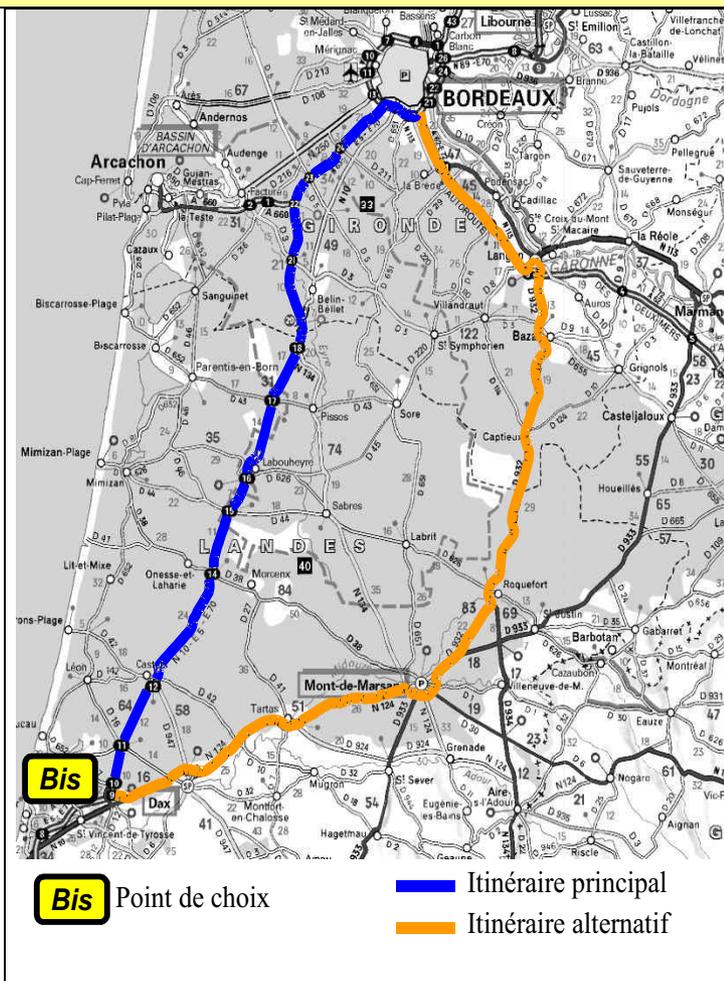
### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>	<b>Tél: 05 56 99 31 34</b>	<b>Fax: 05 56 99 31 25</b>																																																	
<p>1. Vérification de la praticabilité de l'itinéraire BIS auprès de GROUPEGEND 33, DDSP 33 (C<sup>iat</sup> Libourne), GROUPEGEND 40</p> <p>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :</p> <p style="padding-left: 20px;"> <span style="display: inline-block; width: 45%;">■ DIR Atlantique</span> <span style="display: inline-block; width: 45%;">■ PA Gend Labouheyre</span> </p> <p>7.</p> <p>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :</p> <p style="padding-left: 20px;"> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ COZ</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ DDSP 33</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ GROUPEGEND 40</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ GROUPEGEND 33</span>  <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ ASF Niort</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ ASF Biarritz</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ ASF CCT Vedène</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ ASF Agen</span>  <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ CG 33</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ CG 40</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ DDE 33</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ DDE 40</span>  <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ PREF. 40</span> <span style="display: inline-block; width: 25%;">■ PREF. 33</span> </p> <p>8.</p>																																																			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>																																																	
<p>4. Ouverture des PMV directionnels à prismes et affichage d'un texte particulier sur le PMV situé en amont du point de choix destiné à informer les usagers de l'ouverture du Bis qui sera :</p> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; font-weight: bold; font-size: 0.8em;"> <tr><td>=</td><td>&gt;</td><td>B</td><td>O</td><td>R</td><td>D</td><td>E</td><td>A</td><td>U</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>S</td><td>O</td><td>R</td><td>T</td><td>I</td><td>E</td><td>1</td><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>B</td><td>I</td><td>S</td><td></td><td>C</td><td>O</td><td>N</td><td>S</td><td>E</td><td>I</td><td>L</td><td>L</td></tr> <tr><td>E</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> </div> <p>Le gestionnaire rend compte immédiatement de l'effectivité de l'action.</p>				=	>	B	O	R	D	E	A	U	X					S	O	R	T	I	E	1	7			B	I	S		C	O	N	S	E	I	L	L	E											
=	>	B	O	R	D	E	A	U	X																																										
		S	O	R	T	I	E	1	7																																										
B	I	S		C	O	N	S	E	I	L	L																																								
E																																																			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>	<a href="mailto:CCT@asf.fr">CCT@asf.fr</a>																																																
<p>5. Information par Radio-Trafic 107.7 sur réseau ASF. Le PC Zonal demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message suivant relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés :</p> <p style="padding-left: 40px;">« Le CRICR Sud-Ouest nous informe que suite à d'importantes perturbations sur la N10 au sud de Bordeaux, un itinéraire de délestage a été mis en place au niveau de l'échangeur n°17 – Liposthey pour les usagers à destination de Paris ».</p>																																																			
<b>Cricr Sud-Ouest</b>	<b>Tél: 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax: 05 56 93 07 68</b>	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>																																																
<p>6. Le PC Zonal demande au CRICR Sud-Ouest la diffusion de messages spécifiques auprès des différents médias concernés. Ces messages sont destinés aux usagers en transit dans les Landes.</p>																																																			

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	<b>Tél: 05 56 90 47 30</b>	<b>Fax: 05 56 90 47 40</b>	
Surveillance de l'itinéraire notamment en traversée de Langon			
<b>Gendarmerie Nationale 40</b>	<b>Tél: 05 58 06 56 33</b>	<b>Fax: 05 58 06 56 31</b>	
Surveillance et régulation en début d'itinéraire			
<b>Police Nationale 33 (DDSP Libourne)</b>	<b>Tél: 05 57 55 28 30</b>	<b>Fax: 05 57 25 02 57</b>	
Surveillance et régulation si nécessaire de la traversée de Libourne			

## Mesure Palomar AW 60 – Itinéraire alternatif Saint-Geours-de-Maremne



### Itinéraire emprunté :

Échangeur n°9 (A63)  
exRN124 – RD932 – RN524 – A62

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire principal	Itinéraire alternatif
146 km	192 km
1 h 28 mn	2 h 28 mn
Péage : 0 €	Péage : 2,00 €

### Signalisation et information :

Il n'existe pas de signalisation directionnelle ; un PMV d'information est disponible sur le réseau ASF avant le point de choix.

Ce PMV appartient à la DIR Atlantique et est piloté par son CIGT ALIENOR.

C'est un jalonnement de type mention relais qui serait utilisé.

Le conseil d'emprunt de cet itinéraire par le PMV alphanumérique sera complété par de messages radio du réseau 107.7 (action 6)

### Commentaires

La séparation des deux trafics (vers Paris ou retour vers Bordeaux) se fait à Langon :

- vers Bordeaux par A62
- vers Paris par le bis de Liposthey (Cf. fiche AW11)

Cet itinéraire alternatif utilise la RN524 à partir de Captieux ; cette route est équipée de PMV dans le cadre de la gestion de l'itinéraire à grand gabarit.

Il existe un PGT de la DIR Atlantique relatif aux coupures de la RN 10 dans les Landes dont la présente mesure peut être un complément, étant précisé que l'itinéraire alternatif ci-dessus est un itinéraire proposé exclusivement aux véhicules de tourisme.

## Mesure Palomar AW 60 – Itinéraire alternatif Saint-Geours-de-Maremne

Critères d'activation	Critères de désactivation
Accident sur RN10 (Landes) > 2h et bouchon de 15 km au sud de Bordeaux ou Accident sur RN10 (Landes) > 4h	Retour à la normale

### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>	Tél: 05 56 99 31 34	Fax: 05 56 99 31 25	
------------	---------------------	---------------------	--

1. Concertation avec la DIR Atlantique
2. Vérification de la praticabilité de l'itinéraire alternatif auprès de:
 

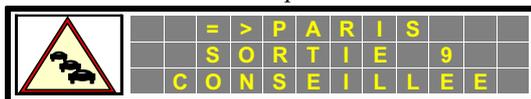
■ ASF Agen	■ DIR Atlantique	■ DIR Sud Ouest
■ GROUPEGEND 40	■ GROUPEGEND 33	■ DDSP 40 (C <sup>iat</sup> Dax, C <sup>iat</sup> Mont-de-Marsan)
- 9.
3. Envoi du message d'activation de la mesure à :
 

■ ASF Biarritz	■ ASF CCT Vedène	■ DIR Atlantique	■ DIR Sud Ouest
----------------	------------------	------------------	-----------------
- 10.
4. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
 

■ COZ	■ CG 33	■ CG 40	■ GROUPEGEND 40
■ GROUPEGEND 33	■ DDSP 40	■ PREF.33	■ PREF.40
■ DDE 33	■ DDE 40	■ ASF Agen	
- 12.

<b>DIRA</b>	Tél: 05 56 06 50 65	Fax: 05 56 06 50 69	
-------------	---------------------	---------------------	--

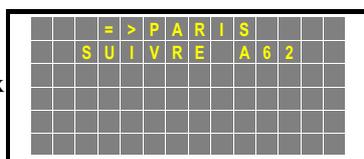
5. Affichage d'un texte particulier sur PMV en amont du point de choix destiné à informer les usagers de l'ouverture du Bis qui sera :



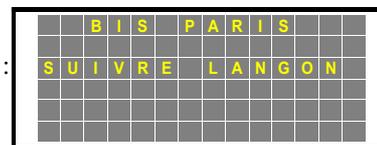
<b>DIRSO</b>	Tél: 05 34 25 22 35	Fax: 05 34 25 16 64	
--------------	---------------------	---------------------	--

6. Affichage d'un texte particulier sur PMV destiné à informer les usagers qu'il sont bien sur l'itinéraire Bis qui sera :- au

niveau de Captieux



- au niveau de Bazas :



<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68	<a href="mailto:CCT@asf.fr">CCT@asf.fr</a>
----------------------------	---------------------	---------------------	--------------------------------------------

7. Information par Radio-Trafic 107.7 sur réseau ASF. Le PC Zonal demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message suivant relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés :
 

«Le CRICR Sud-Ouest nous informe que suite à d'importantes perturbations sur la N10 au sud de Bordeaux, un itinéraire de délestage a été mis en place sur l'autoroute A63 pour les usagers à destination de Bordeaux et de Paris. Les usagers concernés sont invités à sortir de l'autoroute au niveau de l'échangeur n°9 – St Geours de Maremmes, et à rejoindre Mont de Marsan par la N124 , puis à emprunter la D932 jusqu'à Langon via Roquefort et Captieux. Au niveau de Langon, les usagers emprunteront l'autoroute A62 en direction de Bordeaux».

<b>Cricr Sud-Ouest</b>	Tél: 05.56.99.31.32	Fax: 05 56 93 07 68	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
------------------------	---------------------	---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8. Le PC Zonal demande au CRICR Sud-Ouest la diffusion de messages spécifiques auprès des différents médias concernés, et auprès des services ayant compétence sur ses zones limitrophes : Centre de gestion de trafic de Bilbao.

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>Police Nationale 40 (DDSP Dax)</b>	Tél: 05 58 56 58 58	Fax: 05 58 56 58 62	
<b>Police Nationale 40 (DDSP Mt de Marsan)</b>	Tél: 05 58 05 52 52	Fax: 05 58 75 05 86	

Surveillance et régulation de la rocade de Mont-de-Marsan et traversée Dax

<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	Tél: 05 56 90 47 30	Fax: 05 56 90 47 40	
---------------------------------	---------------------	---------------------	--

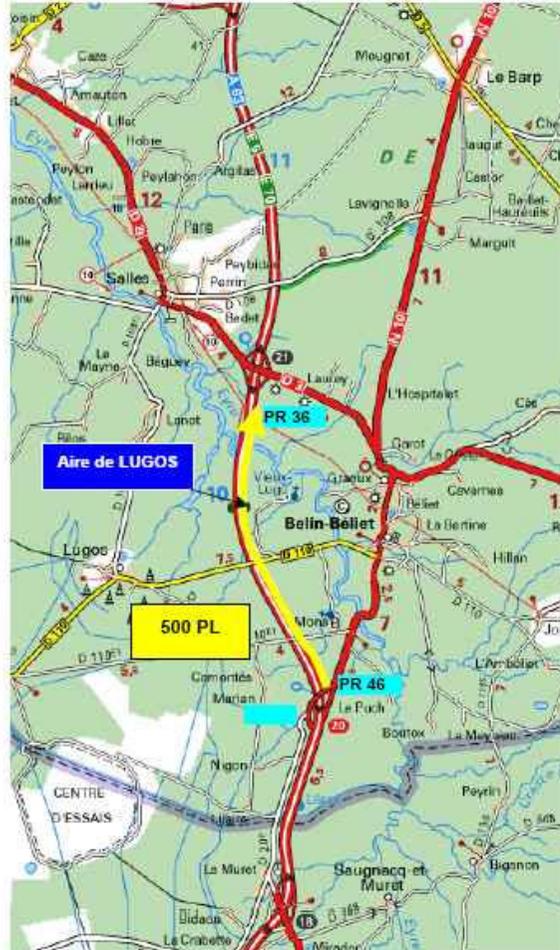
Surveillance et régulation de l'itinéraire et de la traversée de Langon

<b>Gendarmerie Nationale 40</b>	Tél: 05 58 06 56 33	Fax: 05 58 06 56 31	
---------------------------------	---------------------	---------------------	--

Surveillance de l'itinéraire.

Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

La voie de droite est réservée à la circulation des forces de l'ordre et des services assistance aux chauffeurs Poids lourds.

Action des services



Peloton gendarmerie autoroutière de MIOS / EDSR de la Gironde  
Tél : 05 57 71 16 66

- Présence à la pose de la signalisation pour neutralisation des voies (BAU et voie de droite)
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation
- Gestion et maintien des PL sur la zone de stockage (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et passage inférieur sans BAU)



DJR Atlantique  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place du balisage pour la neutralisation des voies
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction des voies, suite au filtrage

(Renfort éventuel de la subdivision autoroutière de Villenave d'Ornon)

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Biriato / Bordeaux
Portail de services	PR : 43 + 872 / 41 + 484
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 37 + 0560 / 39 + 0800 / 41 + 0815 / 43 + 0625 / 45 + 0825
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 45 + 000 / 43 + 072 / 40 + 830 / 39 + 190
Aire de repos	Lugos (PR 39 + 800)

Dispositif de Communication

PMV sur la rocade, sur A10, A89 et A82

Radio FM 107.7 ( Radio Trafic ) :

« Neige sur Bordeaux, dans le cadre du plan PISO, tous les PL sur l'axe A63 en direction de Bordeaux doivent stationner sur la zone aménagée à cet effet, sur la BAU, afin de ne pas gêner les services de déneigement de la rocade ».

SECTION :

Échangeur n°20 - Belin Beliet  
Échangeur n°21 - Salles

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	PR 36	Stockage sur 10 km
Fin du stockage	PR 46	
Nombre de voies circulées	2+1	2 (sens N/S) et 1 (sens S/N)
Nombre de file de PL stockés	1	Stockage sur BAU
Capacité PL	500	
TMJA 2007	26 500	
TMH PL (22h00 / 6h00)	100	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (8h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 8h00)	5 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (8h00 / 22h00)	2 h 00	Valeur théorique
PR d'alerte	42	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le PR d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'autoroute.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL (voir nota ci-dessous)
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL (voir nota ci-dessous)
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Les transports de voyageurs et d'animaux vivants bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Action des services



**Peloton autoroutier de Labouheyre**  
Tél : 05.58.04.41.60

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie en aval du biseau.
- Convoyage, gestion et contrôle du stockage PL.



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place de la neutralisation voie lente pour la zone de stockage et du biseau de point de choix.
- Protection queue de bouchon en amont du tri.
- Surveillance du balisage.

Note : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Biriatou / Bordeaux
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 28 + 800 / 31+ 500
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 26 + 500 / 28 + 520 / 30 + 300 / 32+070
Aire de repos	Néant

SECTION :

Échangeur n°15 - Cap de Pin

Échangeur n°16 - Labouheyre

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	PR 26 + 760	Stockage sur 5,3 km
Fin du stockage	PR 32 + 030	
Nombre de voies circulées	1	Stockage à cheval sur VL/BAU
Nombre de file de PL stockés	1	
Capacité PL	265	Moyenne des 4 sites de la RN10
TMJA 2007	26 350	
TMH PL (22h00 / 6h00)	85	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	240	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	3 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 00	Valeur théorique

PR d'alerte	29 + 700	Gendarmerie avertit le PC zonal
-------------	----------	---------------------------------

Dispositions particulières :

Dès que le PR d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'axe.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Note : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

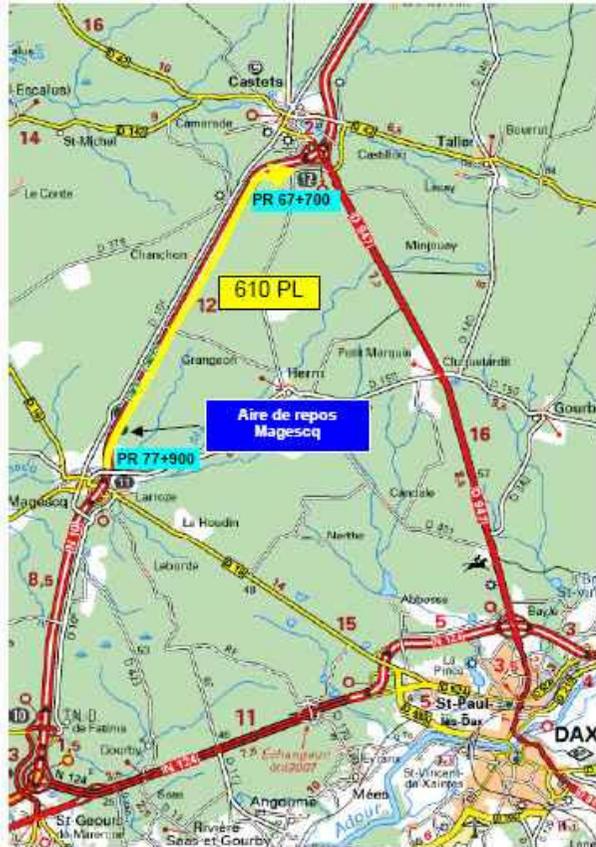
Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Dispositif de Communication

Remorque PMV.  
PMV à St Geours de Maremne.  
Radio 107.7  
France Bleue Gascogne.

Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Action des services



**Peloton autoroutier de Castets**  
Tél : 05.58.55.02.18

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie en aval du biseau.
- Convoyage, gestion et contrôle du stockage PL.



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place de la neutralisation voie lente pour la zone de stockage et du biseau de point de choix.
- Protection queue de bouchon en amont du tri.
- Surveillance du balisage.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Biriattou
Portail de services	PR 71+900 / 76+500
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 70+820 / 74+700 / 76+600
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 69+000 / 69+500 / 71+650 / 74+200 / 76+245 / 77+790
Aire de repos	Magescq au PR 76+250

SECTION :

Échangeur n°11 - Magescq  
Échangeur n°12 - Castets

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	PR 67 + 700	Stockage sur 10,2 km
Fin du stockage	PR 77+ 900	
Nombre de voies circulées	1	Stockage à cheval sur VL/BAU + aire
Nombre de file de PL stockés	1	
Capacité PL	610	Moyenne des 4 sites de la RN10
TMJA 2007	26 350	
TMH PL (22h00 / 6h00)	85	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	240	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	7 h 10	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 35	Valeur théorique

	PR d'alerte	76 + 500	Gendarmerie avertit le PC zonal
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------	----------	---------------------------------

Dispositions particulières :

- Stockage voie lente en aval de l'aire de Magescq, puis remplissage de l'aire, puis stockage voie lente au niveau de l'aire, et enfin stockage en amont de l'aire.
- Dès que le PR d'alerte est atteint, activation de la mesure de gestion des PL amont sur A63 prévue au PISO.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'axe.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Dispositif de Communication

Remorque PMV.  
PMV à St Géours de Maremne.  
France Bleue Gascogne.  
Radio 107.7 sur réseau ASF

Stockage des PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Action des services



**C.O.R.G Pyrénées Atlantiques**  
Tél : 05 59 82 40 96  
Fax : 05 59 82 81 13

- Présence à la mise en œuvre du stockage
- Tri PL/VL avant la barrière de péage de Benesse et stockage des PL sur la section prévue.
- Gestion et maintien des PL sur la zone de stockage (en particulier en tête et en queue du stockage).



**C.O.R.G Landes**  
Tél : 05 58 06 56 33  
Fax : 05 58 06 56 31

- Surveillance de la circulation sur RN 10.



**ASF Biarritz**  
Tél : 05 59 41 56 00 24h/24  
Fax : 05 59 41 56 19 24h/24

- Protection « queue du bouchon » en amont du tri et en queue de stockage
- Diffuse l'information

Notz : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Biriatoù / Bordeaux
Portail de services	PR : 52.0 / 57.0 / 62.0
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Tous les 2km
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 50,1 / 52,6 / 55,3 / 56,8 / 58,6 / 60,9 / 63,2 / 65,2 / 66,3
Aire de services	Labenne Ouest au PR 45

Dispositif de Communication

PMV sur A63  
Radio d'information autoroutière 107.7 sur toute l'A 63

SECTION :

Échangeur n°8 - Capbreton

Échangeur n°9 - St Geours de Maremne

Délai de mise en œuvre = 1 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	65.600	Stockage sur 15km
Fin du stockage	60.600	
Nombre de voies circulées	1	Voie de gauche
Nombre de file de PL stockés	1	Stockage sur voie de droite
Capacité PL	750	
TMJA 2007	13 150	
TMH PL (22h00 / 6h00)	60	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	> 8h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	3 h 00	Valeur théorique
 PR d'alerte	63,600	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion du trafic PL du PISO.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL (en amont de la barrière) et la zone de stockage PL, les VL continuent sur la section en direction de Bordeaux.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

**Fermeture totale de l'axe A63 aux PL à Benesse Marenne***Mesure applicable dès saturation de l'ensemble des zones de stockage PL de l'axe***Département concerné et coordonnées préfecture**

Landes - Tél. 24h/24 : 05.58.06.58.06

**Plan de situation**

Délai de mise en œuvre = 1 h 00

**Modalités de gestion des PL après fermeture**

Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage uniquement) :

- Interception des PL et sortie obligatoire à l'échangeur n°8
- Retournement des PL en direction Bayonne

**Traitement des VL**

Après la section concernée par le tri VL /PL, les VL continuent sur l'axe.

**Traitement des véhicules particuliers**

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL.
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL.
TMD	Gérés comme les PL.

Nota : Les TV et TAV pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

**Action et coordonnées des services****C.O.R.G. Pyrénées Atlantiques**

Tél : 05 59 82 40 86

Fax : 05 59 82 81 13

- Arrêt des PL à la gare de péage de Benesse Marenne
- Retournement obligatoire de tous les PL.

**C.O.R.G. Landes**

Tél : 05 58 06 56 33

Fax : 05 58 06 56 31

- Surveillance de la circulation sur RN.

**ASF Biarritz**

Tél : 05 59 41 56 00 24h/24

Fax : 05 59 41 56 19 24h/24

- Information des usagers par PMV et Radio 107,7
- Met en place la signalisation nécessaire pour le demi-tour des PL.

Nota : Les actions des services pourront être adaptées aux exigences de la situation.

**Information aux usagers (PL en particulier)**

Information sur radio 107,7

Exemple : «Autoroute A63 en direction de Bordeaux fermée aux PL au niveau de Benesse en raison d'intempéries sur les Landes ou sur Bordeaux...Ne pas s'engager sur l'autoroute »

Sur PMV « PL A 63 fermée aux PL/ écoutez 107,7 »

**Assistance aux Chauffeurs**

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

**Tronçon Bordeaux – Poitiers par A10 en sens Sud-Nord :**  
**Table d'aide à la décision**

**Liste de scenarii:**

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)

Sc2: Mesures locale + Délestage plus large

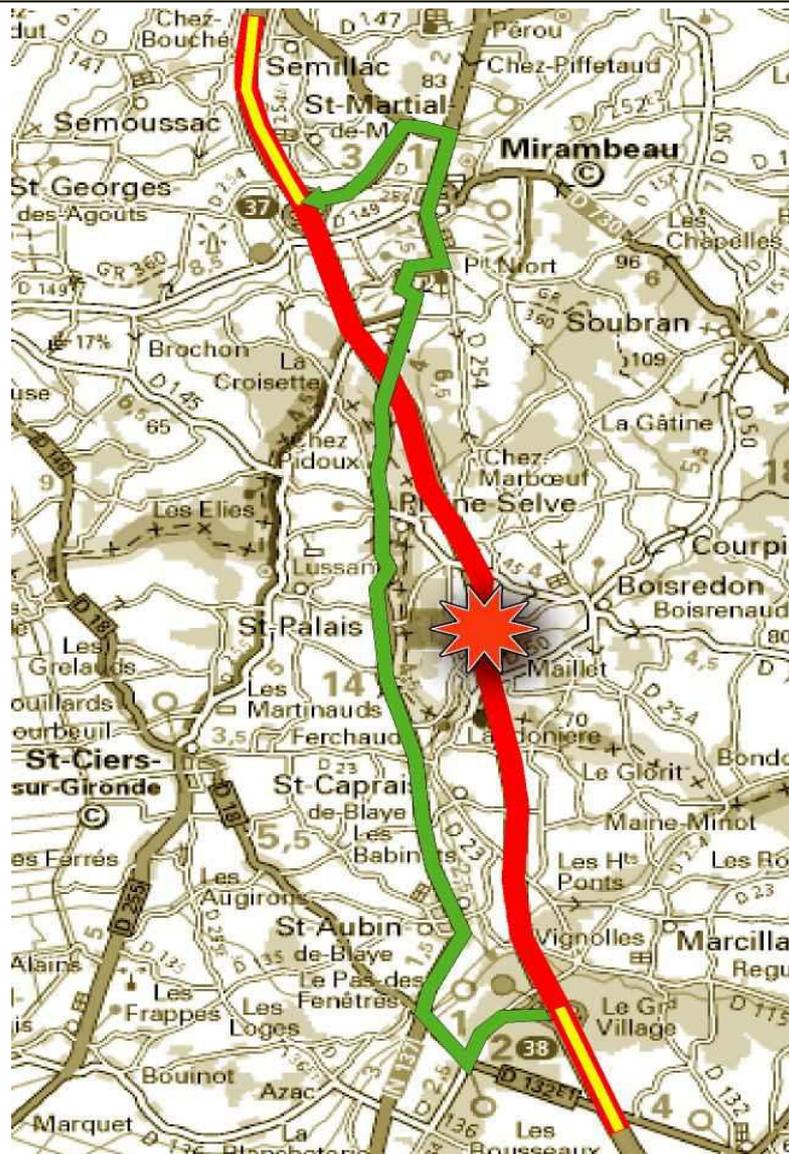
Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

Localisation de l'évènement	Entre échangeurs n°38 et n°37 de l'A10 Entre échangeurs n°34 et n°33 de l'A10 Entre échangeurs n°31 et n°30 de l'A10	Reste du tronçon
Base	Sc1	-

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Q ≤ 1200 veh/h	Sc2	Sc3
Q > 1200 veh/h	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
-	Sc1	Sc2	Sc3		
	●	●	●	Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°38 et n°37: Fermeture et Déviation par Sgcm ( <i>limite Gironde – Charente-Maritime</i> )	48/50
	●	●	●	Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°34 et n°33: Fermeture et Déviation par Scm2s ( <i>limite Charente-Maritime – Deux-Sèvres</i> )	52/54
	●	●	●	Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°31 et n°30: Fermeture et Déviation par S2sv ( <i>limite Deux-Sèvres – Vienne</i> )	56/58
		●	●	Itinéraire alternatif RN10 depuis Saint-André de Cubzac	60/61
		●	●	Itinéraire alternatif RN10 depuis Saintes	62/63
		●	●	Itinéraire alternatif A89-A20 depuis Bordeaux	64/65
			●	Mesure PISO A10/2: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL, puis en pleine voie sur Gript (Aires des Deux-Sèvres)	66
			●	Mesure PISO A10/4: Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL (Gript-Sud)	67
			●	Mesure PISO A10/6: Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL (Chermignac-Est)	68
			●	Mesure PISO A10/8: Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL (Cézac)	69
			●	Mesure PISO A10/9: Fermeture totale de l'axe A10 aux PL à St Vincent de Paul	70

**Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°38 et n°37:  
Fermeture et Déviation par Sgcm (limite Gironde – Charente-Maritime)**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Sgcm à partir de l'échangeur n°38.

**Itinéraire emprunté :**

A10 sortie n°38 à Saint-Aubin de Blaye – RD 132 – RN137 – échangeur n°37 de l'A10

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

**Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°38 et n°37:**  
**Fermeture et Déviation par Sgcm (limite Gironde – Charente-Maritime )**

**Critères d'activation**

La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès de la DDE 33.  
 Viabilité de l'itinéraire alternatif.

**Critères de désactivation**

Sur demande d'ASF auprès de la DDE 33.  
 Événement sur l'itinéraire alternatif.

**Actions à mettre en œuvre par les services**

**PCZ**

1. Sur proposition de la préfecture 33, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 33
  - DDE 33
  - ASF DRE Niort
  - Gendarmerie Nationale 33
  - Préfecture 17
  - DDE 17
  - Gendarmerie Nationale 17
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 33**      **Tél : 05 56 90 60 60**      **Fax : 05 56 90 60 94**

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 33
  - ASF DRE Niort
  - DDE 33
  - Gendarmerie Nationale 33
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de Saint-Aubin de Blaye et Saint-Caprais de Blaye
  - CRICR Sud-Ouest
  - SDIS 33
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 17**      **Tél : 05 46 27 43 00**      **Fax : 05 46 41 10 30**

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 17
  - ASF DRE Niort
  - DDE 17
  - Gendarmerie Nationale 17
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CRICR Sud-Ouest
  - SDIS 17
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Gendarmerie 33**      **Tél : 05 56 90 47 30**      **Fax : 05 56 90 47 40**

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Évacuation de la nasse.

**ASF DRE de Niort**      **Tél : 05 49 32 54 00**      **Fax : 05 49 32 62 24**

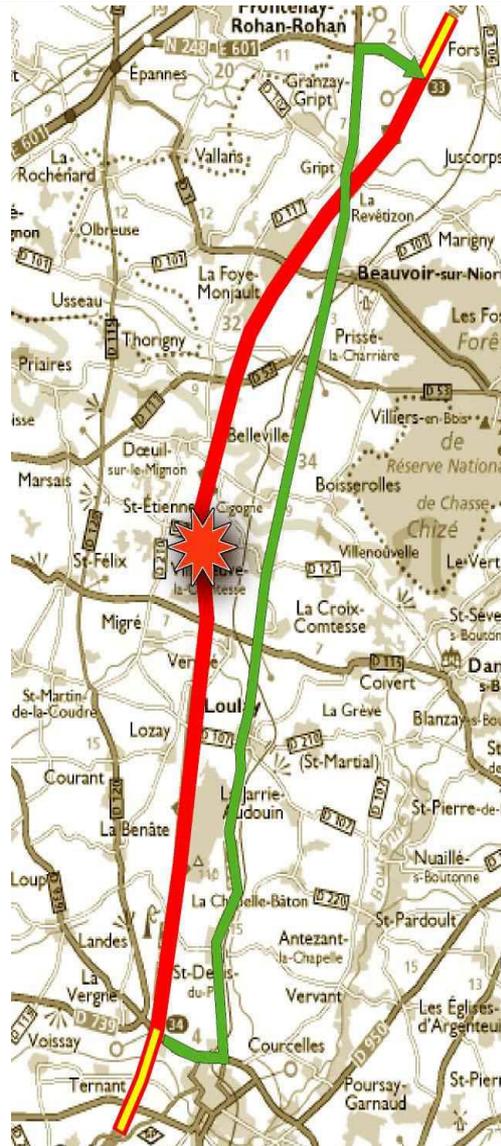
7. Information de la préfecture de Gironde et de la DDE 33 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de l'A10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur n°38 de Saint-Aubin de Blaye et déviation par Sgcm.
9. Information par PMV au PR .. de A10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**=>ECHANGEUR 38  
 A10 COUPEE  
 SUIVRE Sgcm**

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie 17</b>	<b>Tél : 05 46 00 50 60</b>	<b>Fax : 05 46 00 50 90</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	<b>Tél : 05 56 90 47 30</b>	<b>Fax : 05 56 90 47 40</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 33</b>	<b>Tél : 05 57 35 21 80</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°34 et n°33:  
Fermeture et Déviation par Scm2s (limite Charente-Maritime – Deux-Sèvres )**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Scm2s à partir de l'échangeur n°34.

**Itinéraire emprunté :**

A10 sortie n°34 à Saint – échangeur n°33 de l'A10

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

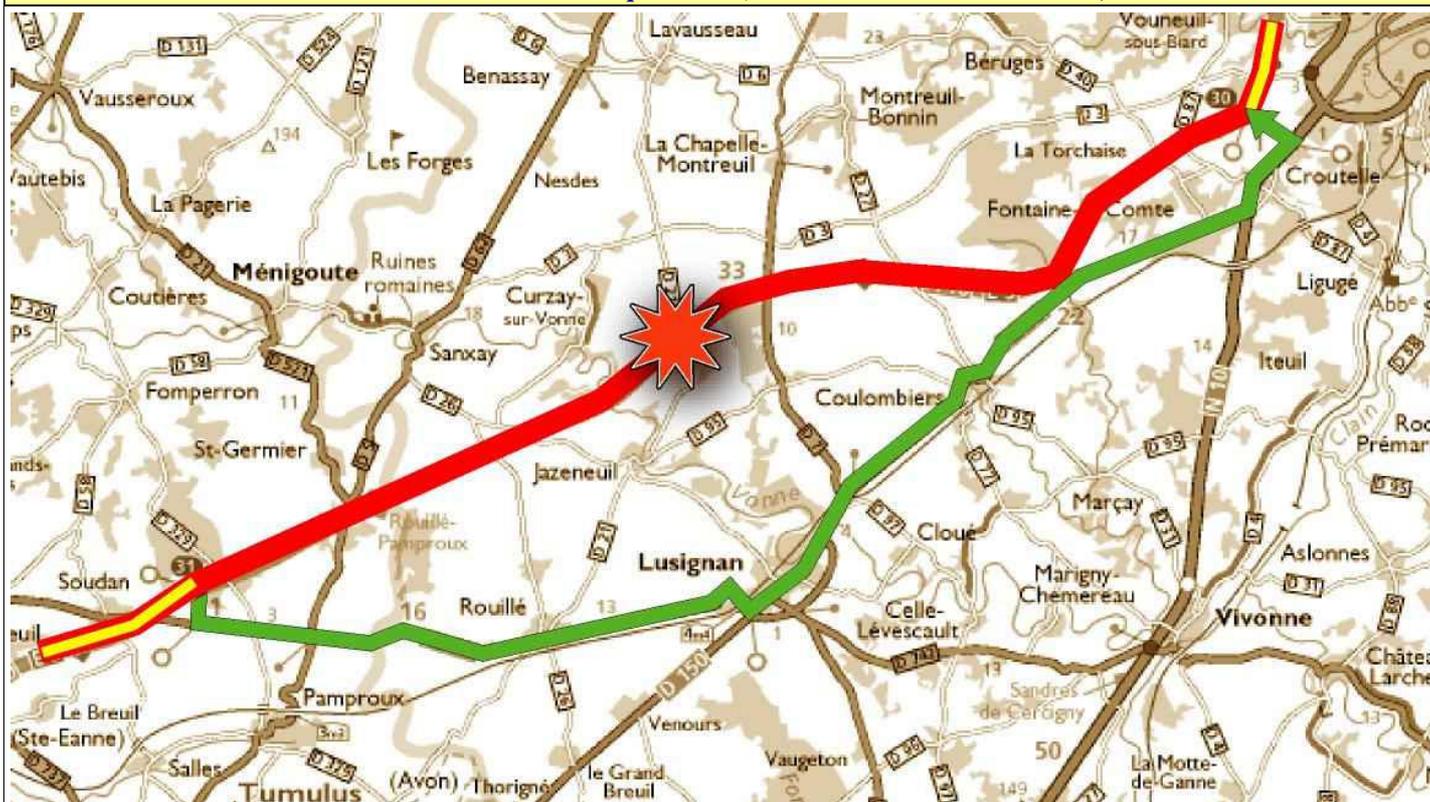


<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



## Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°31 et n°30:

*Fermeture et Déviation par S2sv (limite Deux-Sèvres – Vienne)*



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné S2sv à partir de l'échangeur n°31.

### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°31 – RD742 – RD150 – échangeur n°30 de l'A10

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°31 et n°30: *Fermeture et Déviation par S2sv (limite Deux-Sèvres – Vienne)*

### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès de la DDE 79.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

### Critères de désactivation

Sur demande d'ASF auprès de la DDE 79.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

### Actions à mettre en œuvre par les services

PCZ											
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur proposition de la préfecture 79, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :               <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>■ Préfecture 79</td> <td>■ Préfecture 86</td> </tr> <tr> <td>■ DDE 79</td> <td>■ DDE 86</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie Nationale 79</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 86</td> </tr> </table> </li> <li>3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>				■ Préfecture 79	■ Préfecture 86	■ DDE 79	■ DDE 86	■ ASF DRE Niort		■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86
■ Préfecture 79	■ Préfecture 86										
■ DDE 79	■ DDE 86										
■ ASF DRE Niort											
■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86										
<b>Préfecture 79</b>	Tél : 05 49 08 68 68	Fax : 05 49 28 09 67									
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :               <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>■ CG 17</td> <td>■ DDE 17</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 17</td> </tr> </table> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :               <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>■ CRICR Sud-Ouest</td> <td>■ SDIS 17</td> </tr> </table> </li> <li>4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>				■ CG 17	■ DDE 17	■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 17	■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 17		
■ CG 17	■ DDE 17										
■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 17										
■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 17										
<b>Préfecture 86</b>	Tél : 05 49 08 68 68	Fax : 05 49 28 09 67									
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :               <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>■ CG 86</td> <td>■ DDE 86</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 86</td> </tr> </table> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :               <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>■ CRICR Sud-Ouest</td> <td>■ SDIS 86</td> </tr> </table> </li> <li>4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>				■ CG 86	■ DDE 86	■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 86	■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 86		
■ CG 86	■ DDE 86										
■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 86										
■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 86										
<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	Tél : 05 49 28 63 00	Fax : 05 49 28 63 10									
<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.</li> <li>6. Évacuation de la nasse.</li> </ol>											
<b>ASF DRE de Niort</b>	Tél : 05 49 32 54 00	Fax : 05 49 32 62 24									
<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Information de la préfecture des Deux-Sèvres et de la DDE 79 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de l'A10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur n°31 et déviation par S2sv.</li> <li>9. Information par PMV au PR .. de A10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: black; color: yellow; padding: 10px; display: inline-block;">           =&gt;ECHANGEUR 31            A10 COUPEE            SUIVRE S2sv         </div> </div>											

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

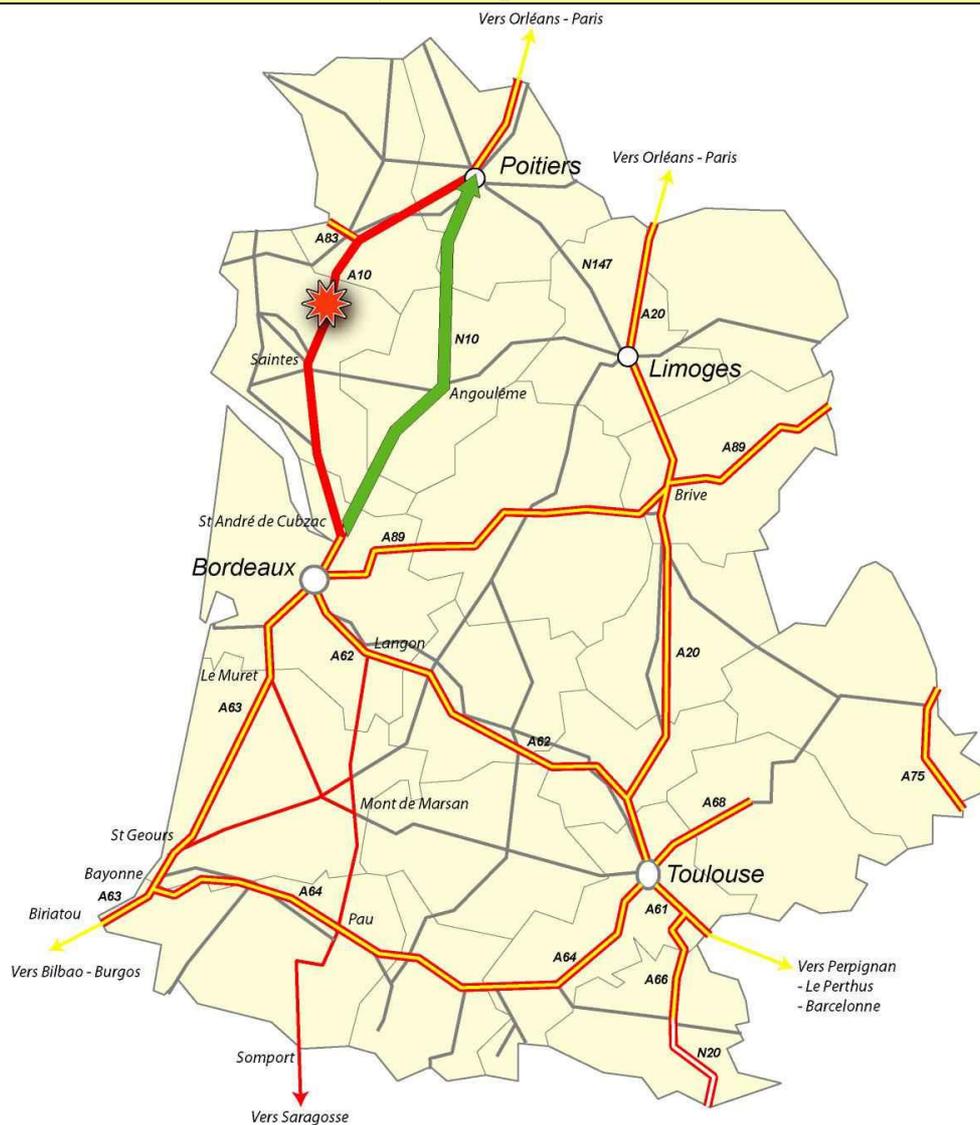
<b>ASF DRE Niort</b>	Tél : 05 49 32 54 00	Fax : 05 49 32 62 24	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 86</b>	Tél : 05 49 00 57 22	Fax : 05 49 00 57 00	
Surveillance et régulation du trafic sur l'itinéraire alternatif			

<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur les itinéraires			
<b>CG 86</b>	<b>Tél : 06 07 32 79 52</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



## Coupure sur A10

### Itinéraire alternatif RN10 depuis Saint-André de Cubzac



#### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'A10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et les invitant à prendre la RN10.

#### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°39 à Virsac – RN10 – échangeur n°30 de l'A10 à Poitiers Sud

#### Commentaires:

#### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

#### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur A10

*Itinéraire alternatif RN10 depuis Saint-André de Cubzac*

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès de la DDE 79. Viabilité de l'itinéraire alternatif.		<b>Critères de désactivation</b> Sur demande d'ASF auprès de la DDE 79. Événement sur l'itinéraire alternatif.	
<b>Actions à mettre en œuvre par les services</b>			
<b>PCZ</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur proposition de la préfecture 33, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 79                      ■ Préfecture 86</li> <li>■ DDE 79                                ■ DDE 86</li> <li>■ ASF DRE Niort</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 79    ■ Gendarmerie Nationale 86</li> </ul> </li> <li>3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
<b>ASF DRE de Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Information de la préfecture des Deux-Sèvres et de la DDE 79 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>5. Information par PMV au PR .. de A10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol> <div style="text-align: center; background-color: black; color: yellow; padding: 10px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><b>=&gt;ECHANGEUR XX A10 COUPEE RN10 CONSEILLEE</b></p> </div>			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «L'autoroute A10 est coupée en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux usagers en transit d'emprunter la RN10 à partir de l'échangeur 39 de Virsac». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</li> </ol>			

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRCO</b>	<b>Tél : 05 55 30 90 80</b>	<b>Fax : 05 55 31 37 70</b>	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance du réseau			

## Coupure sur A10

### Itinéraire alternatif RN10 depuis Saintes



#### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'A10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et les invitant à prendre la RN10.

#### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°35 à Saintes – RN141 – RN10 – échangeur n°30 de l'A10 à Poitiers Sud

#### Commentaires:

#### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

#### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe.

## Coupure sur A10

### Itinéraire alternatif RN10 depuis Saintes

#### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès du CRICR.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

#### Critères de désactivation

Sur demande d'ASF auprès du CRICR.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

### Actions à mettre en œuvre par les services

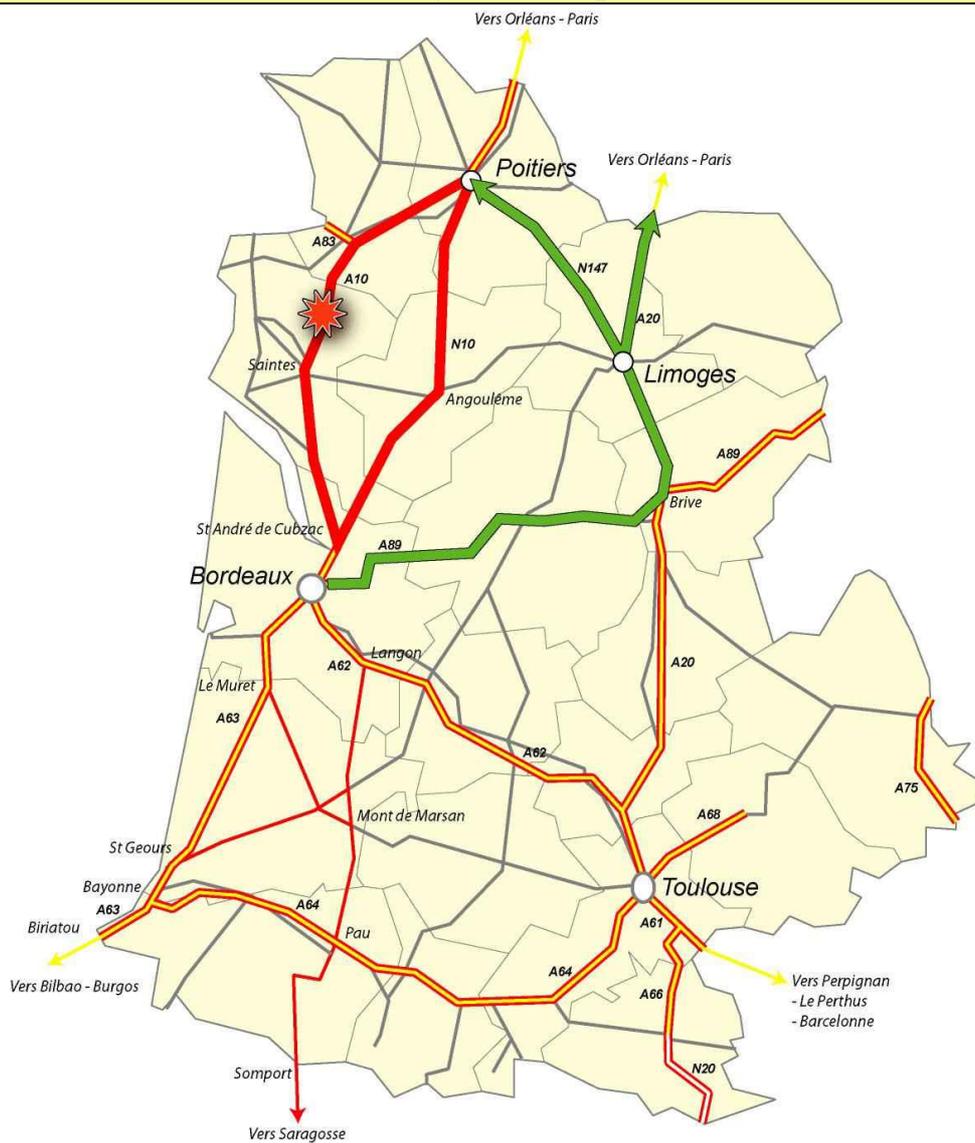
Actions à mettre en œuvre par les services															
<b>PCZ</b>															
1. Sur proposition du CRICR, prise de l'arrêté correspondant. 2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 25%;">■ Préfecture 17</td> <td style="width: 25%;">■ Préfecture 16</td> <td style="width: 25%;">■ Préfecture 79</td> <td style="width: 25%;">■ Préfecture 86</td> </tr> <tr> <td>■ DDE 17</td> <td>■ DDE 16</td> <td>■ DDE 79</td> <td>■ DDE 86</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ DIRCO</td> <td>■ DIRA</td> <td></td> </tr> </table> 3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.				■ Préfecture 17	■ Préfecture 16	■ Préfecture 79	■ Préfecture 86	■ DDE 17	■ DDE 16	■ DDE 79	■ DDE 86	■ ASF DRE Niort	■ DIRCO	■ DIRA	
■ Préfecture 17	■ Préfecture 16	■ Préfecture 79	■ Préfecture 86												
■ DDE 17	■ DDE 16	■ DDE 79	■ DDE 86												
■ ASF DRE Niort	■ DIRCO	■ DIRA													
<b>ASF DRE de Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>													
4. Information de la préfecture de Gironde et de la DDE 33 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume. 5. Information par PMV au PR .. de A10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire. 6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.															
<div style="background-color: black; color: yellow; padding: 10px; border: 1px solid black;"> <p><b>=&gt;ECHANGEUR XX A10 COUPEE RN10 CONSEILLEE</b></p> </div>															
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>													
6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «L'autoroute A10 est coupée en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux usagers en transit d'emprunter la RN10 à partir de l'échangeur 39 de Virsac».															
Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.															

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRCO</b>	<b>Tél : 05 55 30 90 80</b>	<b>Fax : 05 55 31 37 70</b>	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance du réseau			

## Coupure sur A10-RN10

### Itinéraire alternatif A89-A20 depuis Bordeaux



#### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers à destination de Poitiers ou Paris circulant sur l'A630 et la RN230 en sens Sud-Nord d'une perturbation et les invitant à prendre l'A89 et l'A20.

#### Itinéraire emprunté :

Rocade de Bordeaux – RN89 – A89 – A20 – RN141 – Poitiers Sud

#### Commentaires:

#### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

#### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur A10-RN10

### Itinéraire alternatif A89-A20 depuis Bordeaux

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF et la DIRA auprès du CRICR. Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Sur demande d'ASF et la DIRA auprès du CRICR. Événement sur l'itinéraire alternatif.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

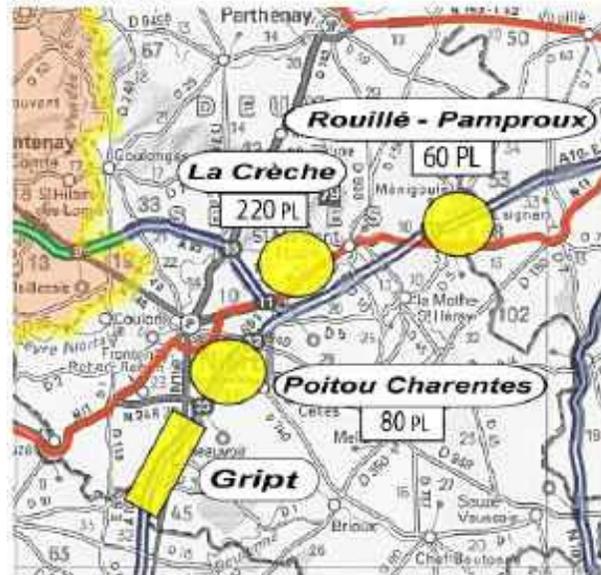
<b>PCZ</b>			
1. Sur proposition du CRICR, prise de l'arrêté correspondant. 2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 33</li> <li>■ DDE 33</li> <li>■ ASF DRE Niort      ■ ASF DRE Brive      ■ DIRCO      ■ DIRA</li> </ul> 7. 3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.			
<b>ASF DRE de Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
4. Information de la préfecture de Gironde et de la DDE 33 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.			
<b>DIRA</b>	<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>	
5. Information par PMV au PR .. de la RN230 et de l'A630 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire. 6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.			
<div style="background-color: black; color: yellow; padding: 10px; border: 1px solid black;"> <p><b>=&gt;ECHANGEUR XX A10 COUPEE A89 CONSEILLEE</b></p> </div>			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>	
6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «L'autoroute A10 et la RN10 sont saturées en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux usagers en transit d'emprunter l'A89 puis l'A20 à partir de Bordeaux». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.			

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRA</b>	<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance du réseau			
<b>ASF DRE Brive</b>	<b>Tél: 05 55 87 84 00</b>	<b>Fax: 05 55 87 84 05</b>	
Surveillance du réseau			
<b>DIRCO</b>	<b>Tél : 05 55 30 90 80</b>	<b>Fax : 05 55 31 37 70</b>	
Surveillance du réseau			

**Stockage des PL hors axe sans déviation des VL, puis en pleine voie sur Gript**

**Plan de situation**



**Action des services**



**Patrouille de Niort-Est / FDSR des Deux-Sèvres**  
Tél : 05 49 28 63 00

- Tri PL/VL au niveau des sections réduites à 1 voie de circulation en amont des entrées des 2 aires sur A10 et du diffuseur A10/A63, et de l'échangeur de Niort-Est (n°11) sur l'A63.
- Gestion et maintien des PL sur les aires de services afin que la mesure soit élanche à la circulation des PL en direction de la zone perturbée.



**DRE ASF Niort**  
Tél : 05 49 32 54 00

- Mise en place de la signalisation pour le tri PL/VL avec la neutralisation de la voie rapide (voie de gauche) en amont de la sortie du diffuseur de Niort-Est (n°11) sur l'A63, et de l'entrée des aires de service sur l'A10.
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage.
- Diffuse l'information sur PMV et radio trafic.

*Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.*

SECTION :

Echangeur n° 30 – POITIERS-SUD  
Echangeur n° 33 – NIORT-SUD / La Rochelle

Délai de mise en œuvre = 1 h à 1h30

**Stockage des Poids-Lourds**

Aire Rouillé - Pamproux Nord ou Sud	60 PL
Centre routier La Crèche + ex RN245	220 PL
Aire Poitou Charentes (PK 372)	80 PL
<b>Capacité totale</b>	<b>360 PL</b>
Nombre de voies circulées (hors section tri PL/VL)	2*2
TMA 2007 (2 sens)	24 654
TMH PL (22h00 / 6h00)	45
TMH PL (6h00 / 22h00)	106
TMH PL avec report trafic de la RN10 (06h/22h)	225
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	7 h 30
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	3 h 30
Temps de stockage avec report du trafic RN10	1 h 30

Moyenne PL hiver 2007/08  
Moyenne PL hiver 2007/08  
Moyenne PL théorique (1)  
Valeur théorique  
Valeur théorique  
Valeur théorique (1)

(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10



Pourcentage d'aires	80 %	Gendarmerie avertit le PC zonal
---------------------	------	---------------------------------

**Points singuliers**

Désignation	Sens	Bordeaux / Poitiers	Poitiers / Bordeaux
Portail de services sur A10		PK 337,96 PK 371,17	PK 338,25 PK 372,10
Poste d'appel d'urgence (PAU) sur A10		PK 338,12 PK 371,32	PK 338,12 PK 371,32
Interruption Terra Plein Central (ITPC)		Néant	
Aire de services		- Rouillé Pamproux : station services + sanitaires ; - Poitou Charentes : hôtel, restaurant, sanitaires, douches, station services ; - Centre routier La Crèche : hôtel, restaurant, sanitaires, douches, station services	

**Principe retenu pour le stockage des PL :**

Remplir les deux aires sur A10 puis le centre routier La Crèche. Avant saturation des 3 zones, activation de la zone de stockage pleine voie de Gript Nord ou Sud suivant le sens de circulation perturbé (cf fiches Gript).

**Dispositions particulières si « Aires des Deux-Sèvres » est la première mesure activée sur A10 (gestion du nœud autoroutier A10/A63) :**

Pour une meilleure efficacité, le département des Deux-Sèvres pourra solliciter le PC zonal pour activer simultanément et momentanément la mesure amont dans le département voisin concerné pour limiter dans un premier temps la circulation PL sur A10.

**Véhicules particuliers**

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

*Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.*

**Assistance aux Chauffeurs**

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

**Dispositif de Communication**

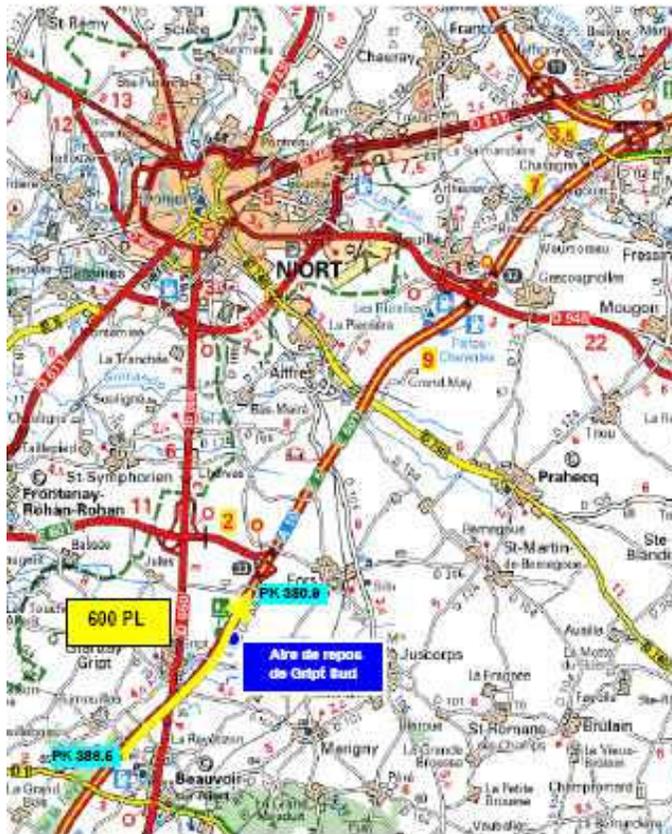
PMV sens Bordeaux / Paris : Saintes, Niort-Sud,  
PMV sens Paris / Bordeaux : Poitiers-Sud, Bifurcation A10/A63, Sèvre  
PMV Gare : Soudan, Niort-Nord, Niort-Est, Niort-Limoges, Niort-Sud, St Jean d'Angély  
Radio Trafic 107.7

**Traitement des VL**

Après la section concernée par le tri VL / PL, les VL continuent sur l'axe.

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

## Plan de situation



## Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

## Action des services



Paloton de Niort-Est / EDSR des Deux-Sèvres  
Tél : 05 49 28 63 00

- Présence à la pose de la signalisation du double sens.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation (VL) en amont du basculement de chaussée.
- Gestion et contrôle du stockage PL (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et du passage inférieur sans BAU).



DRE ASF Niort  
Tél : 05 49 32 54 00

- Mise en place du balisage pour le basculement de chaussée.
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage.
- Surveillance du double sens.

Notes : Le mode opération de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

## Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Poitiers
Portail de services	PK : 387,84 / 384,41
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PK : 387,53 / 385,79 / 383,80 / 381,71 / 379,50
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PK : 386,76 / 384,69 / 382,49 / 380, 70
Aire de services	GRIPT Sud (pk 381,94)

## Dispositif de Communication

PMV : St André de Cubzac, Blaye 2, Saintes 2  
PMV Gare : St Aubin, Mirambeau, Pons, Saintes, St Jean d'Angély  
Radio Traffic 107.7

## Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur l'autoroute.

## SECTION :

Échangeur n° 34 – ST JEAN d' ANGELY  
Échangeur n° 33 – NIORT-SUD / La Rochelle

BASCULEMENT entre l'ITPC 386,76 et l'ITPC 380,70

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

## Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	380,9	Stockage sur 6 km
Fin du stockage	386,5	
Nombre de voies circulées	1+1	Double sens
Nombre de file de PL stockés	2	Stockage PL sur BAU et VL
Capacité PL	600	
TMJA 2007 (2 sens)	25 373	
TMH PL (22h00 / 6h00)	42	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	92	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL avec report trafic de la RN10	225	Moyenne PL théorique (1)
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	> 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	6 h	Valeur théorique
Temps de stockage avec report du trafic RN10	2 h 30	Valeur théorique (1)

(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10



PK d'alerte 384,50  
Gendarmerie avant le PC zonal

## Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.  
Pré-positionnement du dépanneur VL proche du double sens (suite à réquisition préfectorale) et, une heure avant déstockage PL, réquisition préfectorale du dépanneur PL.

## Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

## Plan de situation



## Action des services



**Peloton de Saintes / EDSR de la Charente-Maritime**  
Tél : 05 46 00 50 60

- Présence à la pose de la signalisation du double sens.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation (VL) en amont du basculement de chaussée.
- Gestion et contrôle du stockage PL (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et du passage inférieur sans BAU).



**District de Saintes**  
Tél : 05 46 93 76 00

- Mise en place du balisage pour le basculement de chaussée.
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage.
- Surveillance du double sens.

Note : Le mode opératoire à mettre en œuvre au stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

## Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Poitiers
Portail de services	PK : 450,32 / 446,77 / 443,98 / 441,47 / 435,88
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PK : 449,49 / 447,11 / 444,85 / 442,83 / 440,90
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PK : 448,162 / 446,162 / 443,912 / 442,58 / 441,012
Aire de services	Chermignac Est (pk 445)

## Dispositif de Communication

PMV : St ANDRE-de-CUBZAC, St AUBIN 2, Saintes 2.  
PMV Gare : St Aubin, Mirambeau, Pons.  
Radio Traffic 107.7

## Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur l'autoroute.

## SECTION :

Échangeur n° 35 – SAINTES  
Échangeur n° 36 – PONS

**BASCULEMENT** entre l'ITPC 448,162 et l'ITPC 441,012  
(Distance entre ITPC nécessitant un arrêté préfectoral particulier autorisant 7 km de basculement)

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

## Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	441,2	Stockage sur 8 km
Fin du stockage	447,2	
Nombre de voies circulées	1+1	Double sens
Nombre de file de PL stockés	2	Stockage PL sur BAU et VL
Capacité PL	600	
TMJA 2007 (2 sens)	26 723	
TMH PL (22h00 / 6h00)	43	Moyenne PL river 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	68	Moyenne PL river 2007/08
TMH PL avec report trafic de la RN10	225	Moyenne PL théorique (1)
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	≥ 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	6 h 30	Valeur théorique
Temps de stockage avec report du trafic RN10	2 h 30	Valeur théorique (1)
(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10		
 PK d'alerte	445,00	Gendarmerie avertit le PC zonal

## Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Pré-positionnement du dépanneur VL proche du double sens (suite à réquisition préfectorale) et, une heure avant déstockage PL, réquisition préfectorale du dépanneur PL.

## Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL.

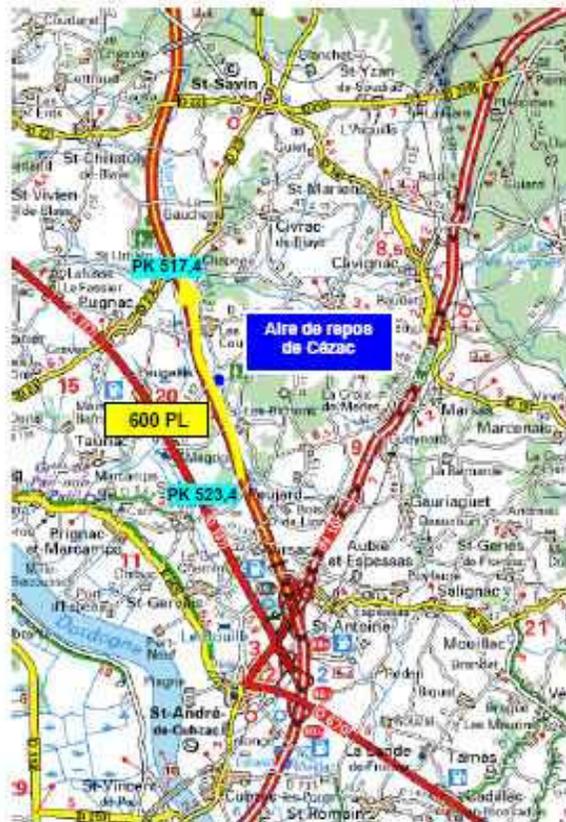
Note : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

## Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

## Plan de situation



## Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

## Action des services



## Peloton St Aubin de Blays / EDSR de la Gironde

Tél : 05 56 50 47 00

- Présence à la pose de la signalisation du double sens.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation (VL) en amont du basculement de chaussée.
- Gestion et contrôle du stockage PL (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et du passage inférieur sans BAU).



## District d'Ambarès/ PT Appui St Aubin de Blays

Tél : 05 57 77 79 10

- Mise en place du ballage pour le basculement de chaussée.
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage.
- Surveillance du double sens.

Note : Le stock opérationnel de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

## Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Poitiers
Portail de service	PK : 524,66 / 521,17 / 516,67 / 511,92
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PK : 524,26 / 522,26 / 520,26 / 518,60 / 516,93
Interruption Terre Plain Central (ITPC)	PK : 523,41 / 521,41 / 519,21 / 517,41
Aire de services	CEZAC (pk 520,19)

## Dispositif de Communication

PMV : St André de Cubzac, Ambarès, Site Eulaie

Radio Traffic 107.7

## Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur l'autoroute.

## SECTION :

Barrière de Péage de VIRSAC

Echangeur n° 38 - MONTENDRE

## BASCULEMENT entre l'ITPC 523,412 et l'ITPC 517,312

(Distance entre ITPC nécessitant un arrêté préfectoral particulier autorisant 0,1 km de basculement)

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

## Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	517,4	Stockage sur 6 km
Fin du stockage	523,4	
Nombre de voies circulées	1+1	Double sens
Nombre de file de PL stockés	2	Stockage PL sur BAU et VL
Capacité PL	600	
TMJA 2007 (2 sens)	29 794	
TMH PL (22h00 / 6h00)	50	Moyenne PL river 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	101	Moyenne PL river 2007/08
TMH PL avec report trafic de la RN10	225	Moyenne PL théorique (1)
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	» 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	6 h	Valeur théorique
Temps de stockage avec report du trafic RN10	2 h 30	Valeur théorique (1)

(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10



PK d'alerte

521,00 Gendarmerie avertit le PC zonal

## Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Pré-positionnement du dépanneur VL proche du double sens (suite à réquisition préfectorale) et, une heure avant déstockage PL, réquisition préfectorale du dépanneur PL.

## Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Trattés comme les VL
Transport Animaux vivants	Trattés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Note : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.



**Fermeture totale de l'axe A10 aux PL à St Vincent de Paul**

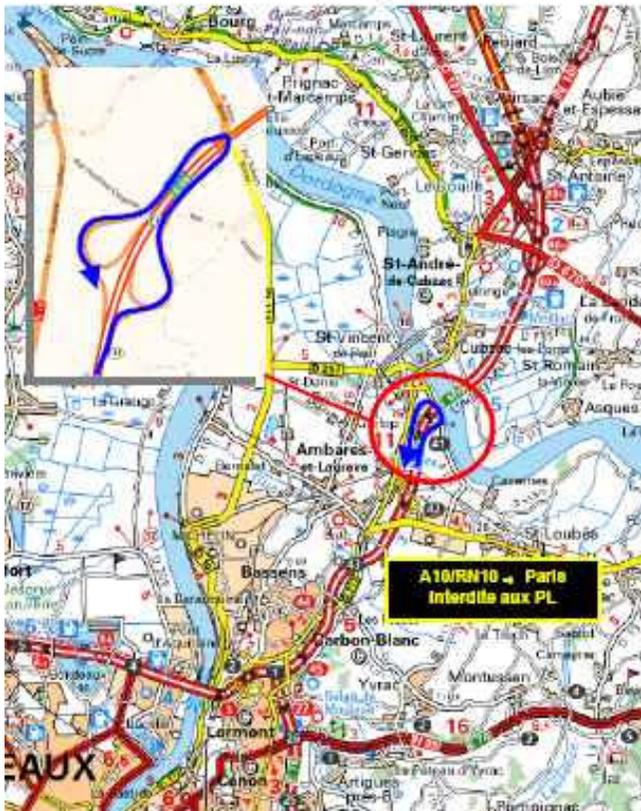
Mesure applicable dès saturation des zones de stockage PL de A10 et RN10

**Département concerné et coordonnées préfecture**

Gironde : Tél 24h/24h : 05 56 90 60 60  
Fax 24h/24h : 05 56 90 60 67

**Plan de situation**

Délai de mise en œuvre = 1 h 00 en période diurne ;  
1 h 30 en période nocturne



**Modalités de gestion des PL après fermeture**

Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage uniquement) :

- Interception des PL sur A10 en direction de Paris et sortie obligatoire à l'échangeur n°41.
- Interception des PL en provenance de la zone d'activités de Bassens (hors axe A10)
- Re routage vers Bordeaux par l'A10 par l'échangeur n°41.

**Dispositions particulières :**

- En cas de besoin, le préfet de département pourra décider la mise en œuvre de mesures d'interception des PL circulant en direction de Poitiers sur les axes structurants périphériques (A62, A63, ...).
- Mesure exceptionnelle intervenant dans le cas de perturbations graves ou longues sur proposition de la préfecture de la Gironde : Convoyage des PL sous escorte policière vers le parking du Parc des Expositions de Bordeaux.

**Action et coordonnées des services**



**CRS Autoroutiers Aquitaine / Lormont**  
Tél : 05 56 31 73 22

- Présence à la pose de la signalisation pour la neutralisation de la voie de gauche et voie médiane en amont de la sortie du diffuseur d'Ambès (n°41).
- Tri PL/VL sur la voie de droite :
  - Les PL sont déviés en sortie vers le rond-point d'Ambès sur la D115 et reroutés par ce même rond-point vers l'accès, en entrée, de l'A10 en direction de Bordeaux.
  - Les VL : poursuivent leur route sur A10.



**District d'Ambares**  
Tél : 05 57 77 73 10

- Mise en place de la signalisation pour la neutralisation de la voie de gauche et voie médiane en amont de la sortie du diffuseur d'Ambès (n°41) dans le sens Bordeaux/Paris



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Information sur VRU bordelaises et surveillance du trafic sur l'itinéraire D115

*Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.*

**Traitement des VL**

Les VL, canalisés par le tri, poursuivent leur route.

**Véhicules particuliers**

Type de véhicule	Consignes :
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL.
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL.
TMO	Gérés comme les autres PL.

*Nota : Les TV et TAV pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.*

**Information aux usagers (PL en particulier)**

**PMV A10 / Sens Bordeaux - Poitiers** : Ste Eulalie, Ambès

**Radio FM 107.7** ( Radio Traffic ) :

«Sur l'axe A10, en direction de Paris, dans le cadre du Plan PISO, les PL doivent sortir de l'autoroute à l'échangeur de St Vincent de Paul (n°41) et faire demi-tour. Les VL poursuivent l'autoroute en direction Paris».

**Assistance aux Chauffeurs**

*Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.*

**Tronçon Bordeaux – Poitiers par RN10 en sens Sud-Nord :**  
**Table d'aide à la décision**

**Liste de scenarii:**

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)

Sc2: Mesures locale + Délestage plus large

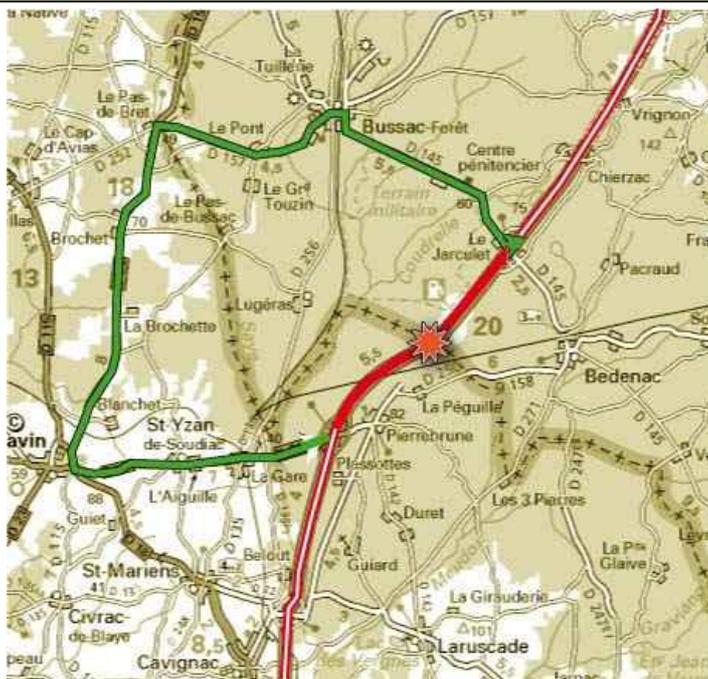
Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

Localisation de l'évènement	Entre échangeurs consécutifs de la RN10 situés sur deux départements voisins	Reste du tronçon
Base	Sc1	-

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Q ≤ 1200 veh/h	Sc2	Sc3
Q > 1200 veh/h	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
-	Sc1	Sc2	Sc3		
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Gironde et Charente-Maritime</i> : Fermeture et Déviation par Sgcm	72/74
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Charente-Maritime et Charente</i> : Fermeture et Déviation par Scmc	76/78
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Charente et Deux-Sèvres</i> : Fermeture et Déviation par Sc2s	80/82
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Deux-Sèvres et Vienne</i> : Fermeture et Déviation par S2sv	84/86
		●	●	Itinéraire alternatif A10 depuis Saint-André de Cubzac	88/89
		●	●	Itinéraire alternatif A10 depuis Angoulême	90/91
		●	●	Itinéraire alternatif A89-A20 depuis Bordeaux	64/65
			●	Mesure PISO RN10/1: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Les Minières)	92
			●	Mesure PISO RN10/3: Stockage des PL pleines voies sur RN10 avec basculement du trafic VL (Les Minières – Vivonne Sud)	93
			●	Mesure PISO RN10/4: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Les Maisons Blanches)	94
			●	Mesure PISO RN10/6: Stockage des PL pleines voies sur RN10 avec basculement du trafic VL (Mansle - Sud)	95
			●	Mesure PISO RN10/7: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Barbezieux)	96
			●	Mesure PISO RN10/9: Stockage des PL hors axe avec déviation des VL (Barbezieux)	97
			●	Mesure PISO RN10/10: Fermeture totale de l'axe A10 aux PL à Peujard	98
			●	Mesure PISO A10/9: Fermeture totale de l'axe A10 aux PL à St Vincent de Paul	70

**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre Gironde et Charente-Maritime :  
Fermeture et Déviation par Sgcm**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Sgcm à partir de Saint-Yzan de Soudiac.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Saint-Yzan de Soudiac – RD250 - RD 23 – RD157 – RD145 – entrée sur RN10 à Le Jarcelet

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Gironde et Charente-Maritime* : Fermeture et Déviation par Sgcm

### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès de la DDE 33.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

### Critères de désactivation

Sur demande d'ASF auprès de la DDE 33.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

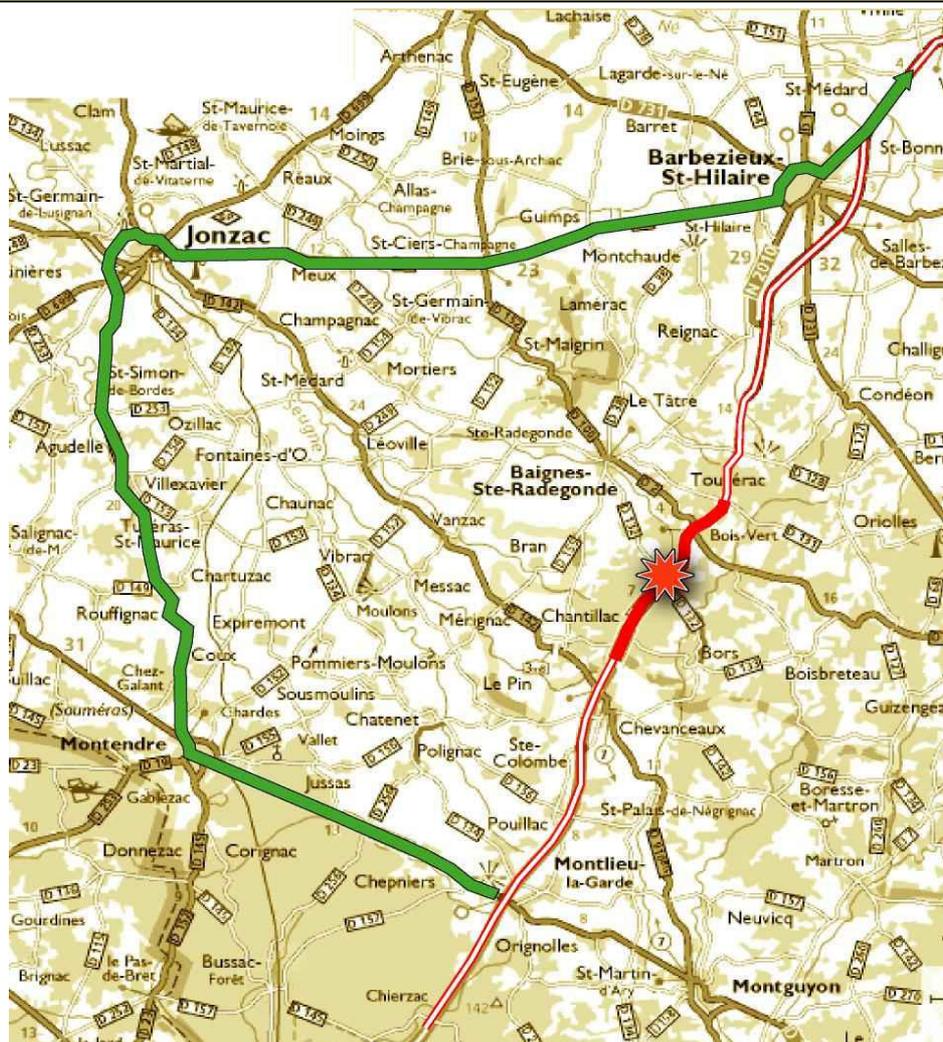
### Actions à mettre en œuvre par les services

PCZ			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur proposition de la préfecture 33, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 33                                ■ Préfecture 17</li> <li>■ DDE 33                                            ■ DDE 17</li> <li>■ ASF DRE Niort</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 33        ■ Gendarmerie Nationale 17</li> </ul> </li> <li>3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
Préfecture 33	Tél : 05 56 90 60 60	Fax : 05 56 90 60 94	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CG 33                                            ■ DDE 33</li> <li>■ ASF DRE Niort                    ■ Gendarmerie Nationale 33</li> </ul> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mairies de Saint-Aubin de Blaye et Saint-Caprais de Blaye</li> <li>■ CRICR Sud-Ouest                                ■ SDIS 33</li> </ul> </li> <li>4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
Préfecture 17	Tél : 05 46 27 43 00	Fax : 05 46 41 10 30	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CG 17                                            ■ DDE 17</li> <li>■ ASF DRE Niort                    ■ Gendarmerie Nationale 17</li> </ul> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CRICR Sud-Ouest                                ■ SDIS 17</li> </ul> </li> <li>4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
Gendarmerie 33	Tél : 05 56 90 47 30	Fax : 05 56 90 47 40	
<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.</li> <li>6. Évacuation de la nasse.</li> </ol>			
DIRA	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69	
<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Information de la préfecture de Gironde et de la DDE 33 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur de Saint-Yzan de Soudiac et déviation par Sgcm.</li> <li>9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol>			
<div style="background-color: black; color: yellow; padding: 10px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><b>=&gt;ANGOULEME RN10 COUPEE SUIVRE Sgcm</b></p> </div>			

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 17</b>	<b>Tél : 05 46 00 50 60</b>	<b>Fax : 05 46 00 50 90</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	<b>Tél : 05 56 90 47 30</b>	<b>Fax : 05 56 90 47 40</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 33</b>	<b>Tél : 05 57 35 21 80</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre Charente-Maritime et Charente :  
Fermeture et Déviation par Scmc**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Scmc à partir de Montendre.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Montendre – RD730 - RD 19 – RD28 – RD2 – RD3 – entrée sur RN10 à Barbezieux

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Charente-Maritime et Charente* :  
Fermeture et Déviation par Scmc**

**Critères d'activation**

La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 17.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

**Critères de désactivation**

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 17.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

**Actions à mettre en œuvre par les services**

**PCZ**

1. Sur proposition de la préfecture 17, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 16                      ■ Préfecture 17
  - DDE 16                                ■ DDE 17
  - ASF DRE Niort
  - Gendarmerie Nationale 16      ■ Gendarmerie Nationale 17
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 16**                      **Tél : 05 45 97 61 00**                      **Fax : 05 45 97 61 16**

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 16                                  ■ DDE 16
  - ASF DRE Niort                      ■ Gendarmerie Nationale 16
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de
  - CRICR Sud-Ouest                      ■ SDIS 16
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 17**                      **Tél : 05 46 27 43 00**                      **Fax : 05 46 41 10 30**

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 17                                  ■ DDE 17
  - ASF DRE Niort                      ■ Gendarmerie Nationale 17
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CRICR Sud-Ouest                      ■ SDIS 17
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Gendarmerie 17**                      **Tél : 05 46 00 50 60**                      **Fax : 05 46 00 50 90**

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Évacuation de la nasse.

**DIRA**                      **Tél: 05 56 06 50 65**                      **Fax: 05 56 06 50 69**

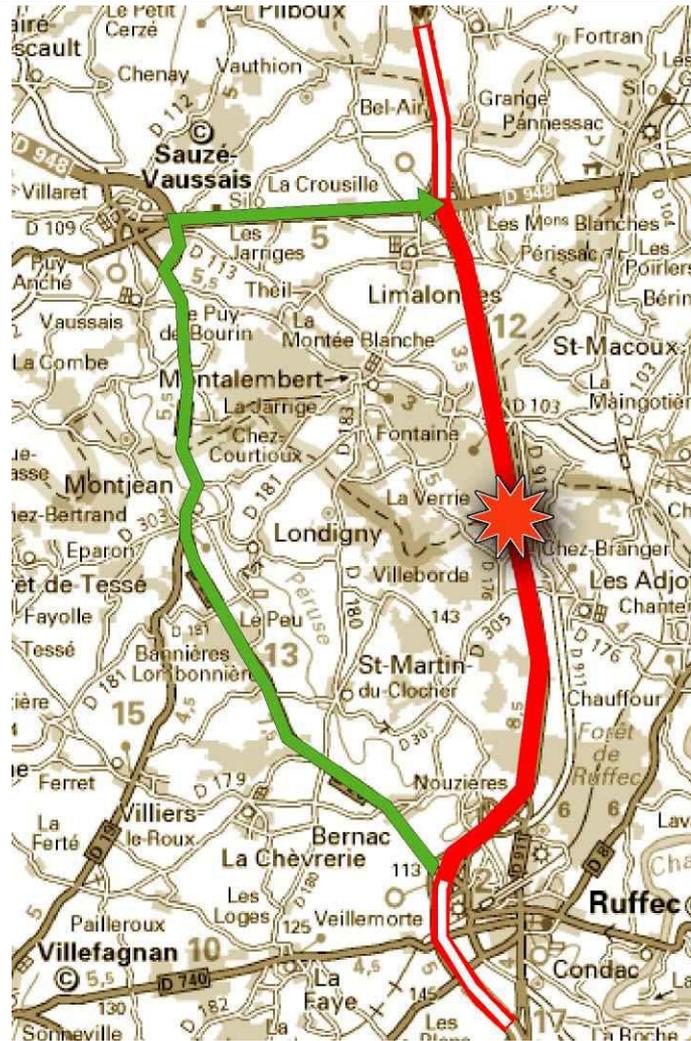
7. Information de la préfecture de la Charente-Maritime et de la DDE 17 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur de Montendre et déviation par Scgm.
9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**=>ANGOULEME  
RN10 COUPEE  
SUIVRE Scmc**

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 17</b>	<b>Tél : 05 46 00 50 60</b>	<b>Fax : 05 46 00 50 90</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise maritime de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 16</b>	<b>Tél : 05 45 37 50 60</b>	<b>Fax : 05 45 37 50 08</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 16</b>	<b>Tél :</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Charente* et *Deux-Sèvres* :**  
*Fermeture et Déviation par Sc2s*



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Sc2s à partir de Ruffec.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Ruffec – RD26 - RD 19 – RD948 – entrée sur RN10 à Limalonges

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Charente et Deux-Sèvres* : Fermeture et Déviation par Sc2s

### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 17.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

### Critères de désactivation

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 17.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

### Actions à mettre en œuvre par les services

#### PCZ

1. Sur proposition de la préfecture 17, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 16                      ■ Préfecture 79
  - DDE 16                                ■ DDE 79
  - ASF DRE Niort
  - Gendarmerie Nationale 16      ■ Gendarmerie Nationale 79
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Préfecture 16

Tél : 05 45 97 61 00

Fax : 05 45 97 61 16

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 16                                  ■ DDE 16
  - ASF DRE Niort                      ■ Gendarmerie Nationale 16
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de
  - CRICR Sud-Ouest                      ■ SDIS 16
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Préfecture 79

Tél : 05 49 08 68 68

Fax : 05 49 28 09 67

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 79                                  ■ DDE 79
  - ASF DRE Niort                      ■ Gendarmerie Nationale 79
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CRICR Sud-Ouest                      ■ SDIS 79
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Gendarmerie 16

Tél : 05 45 37 50 60

Fax : 05 45 37 50 08

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Évacuation de la nasse.

#### DIRA

Tél: 05 56 06 50 65

Fax: 05 56 06 50 69

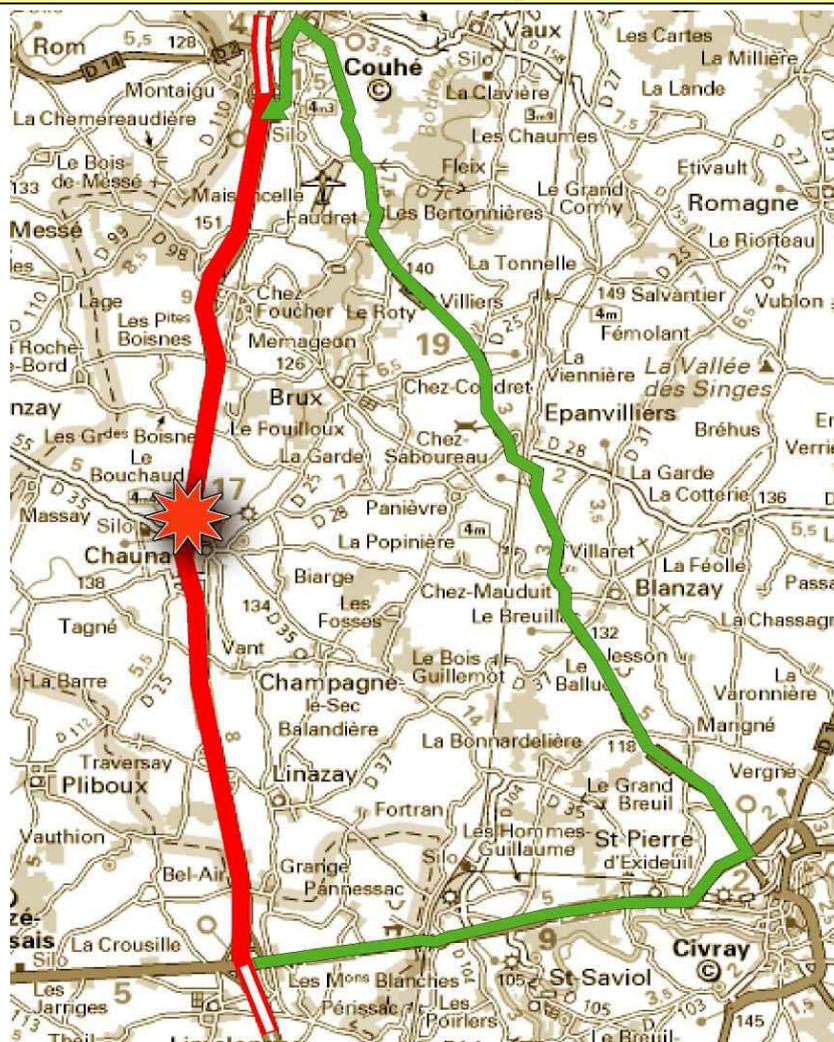
7. Information de la préfecture de la Charente et de la DDE 16 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur de Ruffec et déviation par Sc2s
9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

=>ANGOULEME  
RN10 COUPEE  
SUIVRE Sc2s

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie deux-sévrienne de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 16</b>	<b>Tél : 05 45 37 50 60</b>	<b>Fax : 05 45 37 50 08</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 16</b>	<b>Tél :</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Deux-Sèvres* et *Vienne* :**  
*Fermeture et Déviation par S2sv*



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné S2sv à partir de Civray.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Civray – RD 948 – RD148 - RD 7 – entrée sur RN10 à Couhé

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Deux-Sèvres et Vienne* :  
Fermeture et Déviation par S2sv**

**Critères d'activation**

La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 79.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

**Critères de désactivation**

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 79.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

**Actions à mettre en œuvre par les services**

**PCZ**

1. Sur proposition de la préfecture 17, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 79                      ■ Préfecture 86
  - DDE 79                              ■ DDE 86
  - ASF DRE Niort
  - Gendarmerie Nationale 79      ■ Gendarmerie Nationale 86
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 79**

Tél : 05 49 08 68 68

Fax : 05 49 28 09 67

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 79                                ■ DDE 79
  - ASF DRE Niort                  ■ Gendarmerie Nationale 79
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de
  - CRICR Sud-Ouest                      ■ SDIS 79
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Préfecture 86**

Tél : 05 49 55 70 00

Fax : 05 49 88 25 34

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 86                                ■ DDE86
  - ASF DRE Niort                  ■ Gendarmerie Nationale 86
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CRICR Sud-Ouest                      ■ SDIS86
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

**Gendarmerie 79**

Tél : 05 49 28 63 00

Fax : 05 49 28 63 10

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Évacuation de la nasse.

**DIRA**

Tél: 05 56 06 50 65

Fax: 05 56 06 50 69

7. Information de la préfecture des Deux-Sèvres et de la DDE 79 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur de Civray et déviation par S2sv
9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**=>ANGOULEME  
RN10 COUPEE  
SUIVRE S2sv**

## Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie deux-sévrienne de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 86</b>	<b>Tél : 05 49 00 57 22</b>	<b>Fax : 05 49 00 57 00</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie viennoise de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 86</b>	<b>Tél : 06 07 32 79 52</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



## Coupure sur RN10

### Itinéraire alternatif A10 depuis Saint-André de Cubzac



#### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'A10 en sens Sud-Nord d'une perturbation sur la RN10 et les invitant à continuer sur A10.

#### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°39 à Virsac – A10 – échangeur n°30 de l'A10 à Poitiers Sud

#### Commentaires:

#### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

#### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10

*Itinéraire alternatif A10 depuis Saint-André de Cubzac*

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE du département du lieu de coupure. Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Sur demande de la DIRA auprès de la DDE du département du lieu de coupure. Événement sur l'itinéraire alternatif.																												
<b>Actions à mettre en œuvre par les services</b>																													
<b>PCZ</b>																													
1. Sur proposition de la préfecture du département du lieu de coupure, prise de l'arrêté correspondant. 2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <table style="width: 100%; margin-left: 20px;"> <tr> <td>■ Préfecture 16</td> <td>■ Préfecture 17</td> <td>■ Préfecture 33</td> <td>■ Préfecture 79</td> </tr> <tr> <td>■ Préfecture 86</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ DDE 16</td> <td>■ DDE 17</td> <td>■ DDE 33</td> <td>■ DDE 79</td> </tr> <tr> <td>■ DDE 86</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ DIRA</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie Nationale 16</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 17</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 33</td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie Nationale 79</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 86</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> 3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.		■ Préfecture 16	■ Préfecture 17	■ Préfecture 33	■ Préfecture 79	■ Préfecture 86				■ DDE 16	■ DDE 17	■ DDE 33	■ DDE 79	■ DDE 86				■ ASF DRE Niort	■ DIRA			■ Gendarmerie Nationale 16	■ Gendarmerie Nationale 17	■ Gendarmerie Nationale 33		■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86		
■ Préfecture 16	■ Préfecture 17	■ Préfecture 33	■ Préfecture 79																										
■ Préfecture 86																													
■ DDE 16	■ DDE 17	■ DDE 33	■ DDE 79																										
■ DDE 86																													
■ ASF DRE Niort	■ DIRA																												
■ Gendarmerie Nationale 16	■ Gendarmerie Nationale 17	■ Gendarmerie Nationale 33																											
■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86																												
<b>ASF DRE de Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b> <b>Fax: 05 49 32 62 24</b>																												
4. Information de la préfecture des Deux-Sèvres et de la DDE 79 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume. 5. Information par PMV au PR .. de A10, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire. 6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.																													
<div style="background-color: black; color: yellow; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;">                     =&gt;ECHANGEUR XX                      RN10 COUPEE                      A10 CONSEILLEE                 </div>																													
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b> <b>Fax: 04.90.32.73.68</b>																												
6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «La RN10 est coupée en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux usagers en transit de continuer sur A10 depuis l'échangeur 39 de Virsac». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.																													

Actions de surveillance et de régulation de points particuliers			
<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRCO</b>	<b>Tél : 05 55 30 90 80</b>	<b>Fax : 05 55 31 37 70</b>	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			

## Coupure sur RN10 Itinéraire alternatif A10 depuis Angoulême



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et les invitant à sortir à Angoulême pour rejoindre l'A10 par la RN141.

### Itinéraire emprunté :

RN10 sortie à Angoulême – RN 141 -échangeur n°30 de l'A10 à Poitiers Sud

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10

### Itinéraire alternatif A10 depuis Angoulême

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 16 Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Sur demande de la DIRA auprès de la DDE16 Événement sur l'itinéraire alternatif.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Actions à mettre en œuvre par les services

#### PCZ

1. Sur proposition de la préfecture du département du lieu de coupure , prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
 

■ Préfecture 16	■ Préfecture 17	■ Préfecture 33	■ Préfecture 79
■ Préfecture 86			
■ DDE 16	■ DDE 17	■ DDE 33	■ DDE 79
■ DDE 86			
■ ASF DRE Niort	■ DIRA		
■ Gendarmerie Nationale 16	■ Gendarmerie Nationale 17	■ Gendarmerie Nationale 33	
■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86		
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### DIRA

Tél : 05 56 06 50 65

Fax : 05 56 06 50 69

4. Information de la préfecture des Deux-Sèvres et de la DDE 79 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
5. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

=>ECHANGEUR XX  
RN10 COUPEE  
A10 CONSEILLEE

#### ASF – CCT de Vedène

Tél: 04.90.32.73.59

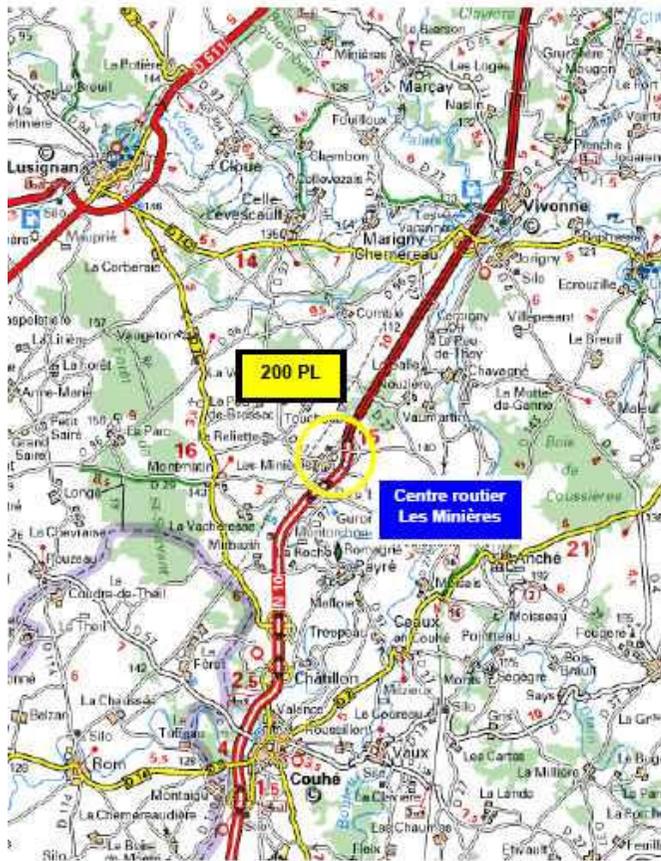
Fax: 04.90.32.73.68

6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.  
Le message est: «La RN10 est coupée en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux usagers en transit à Angoulême et de rejoindre l'A10 à Saintes».  
Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.

#### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF DRE Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24	
Surveillance du réseau			
<b>DIRCO</b>	Tél : 05 55 30 90 80	Fax : 05 55 31 37 70	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			

Plan de situation



Action des services



CORG de la Vienne  
Tél : 05 49 00 57 22

- Une équipe de 3 gendarmes
- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation
- Stockage et garde des PL au centre routier



DIR Atlantique  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents, 2 FLR et 1 fourgon PMV
- Mise en place du balisage pour le tri des PL/VL
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux et Bordeaux / Poitiers
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	Néant
Services	Centre routier

Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL, les VL continuent sur la RN10

Lieu de stockage Centre Routier Les Minières

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

Stockage des Poids-Lourds

PR du Centre Routier	PR 83
Capacité PL	200
TMJA 2007 (2 sens)	8 050
TMH PL (22h00 / 6h00)	90
TMH PL (6h00 / 22h00)	200
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	2 h 00
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 00

Moyenne PL hiver 2007/08

Moyenne PL hiver 2007/08

Valeur théorique

Valeur théorique



Pourcentage d'alerte 100 %

Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Stockage des PL pleine voie sur RN10 avec basculement du trafic VL

Plan de situation



Action des services



**CORG de la Vienne**  
Tél : 05 49 00 57 22

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL
- Stockage des PL et maintien sur place



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 4 agents, 2 FLR
- Mise en place du basculement et maintien.

Not : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	Néant
Aire de services	Aire de repos les Vieilles Étables

Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage PL, les VL continuent sur la RN10

SECTION :

Échangeur Vivonne Sud	(PR 75,100)
Aire de repos Les Vieilles Étables	(PR 79,900)

Délai de mise en œuvre = 2 h 00 ( + 0h30 si activation en dehors des heures de services )

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage (Ech. Vivonne Sud)	75,100
Fin du stockage (Aire de repos)	79,900
Nombre de voies circulées	1 en N-S 1 en S-N
Nombre de file de PL stockés	2
Capacité PL	480
TMJA 2007 (2 sens)	8 098
TMH PL (22h00 / 6h00)	90
TMH PL (6h00 / 22h00)	200
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	5 h 30
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 30

Moyenne PL hiver 2007/08

Moyenne PL hiver 2007/08

Valeur théorique

Valeur théorique

 PR d'alerte	78.400
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Véhicules particuliers

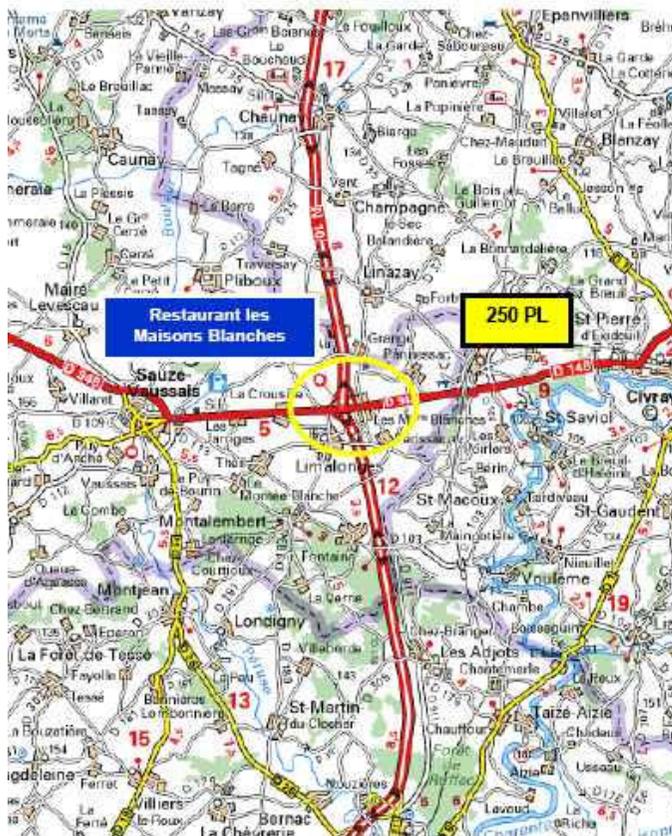
Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Not : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesure d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Plan de situation



Action des services



**CORG des Deux Sèvres**  
Tél : 05 49 28 63 23

- Une équipe de 3 gendarmes
- Tri PL/VL, stockage et garde des PL sur l'aire de stationnement.



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents, 2 FLR et 1 fourgon PMV
- Mise en place du balisage pour le tri des PL/VL

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux et Bordeaux / Poitiers
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	Néant
Services	Restaurant

Lieu de stockage

Restaurant Les Maisons Blanches

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

Stockage des Poids-Lourds

PR du restaurant	108.5	
Capacité PL	250	
TMJA 2007 (2 sens)	6 500	
TMH PL (22h00 / 6h00)	90	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	200	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	2 h 40	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 20	Valeur théorique
 Pourcentage d'alerte	80 %	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Dispositif de Communication

Néant sur RN10

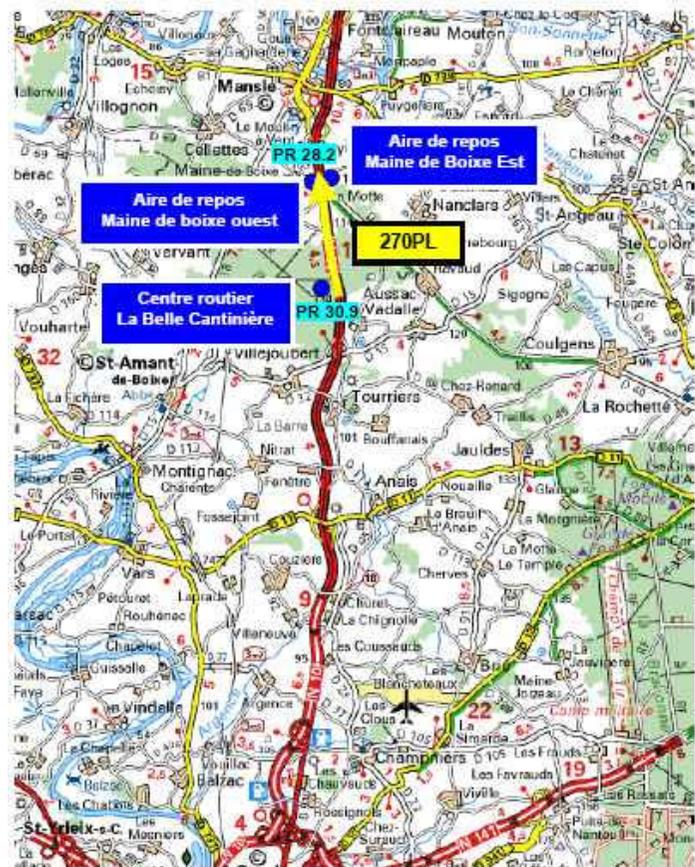
Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et la zone de stockage, les VL continuent sur la RN10

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

## Plan de situation



## Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

## Action des services



**CORG de la Charente**  
Tél : 05 45 37 50 60

- Une équipe de 3 gendarmes
- Tri PL/VL, stockage et garde des PL sur place



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents, 2 FLR et 1 fourgon PMV
- Mise en place du balisage pour le tri des PL/VL

Not : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

## Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Poitiers	
Portail de services		Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)		Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)		Néant
Services	Aires de repos en tête du stockage Restaurant en fin de stockage	

## Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

## Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur la RN10

## SECTION :

Carrefour plan au PR 28,200  
Carrefour plan au PR 30,900

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

## Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	28,200	
Fin du stockage	30,900	
Nombre de voies circulées	2	
Nombre de files de PL stockés	2	
Capacité PL	270	
TMJA 2007	8 400	Sens Bordeaux - Poitiers
TMH PL (22h00 / 6h00)	90	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	200	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	3 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 20	Valeur théorique
 PR d'alerte	29,400	Gendarmerie avertit le PC zonal

## Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

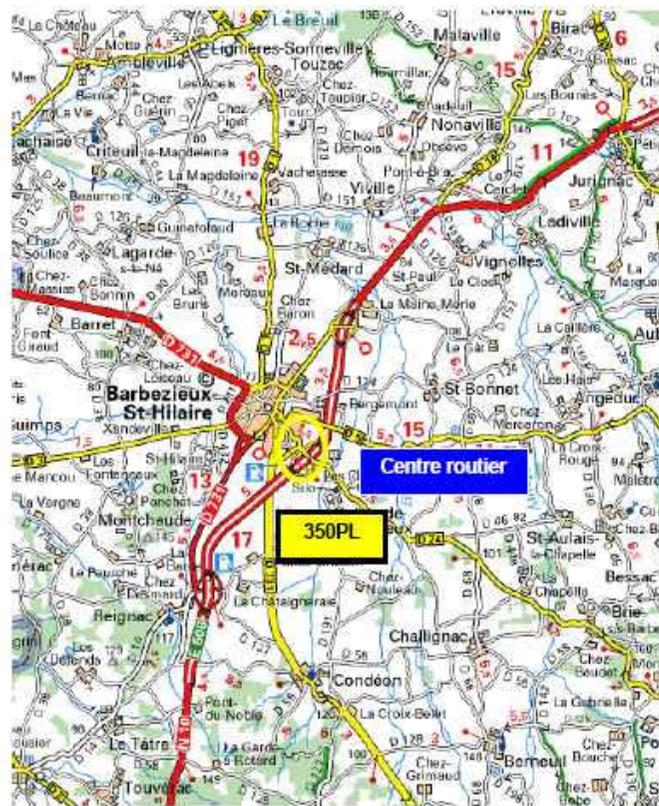
## Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Not : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

## Stockage des PL hors axe sans déviation des VL

## Plan de situation



## Action des services

CORG de la Charente  
Tél : 05 45 37 50 60

- Une équipe de 3 gendarmes
- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL au niveau de l'échangeur central de Barbezieux
- Stockage et garde des PL sur l'aire de stationnement du centre routier et maintien sur place.

DIR Atlantique  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents, 2 FLR et 1 fourgon PMV
- Mise en place du ballage pour le tri des PL/VL en amont de l'échangeur central de Barbezieux
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

## Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux et Bordeaux / Poitiers
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	Néant
Services	Restaurant, hôtel, sanitaires

## Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

## Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et la sortie obligatoire des PL, les VL continuent sur la RN10

Lieu de stockage: Centre Routier de Barbezieux  
(Échangeur central de Barbezieux)

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

## Stockage des Poids-Lourds

PR accès au Centre Routier	84,2	
Capacité PL	350	
TMJA 2007 (2 sens)	20000	
TMH PL (22h00 / 6h00)	120	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	3 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 30	Valeur théorique
 Pourcentage d'alerte	100 %	Gendarmerie avertit le PC zonal

## Dispositions particulières:

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

## Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

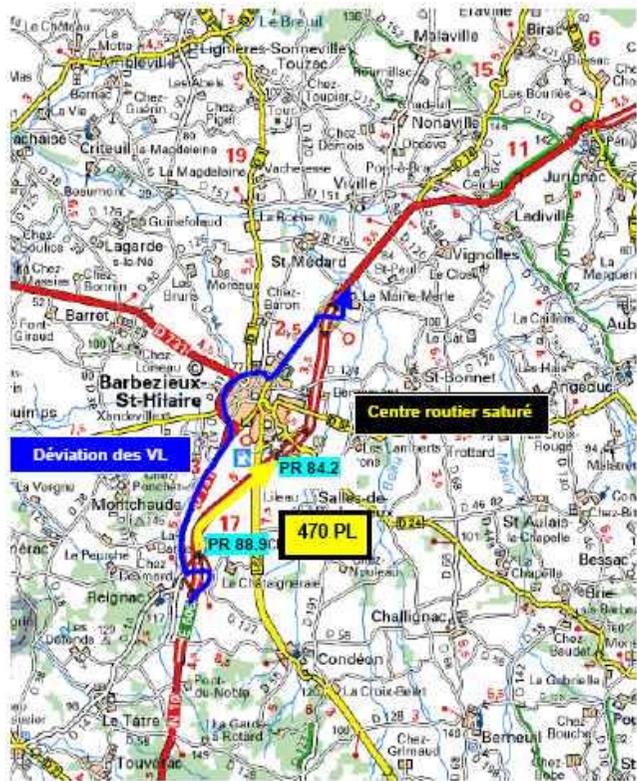
Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

## Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Stockage des PL pleines voies sur RN10 avec déviation du trafic VL

Plan de situation



Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Action des services



**CORG de la Charente**  
Tél : 05 45 37 50 60

- Présence à la pose de la signalisation;
- Tri PL/VL : stockage des PL en pleine voie et sortie des VL à l'échangeur central de Reignac
- Maintien des PL sur place



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents (2 FLR & 1 fourgon)
- Mise en place de la déviation entre l'échangeur central de Reignac et l'échangeur central de Barbezieux via la RD731 RD211 RD917.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Poitiers
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	83,643 / 86,1007
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	84,960
Aire de services	Néant

Dispositif de Communication

Néant sur RN10  
Utilisation des PMV et radio sur A10 pour diffuser l'information.

Traitement des VL

Déviation des VL entre les échangeurs de Reignac et Barbezieux centre, via les RD 731- RD 910. Les VL continuent ensuite sur RN10 en direction de Poitiers.

SECTION :

Échangeur Reignac  
Échangeur Nord de Barbezieux

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	84,200	
Fin du stockage	86,900	
Nombre de voies circulées	0	Sens Bordeaux - Poitiers
Nombre de file de PL stockés	2	
Capacité PL	470	
TMJA 2007 (2 sens)	20000	
TMH PL (22h00 / 6h00)	120	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	4 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 00	Valeur théorique
 PR d'Alerte (PL sur 2 voies)	87 900	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.



**Fermeture totale de l'axe RN10 aux PL à PEUJARD**

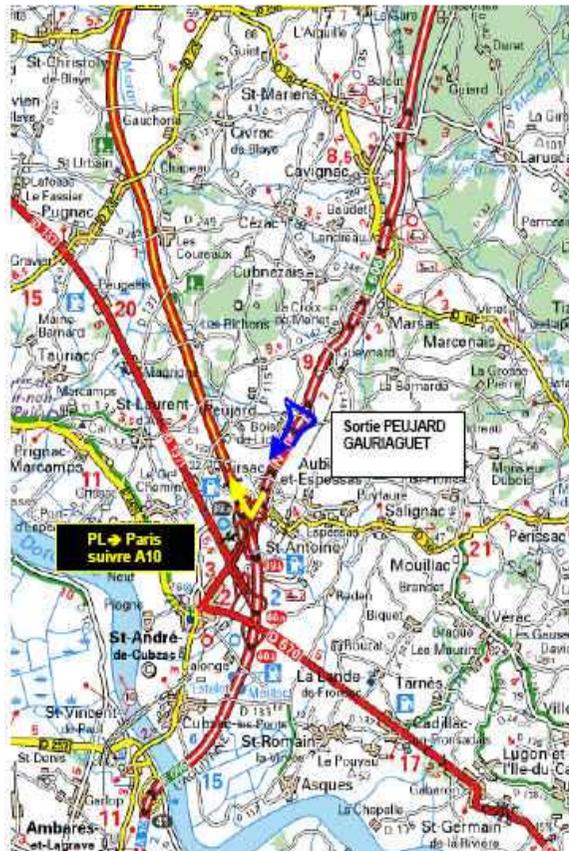
Mesure applicable dès saturation des zones de stockage PL de la RN10

Département concerné et coordonnées préfecture

Gironde : Tél 24h/24h : 05 56 90 60 60  
Fax 24h/24h : 05 56 90 60 67

Plan de situation

Délaï de mise en œuvre = 1 h 00 en période diurne ;  
1 h 30 en période nocturne



Modalités de gestion des PL après fermeture

Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage uniquement) :

- Interception des PL sur RN10 en direction de Poitiers, sortie obligatoire à l'échangeur Peujard / Gauriaguët.
- Re routage vers A10 (viale) pour les PL en direction de Paris et vers A89 pour les PL en direction de Limoges et la RCEA

Traitement des VL

Suivant la situation (mesure activée de nuit, importance du trafic...) et pour mettre en sécurité les intervenants, une mesure de sortie obligatoire à tout véhicule à l'échangeur sera dans un premier mise en place pour ralentir la circulation et trier les VL/PL en sécurité.

Dès lors qu'une congestion sera provoquée, le tri VL/PL pourra s'opérer en pleine voie à vitesse réduite.

Les VL, canalisés par le tri, poursuivent dans les 2 cas leur route.

Action et coordonnées des services



**EDSR Gironde**  
Tel : 05 57 71 16 66

- Présence à la pose de la signalisation pour la neutralisation de la voie de gauche en amont de la sortie Peujard sur la RN10.
- Tri PL/VL sur la voie de droite (ou sortie tout véhicules) :
  - Les PL, sont sortis et retournés en direction de Bordeaux.
  - Les VL, poursuivent leur route sur la RN10.



**DRE ASF Niort**  
Tél : 05 49 32 54 00

- Diffuse l'information sur PMV A10 et 107.7



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 965 065

- Active et met en place la signalisation nécessaire à la sortie obligatoire et/ou au tri pleine voie.
- Surveille le trafic

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL.
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL.
TMD	Gérés comme les autres PL.

Nota : Les TV et TAV pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Information aux usagers (PL en particulier)

PMV A10 et VRU bordelaises (A63, A62, rocade...)  
Radio FM 107.7 ( Radio Traffic) :

«Neige sur RN10, entre Bordeaux et Poitiers, dans le cadre du Plan PISO, interdiction de circuler pour les PL sur cet axe, ils doivent :

- pour les PL en direction de Paris, suivre A10
- pour les PL en direction de Limoges via Angoulême, suivre A89 puis A20 ».

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

**Tronçon Poitiers – Bordeaux par RN10 en sens Nord-Sud:**  
**Table d'aide à la décision**

**Liste de scenarii:**

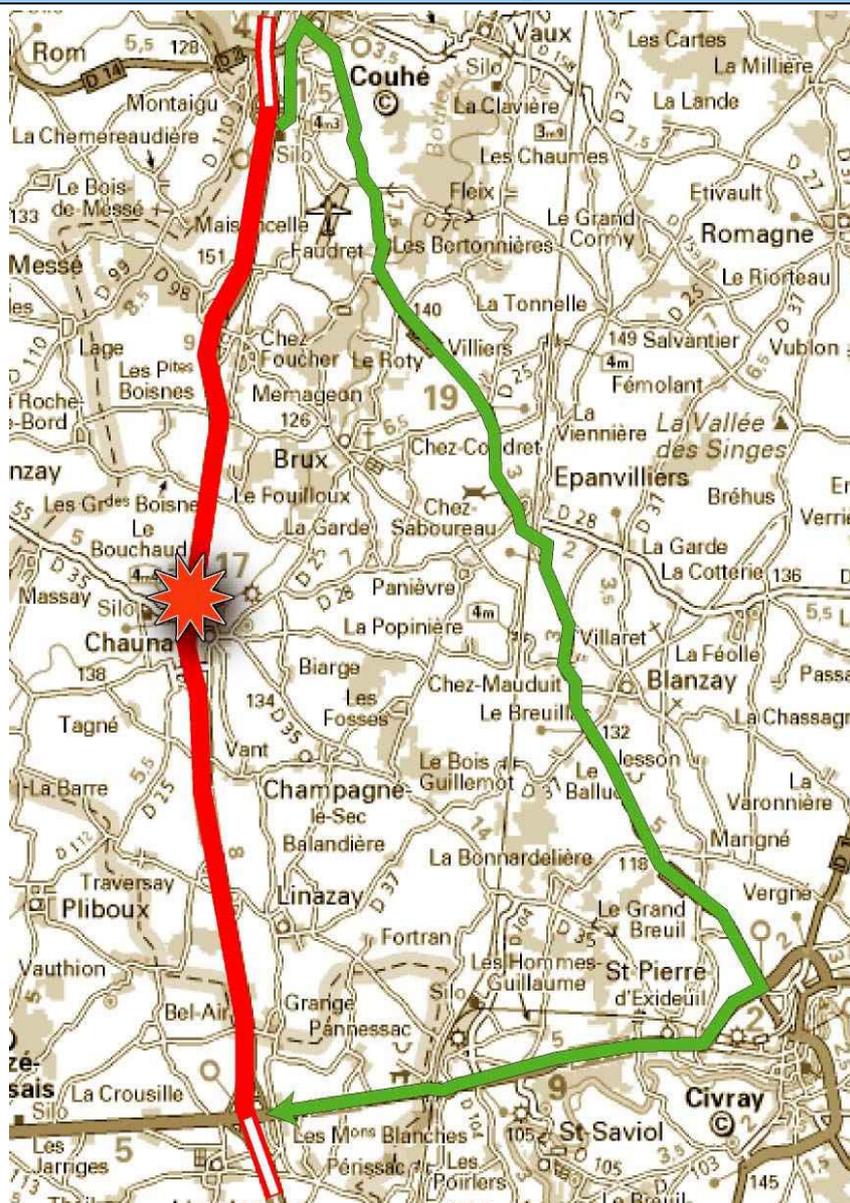
Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)  
 Sc2: Mesures locale + Délestage plus large  
 Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

Localisation de l'évènement	Entre échangeurs consécutifs de la RN10 situés sur deux départements voisins	Reste du tronçon
Base	Sc1	-

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Q ≤ 1200 veh/h	Sc2	Sc3
Q > 1200 veh/h	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
-	Sc1	Sc2	Sc3		
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Vienne et Deux-Sèvres</i> : Fermeture et Déviation par Sv2s	100/102
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Deux-Sèvres et Charente</i> : Fermeture et Déviation par S2sc	104/106
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Charente et Charente-Maritime</i> : Fermeture et Déviation par Scm	108/110
	●	●	●	Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre <i>Charente-Maritime et Gironde</i> : Fermeture et Déviation par Scmg	112/114
		●	●	Itinéraire alternatif A10 depuis Poitiers-Sud	116/117
		●	●	Itinéraire alternatif A10 depuis Angoulême	118/119
		●	●	Itinéraire alternatif A20-A89 depuis Poitiers	120/121
			●	Mesure PISO RN10/1: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Les Minières)	92
			●	Mesure PISO RN10/2: Stockage des PL pleines voies sur RN10 avec basculement du trafic VL (Les Minières – Vivonne Sud)	122
			●	Mesure PISO RN10/4: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Les Maisons Blanches)	94
			●	Mesure PISO RN10/5: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Mansle - Sud)	123
			●	Mesure PISO RN10/7: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL (Barbezieux)	96
			●	Mesure PISO RN10/8: Stockage des PL hors axe avec déviation des VL (Barbezieux)	124
			●	Mesure PISO RN10/11: Fermeture totale de l'axe RN10 aux PL à Poitiers-Sud	125

**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Vienne* et *Deux-Sèvres* :**  
*Fermeture et Déviation par S2sv*



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Sud-Nord d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Sv2s à partir de Couhé.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Couhé – RD 948 – RD148 - RD 7 – entrée sur RN10 à Civray

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Vienne et Deux-Sèvres* : Fermeture et Déviation par S2sv

### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 86.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

### Critères de désactivation

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 86.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

### Actions à mettre en œuvre par les services

#### PCZ

1. Sur proposition de la préfecture 17, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 79                    ■ Préfecture 86
  - DDE 79                            ■ DDE 86
  - ASF DRE Niort
  - Gendarmerie Nationale 79    ■ Gendarmerie Nationale 86
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Préfecture 86

Tél : 05 49 55 70 00

Fax : 05 49 88 25 34

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 86                                ■ DDE 86
  - ASF DRE Niort                    ■ Gendarmerie Nationale 86
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de
  - CRICR Sud-Ouest                    ■ SDIS 86
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Préfecture 79

Tél : 05 49 08 68 68

Fax : 05 49 28 09 67

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 79                                ■ DDE79
  - ASF DRE Niort                    ■ Gendarmerie Nationale 79
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CRICR Sud-Ouest                    ■ SDIS79
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Gendarmerie 86

Tél : 05 49 00 57 22

Fax : 05 49 00 57 00

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Évacuation de la nasse.

#### DIRA

Tél: 05 56 06 50 65

Fax: 05 56 06 50 69

7. Information de la préfecture de la Vienne et de la DDE 86 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Bordeaux au niveau de l'échangeur de Couhé et déviation par Sv2s.
9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

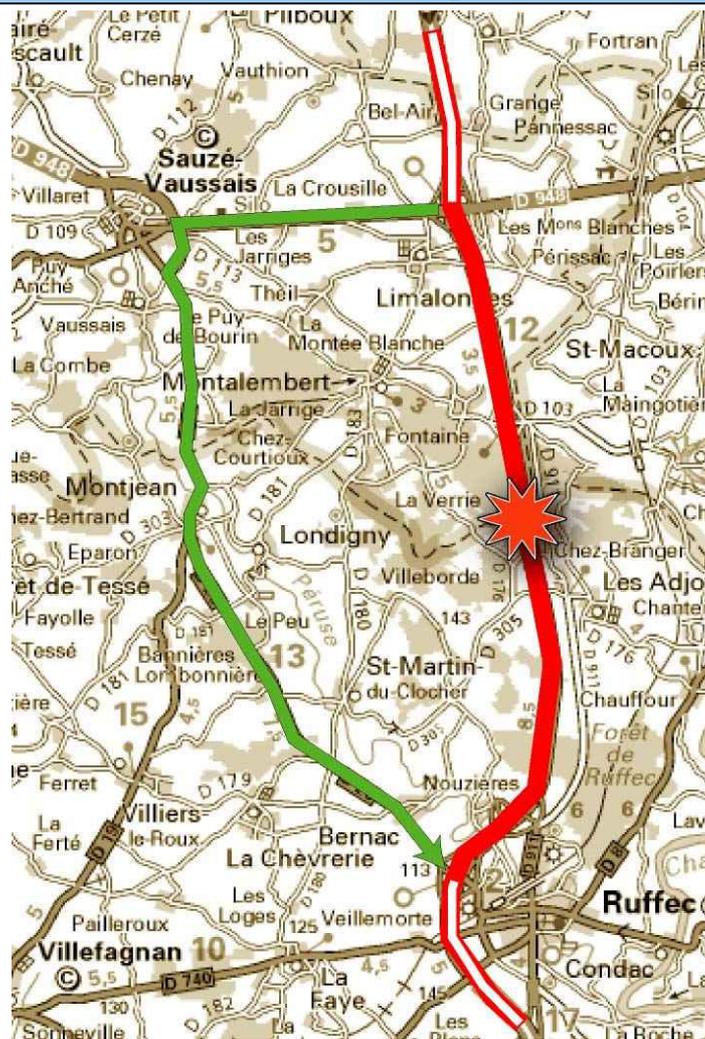
**=>ANGOULEME  
RN10 COUPEE  
SUIVRE Sv2s**

## Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie deux-sévrienne de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 86</b>	<b>Tél : 05 49 00 57 22</b>	<b>Fax : 05 49 00 57 00</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie viennoise de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 86</b>	<b>Tél : 06 07 32 79 52</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre Deux-Sèvres et Charente :**  
**Fermeture et Déviation par S2sc**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné S2sc à partir de Sauzé-Vaussais.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Ruffec – RD26 - RD 19 – RD948 – entrée sur RN10 à Limalonges

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

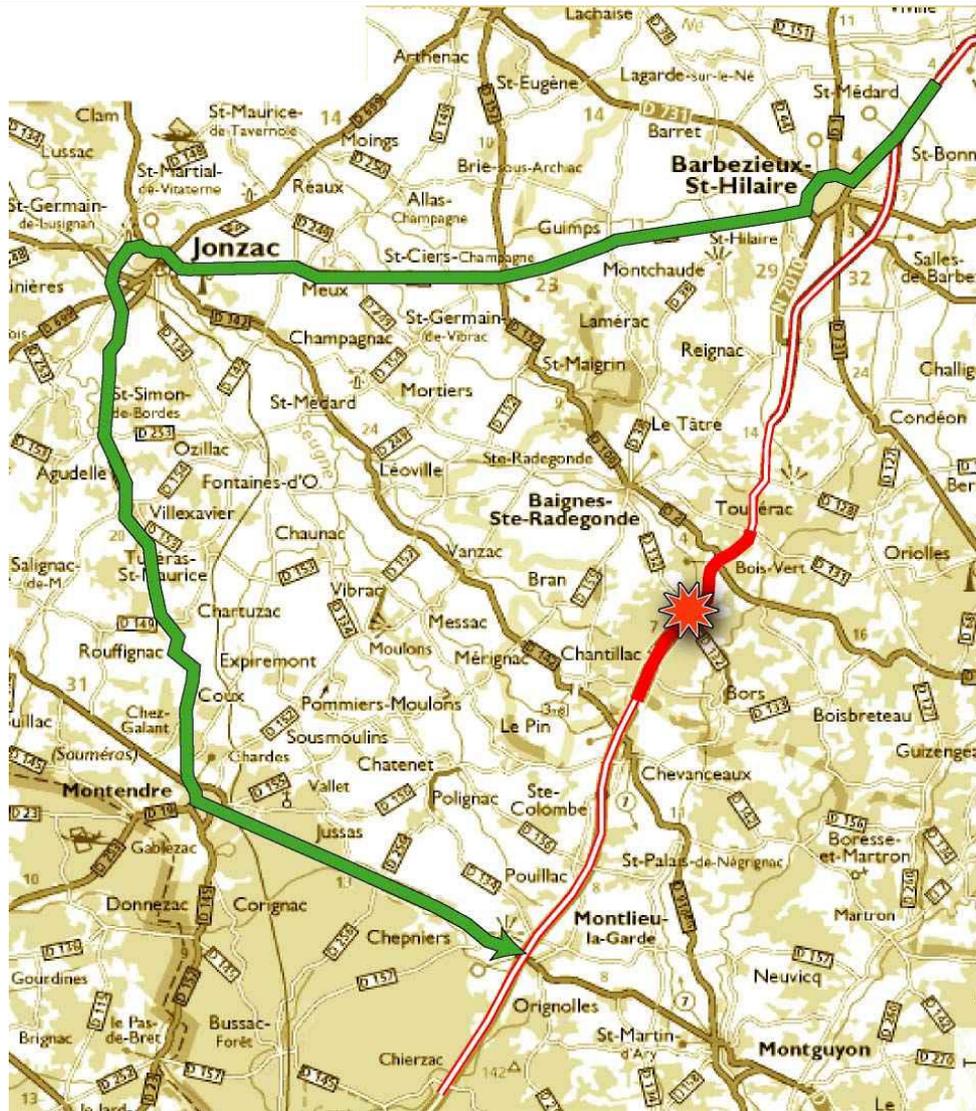
Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .



<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie deux-sévrienne de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 16</b>	<b>Tél : 05 45 37 50 60</b>	<b>Fax : 05 45 37 50 08</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 16</b>	<b>Tél :</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre Charente et Charente-Maritime :  
Fermeture et Déviation par Sccm**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Sccm à partir de Barbezieux-Saint-Hilaire.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Barbezieux – RD3 – RD2 – RD28 – RD 19 – RD730 – entrée sur RN10 à Montendre

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Charente et Charente-Maritime* : Fermeture et Déviation par Sccm

### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 16.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

### Critères de désactivation

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 16.  
Évènement sur l'itinéraire alternatif.

### Actions à mettre en œuvre par les services

#### PCZ

1. Sur proposition de la préfecture 16, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 16
  - DDE 16
  - ASF DRE Niort
  - Gendarmerie Nationale 16
  - Préfecture 17
  - DDE 17
  - Gendarmerie Nationale 17
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Préfecture 16

Tél : 05 45 97 61 00

Fax : 05 45 97 61 16

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 16
  - ASF DRE Niort
  - DDE 16
  - Gendarmerie Nationale 16
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - Mairies de
  - CRICR Sud-Ouest
  - SDIS 16
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Préfecture 17

Tél : 05 46 27 43 00

Fax : 05 46 41 10 30

1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - CG 17
  - ASF DRE Niort
  - DDE 17
  - Gendarmerie Nationale 17
3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CRICR Sud-Ouest
  - SDIS 17
4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

#### Gendarmerie 17

Tél : 05 46 00 50 60

Fax : 05 46 00 50 90

5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.
6. Évacuation de la nasse.

#### DIRA

Tél: 05 56 06 50 65

Fax: 05 56 06 50 69

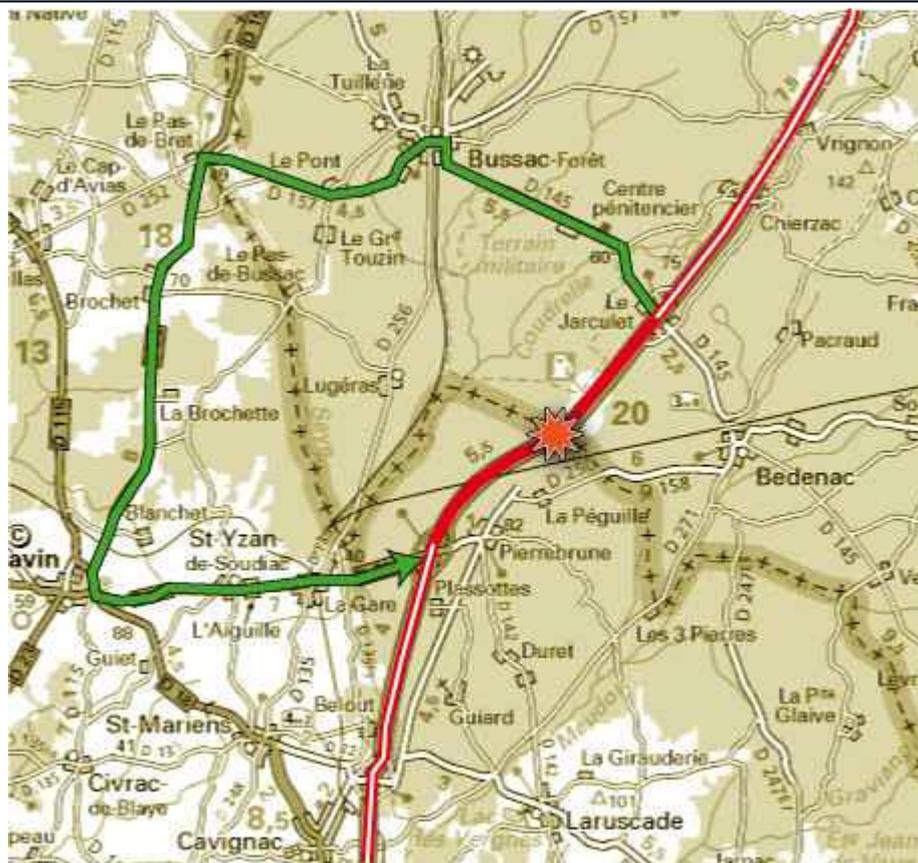
7. Information de la préfecture de la Charente et de la DDE 16 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.
8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Bordeaux au niveau de l'échangeur de Barbezieux-Saint-Hilaire et déviation par Sccm.
9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**=>ANGOULEME  
RN10 COUPEE  
SUIVRE Sccm**

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 17</b>	<b>Tél : 05 46 00 50 60</b>	<b>Fax : 05 46 00 50 90</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise maritime de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 16</b>	<b>Tél : 05 45 37 50 60</b>	<b>Fax : 05 45 37 50 08</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 16</b>	<b>Tél :</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Charente-Maritime* et *Gironde* :  
Fermeture et Déviation par Scmg**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Scmg à partir de Le Jarcelet.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie à Le Jarcelet – RD145 – RD157 – RD 23 – RD250 – entrée sur RN10 à Saint-Yzan de Soudiac

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10 en sens Sud-Nord entre *Charente-Maritime* et *Gironde* : Fermeture et Déviation par Scmg

### Critères d'activation

La demande d'activation de cette mesure est faite par DIRA auprès de la DDE 17.  
Viabilité de l'itinéraire alternatif.

### Critères de désactivation

Sur demande de la DIRA auprès de la DDE 17.  
Événement sur l'itinéraire alternatif.

### Actions à mettre en œuvre par les services

Actions à mettre en œuvre par les services											
<b>PCZ</b>											
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur proposition de la préfecture 17, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :               <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">■ Préfecture 33</td> <td style="width: 50%;">■ Préfecture 17</td> </tr> <tr> <td>■ DDE 33</td> <td>■ DDE 17</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie Nationale 33</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 17</td> </tr> </table> </li> <li>3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>				■ Préfecture 33	■ Préfecture 17	■ DDE 33	■ DDE 17	■ ASF DRE Niort		■ Gendarmerie Nationale 33	■ Gendarmerie Nationale 17
■ Préfecture 33	■ Préfecture 17										
■ DDE 33	■ DDE 17										
■ ASF DRE Niort											
■ Gendarmerie Nationale 33	■ Gendarmerie Nationale 17										
<b>Préfecture 33</b>	Tél : 05 56 90 60 60	Fax : 05 56 90 60 94									
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :               <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">■ CG 33</td> <td style="width: 50%;">■ DDE 33</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 33</td> </tr> </table> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :               <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">■ Mairies de Saint-Aubin de Blaye et Saint-Caprais de Blaye</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>■ CRICR Sud-Ouest</td> <td>■ SDIS 33</td> </tr> </table> </li> <li>4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>				■ CG 33	■ DDE 33	■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 33	■ Mairies de Saint-Aubin de Blaye et Saint-Caprais de Blaye		■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 33
■ CG 33	■ DDE 33										
■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 33										
■ Mairies de Saint-Aubin de Blaye et Saint-Caprais de Blaye											
■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 33										
<b>Préfecture 17</b>	Tél : 05 46 27 43 00	Fax : 05 46 41 10 30									
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur demande du PCZ, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à :               <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">■ CG 17</td> <td style="width: 50%;">■ DDE 17</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 17</td> </tr> </table> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :               <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">■ CRICR Sud-Ouest</td> <td style="width: 50%;">■ SDIS 17</td> </tr> </table> </li> <li>4. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>				■ CG 17	■ DDE 17	■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 17	■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 17		
■ CG 17	■ DDE 17										
■ ASF DRE Niort	■ Gendarmerie Nationale 17										
■ CRICR Sud-Ouest	■ SDIS 17										
<b>Gendarmerie 33</b>	Tél : 05 56 90 47 30	Fax : 05 56 90 47 40									
<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Mise en place de la fermeture et de la déviation en coordination avec ASF.</li> <li>6. Évacuation de la nasse.</li> </ol>											
<b>DIRA</b>	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69									
<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Information de la préfecture de Charente-Maritime et de la DDE 17 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>8. En coordination avec les forces de l'ordre, mise en place de la fermeture de la RN10 vers Poitiers au niveau de l'échangeur de Saint-Yzan de Soudiac et déviation par Scmg.</li> <li>9. Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>10. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol>											
<div style="background-color: black; color: yellow; padding: 10px; display: inline-block;"> <p><b>=&gt;ANGOULEME RN10 COUPEE SUIVRE Scmg</b></p> </div>											

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 17</b>	<b>Tél : 05 46 00 50 60</b>	<b>Fax : 05 46 00 50 90</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	<b>Tél : 05 56 90 47 30</b>	<b>Fax : 05 56 90 47 40</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 33</b>	<b>Tél : 05 57 35 21 80</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



## Coupure sur RN10 Itinéraire alternatif A10 depuis Poitiers-Sud



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'A10 en sens Nord-Sud d'une perturbation sur la RN10 et les invitant à continuer sur A10.

### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°30 de l'A10 à Poitiers Sud – A10 – échangeur n°39 à Virsac

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe . .

## Coupure sur RN10

### Itinéraire alternatif A10 depuis Poitiers-Sud

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE du département du lieu de coupure. Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Sur demande de la DIRA auprès de la DDE du département du lieu de coupure. Événement sur l'itinéraire alternatif.																												
<b>Actions à mettre en œuvre par les services</b>																													
<b>PCZ</b>																													
1. Sur proposition de la préfecture du département du lieu de coupure, prise de l'arrêté correspondant. 2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>■ Préfecture 16</td> <td>■ Préfecture 17</td> <td>■ Préfecture 33</td> <td>■ Préfecture 79</td> </tr> <tr> <td>■ Préfecture 86</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ DDE 16</td> <td>■ DDE 17</td> <td>■ DDE 33</td> <td>■ DDE 79</td> </tr> <tr> <td>■ DDE 86</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ DIRA</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie Nationale 16</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 17</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 33</td> <td></td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie Nationale 79</td> <td>■ Gendarmerie Nationale 86</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> 3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.		■ Préfecture 16	■ Préfecture 17	■ Préfecture 33	■ Préfecture 79	■ Préfecture 86				■ DDE 16	■ DDE 17	■ DDE 33	■ DDE 79	■ DDE 86				■ ASF DRE Niort	■ DIRA			■ Gendarmerie Nationale 16	■ Gendarmerie Nationale 17	■ Gendarmerie Nationale 33		■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86		
■ Préfecture 16	■ Préfecture 17	■ Préfecture 33	■ Préfecture 79																										
■ Préfecture 86																													
■ DDE 16	■ DDE 17	■ DDE 33	■ DDE 79																										
■ DDE 86																													
■ ASF DRE Niort	■ DIRA																												
■ Gendarmerie Nationale 16	■ Gendarmerie Nationale 17	■ Gendarmerie Nationale 33																											
■ Gendarmerie Nationale 79	■ Gendarmerie Nationale 86																												
<b>ASF DRE de Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24																											
4. Information des préfectures et DDE de départements en amont de la coupure sur la demande de trafic et de l'évolution de ce volume. 5. Information par PMV au PR .. de A10, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire. 6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.																													
<div style="background-color: black; color: yellow; padding: 5px; border: 1px solid black;">                     =&gt;ECHANGEUR XX                      RN10 COUPEE                      A10 CONSEILLEE                 </div>																													
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68																											
6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «La RN10 est coupée en sens Nord-Sud. Il est conseillé aux usagers en transit de continuer sur A10 depuis l'échangeur 30 de Poitiers-Sud». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.																													

Actions de surveillance et de régulation de points particuliers			
<b>ASF DRE Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRCO</b>	Tél : 05 55 30 90 80	Fax : 05 55 31 37 70	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			

## Coupure sur RN10 Itinéraire alternatif A10 depuis Angoulême



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'RN10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et les invitant à sortir à Angoulême pour rejoindre l'A10 par la RN141.

### Itinéraire emprunté :

RN10 sortie à Angoulême – RN 141 -échangeur n°39 de l'A10 à Virsac

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur RN10 Itinéraire alternatif A10 depuis Angoulême

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 16 Viabilité de l'itinéraire alternatif.		<b>Critères de désactivation</b> Sur demande de la DIRA auprès de la DDE16 Événement sur l'itinéraire alternatif.	
<b>Actions à mettre en œuvre par les services</b>			
<b>PCZ</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur proposition de la préfecture du département du lieu de coupure, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 16                      ■ Préfecture 17                      ■ Préfecture 33                      ■ Préfecture 79</li> <li>■ Préfecture 86</li> <li>■ DDE 16                              ■ DDE 17                              ■ DDE 33                              ■ DDE 79</li> <li>    ■ DDE 86</li> <li>■ ASF DRE Niort                      ■ DIRA</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 16      ■ Gendarmerie Nationale 17      ■ Gendarmerie Nationale 33</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 79      ■ Gendarmerie Nationale 86</li> </ul> </li> <li>Suivi de l'événement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
<b>DIRA</b>		<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Information de la préfecture de Charente et de la DDE 16 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>Information par PMV au PR .. de RN10, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol> <div style="text-align: center; background-color: black; color: yellow; padding: 10px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <b>=&gt;ECHANGEUR XX RN10 COUPEE A10 CONSEILLEE</b> </div>			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>		<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «La RN10 est coupée en sens Sud-Nord. Il est conseillé aux usagers en transit de sortir à Angoulême et de rejoindre l'A10 à Saintes». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</li> </ol>			

Actions de surveillance et de régulation de points particuliers			
<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance du réseau			
<b>DIRCO</b>	<b>Tél : 05 55 30 90 80</b>	<b>Fax : 05 55 31 37 70</b>	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	<b>Tél : 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax : 05 56 06 50 69</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			



## Coupure sur A10-RN10 Itinéraire alternatif A20-A89 depuis Poitiers

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF et la DIRA auprès du CRICR. Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Sur demande d'ASF et la DIRA auprès du CRICR. Événement sur l'itinéraire alternatif.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>			
------------	--	--	--

1. Sur proposition du CRICR, prise de l'arrêté correspondant.
2. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 86
  - DDE 86
  - ASF DRE Niort      ■ ASF DRE Brive      ■ DIRCO      ■ DIRA
- 7.
3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.

<b>ASF DRE de Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24	
-------------------------	---------------------	---------------------	--

4. Information de la préfecture de la Vienne et de la DDE 86 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume
5. Information par PMV au PR .. de l' , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

=>ECHANGEUR XX  
 A10 COUPEE  
 RN141 CONSEILLEE

<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68	
----------------------------	---------------------	---------------------	--

6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.  
 Le message est: «L'autoroute A10 et la RN10 sont saturées en sens Nord-Sud. Il est conseillé aux usagers en transit d'emprunter l'a RN141 puis l'A20 et l'A89 à partir de Poitiers».  
 Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF DRE Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRA</b>	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69	
Surveillance du réseau			
<b>ASF DRE Brive</b>	Tél: 05 55 87 84 00	Fax: 05 55 87 84 05	
Surveillance du réseau			
<b>DIRCO</b>	Tél : 05 55 30 90 80	Fax : 05 55 31 37 70	
Surveillance du réseau			

# Mesure PISO RN10/2



## PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

Référence PISO : RN10 / 2

LES MINIERES – Vivonne Sud  
Sens Poitiers - Bordeaux

*Chaussée à 2 \* 2 voies*

### Stockage des PL pleine voie sur RN10 avec basculement du trafic VL

#### Plan de situation



#### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

#### Action des services



**CORG de la Vienne**  
Tél : 05 49 00 57 22

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL
- Stockage des PL et maintien sur place



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 4 agents, 2 FLR
- Mise en place de la signalisation basculement et maintien.

Nota : Le mode opératoire de mise en oeuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

#### Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	Néant
Aire de services	Aire de repos les Vieilles Étables

#### Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

#### Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage PL, les VL continuent sur la RN10

#### SECTION :

Aire de repos Les Vieilles Étables (PR 79,900)  
Échangeur Vivonne Sud (PR 75,100)

Délai de mise en oeuvre = 2 h 00 (+ 0h30 si activation en dehors des heures de services)

#### Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage (aire de repos)	79,600
Fin du stockage (échangeur Vivonne Sud)	75,100
Nombre de voies circulées	1 en N-S 1 en S-N
Nombre de file de PL stockés	2
Capacité PL	480
TMJA 2007 (2 sens)	8 015
TMH PL (22h00 / 6h00)	90
TMH PL (6h00 / 22h00)	200
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	5 h 30
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 30

*Moyenne PL hiver 2007/08*

*Moyenne PL hiver 2007/08*

*Valeur théorique*

*Valeur théorique*

	PR d'alerte	75,600
--	-------------	--------

*Gendarmerie avertit le PC zonal*

#### Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

#### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

# Mesure PISO RN10/5



## PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

Référence PISO : RN10 / 5

**MANSLE SUD**  
Sens Poitiers - Bordeaux

*Chaussée à 2 \* 2 voies*

### Stockage des PL hors axe sans déviation des VL

#### Plan de situation



#### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

#### Action des services



**CORG de la Charente**  
Tél : 05 45 37 50 60

- Une équipe de 3 gendarmes
- Tri PL/VL, stockage des PL sur l'aire de repos de Maine de Boixe puis sur le parking du restaurant La Belle Cantinière
- Garde des PL sur place



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents, 2 FLR et 1 fourgon PMV
- Mise en place du balisage pour le tri des PL/VL

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

#### Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Néant
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	Néant
Services	Aire de repos et centre routier

#### Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio de COFIROUTE et ASF sur A10 pour diffuser l'information.

#### Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et la zone de stockage, les VL continuent sur la RN10

#### Lieux de stockage

Aire de repos Maine de Boixe  
et Restaurant La Belle Cantinière

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

#### Stockage des Poids-Lourds

PR de l'Aire de repos d'Aussac Vadalle	29
PR du Centre routier la Belle Cantinière	32,2
Capacité PL	400
TMJA 2007	8400
TMH PL (22h00 / 6h00)	90
TMH PL (6h00 / 22h00)	200
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	4 h 30
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 00
Pourcentage d'alerte	80 %

Sens Poitiers - Bordeaux

Moyenne PL hiver 2007/08

Moyenne PL hiver 2007/08

Valeur théorique

Valeur théorique

Gendarmerie avertit le PC zonal

#### Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

#### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

# Mesure PISO RN10/8



PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

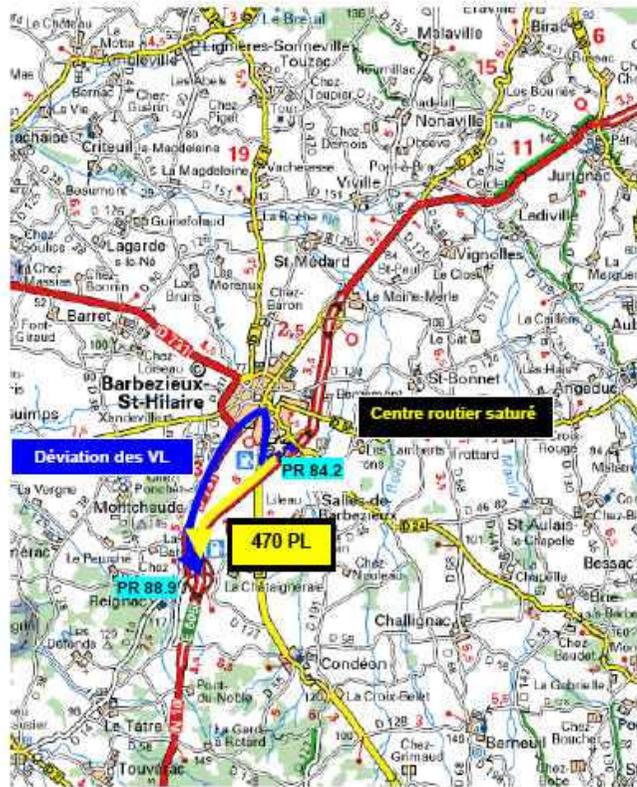
Référence PISO : RN10 / 8

BARBEZIEUX  
Sens Poitiers - Bordeaux

Chaussée à 2 \* 2 voies

## Stockage des PL pleines voies sur RN10 avec déviation du trafic VL

### Plan de situation



### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

### Action des services



**CORG de la Charente**  
Tél : 05 45 37 50 60

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL : stockage des PL en pleine voie et sortie des VL à l'échangeur central de Barbezieux
- Maintien des PL sur place



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- 3 agents (2 FLR & 1 fourgon)
- Mise en place de la déviation entre l'échangeur central de Barbezieux et l'échangeur de Reignac via la RD24 RD917 VC RD731.

Nota : Le mode opératoire de mise en oeuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

### Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	83,549
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	84,960
Aire de services	Néant

### Dispositif de Communication

Néant sur RN10

Utilisation des PMV et radio sur A10 et A20 pour diffuser l'information.

### Traitement des VL

Déviation des VL entre les échangeurs de Barbezieux centre et Reignac, via les RD 910- RD 731. Les VL continuent ensuite sur RN10 en direction de Bordeaux.

### SECTION :

Échangeur Central de Barbezieux  
Échangeur Reignac

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

### Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	83,900	
Fin du stockage	84,200	
Nombre de voies circulées	0	Sens Poitiers-Bordeaux
Nombre de file de PL stockés	2	
Capacité PL	470	
TMJA 2007 (2 sens)	20000	
TMH PL (22h00 / 6h00)	120	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	260	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	4 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 00	Valeur théorique
 PR d'Alerte (PL sur 2 voies)	85,200	Gendarmerie avertit le PG zonal

### Dispositions particulières :

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

# Mesure PISO RN10/11



## PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

Référence PISO : RN10 / 11

**POITIERS SUD**  
Sens Poitiers - Bordeaux

### Fermeture totale de l'axe RN10 aux PL à Poitiers Sud

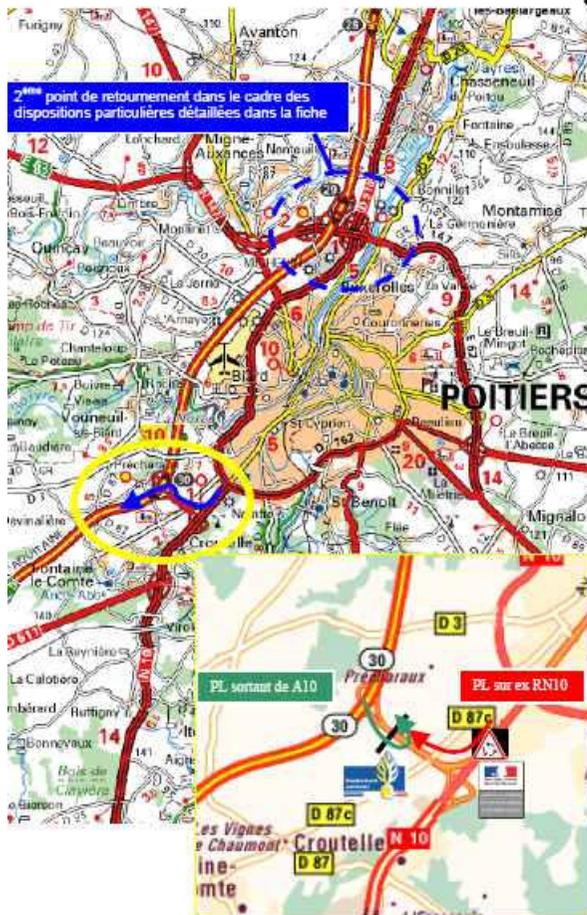
Mesure applicable dès saturation des zones de stockage PL de la RN10

#### Département concerné et coordonnées préfecture

Vienne : Tél 24h/24h : 05 49 55 70 00  
Fax 24h/24h : 05 49 58 55 82

#### Pian de situation

Délai de mise en œuvre = 1 h 30 en période diurne ;  
2 h 00 en période nocturne



#### Modalités de gestion des PL après fermeture

Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage par A10 uniquement) :

- Interception des PL sur RD910 (ex RN10) en provenance de Poitiers au giratoire donnant sur la bretelle d'accès à l'A10 (éch. N°30), et envoi des PL vers A10 viable.
- Retournement des PL sortant de l'A10 pour accéder à la RN10 à la barrière de péage de l'échangeur n°30 - Poitiers Sud.

#### Dispositions particulières :

En cas de remontée de bouchon sur la rocade de Poitiers, et sur proposition de la préfecture de la Vienne, le CORG 86 mettra un deuxième point de retournement des PL au niveau de la sortie n°29 Poitiers Nord de l'A10 :

- tri et retournement des PL se dirigeant vers la RD910 et RN10 à la barrière de péage de la sortie n°29
- Les PL en direction Limoges pourront circuler sur la RN147.

Cette disposition permettra de filtrer une partie du trafic PL qui doit être intercepté au niveau du giratoire de la RD910 au sud de Poitiers.

#### Action et coordonnées des services



##### CORG de la Vienne

Tel : 05 49 00 57 22

- Retourne tous les PL sortant à la sortie n°30 de l'A10 au niveau de la barrière de péage.

##### Pour le cas des dispositions particulières :

Met en place au niveau de la sortie n°29 - Poitiers Nord :

- Tri des PL se dirigeant vers Bordeaux par RD910 - RN10 et retournement au niveau de la barrière de péage de la sortie n°29 vers A10
- Les PL en direction de Limoges pourront circuler sur RN147



##### DDSP 86

Tél : 05 49 60 60 00

- Tri les VL et PL au niveau du giratoire de la bretelle d'accès à l'autoroute A10
- Dirige tous les PL vers la sortie en direction de l'A10
- Les VL continuent sur la RN10



##### Conseil Général 86 :

Tél : 06 07 32 79 52

- Met en place la signalisation nécessaire en amont du giratoire de la RD910 pour le tri VL/PL
- Protection de la « queue du bouchon » en amont du giratoire.



##### COFIROUTE

Tél : 05 49 19 43 00

- Diffusent l'information sur PMV et radio 107.7 de l'A10 spécifique aux chauffeurs PL



- En relation avec l'EDSR 86, protection de la « queue du bouchon » éventuelle remontant sur A10 sur la sortie n°30 et, si filtrage des PL sur la sortie n°29 (cf dispositions particulières).

##### DRE ASF Niort

Tél : 05 49 32 54 00

#### Traitement des VL

Les VL, canalisés par le tri PL/VL, poursuivent dans tous les cas leur route.

#### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL.
Transport Animaux vivants	Voir nota ci dessous
TMD	Voir nota ci dessous

Nota : Les TV et TAV pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

En cas de perturbation proche de la Vienne sur RN10 les TV et TAV seront traités comme les PL.

#### Information aux usagers (PL en particulier)

PMV A10 sur réseau COFIROUTE et ASF  
Radio FM 107.7 ( Radio Trafic) :

« Neige sur RN10 entre Poitiers et Bordeaux. Circulation très délicate pour les PL.

Dans le cadre du Plan Intempéries Sud-Ouest, interdiction de circuler pour les PL sur cet axe à partir de Poitiers Sud. Les PL sont invités à suivre l'autoroute A10 en direction de Bordeaux ».

#### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre de la mesure pourra être adapté aux exigences de la situation.



**Tronçon Poitiers – Bordeaux par A10 en sens Nord-Sud:**  
**Table d'aide à la décision**

**Liste de scenarii:**

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)  
 Sc2: Mesures locale + Délestage plus large  
 Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

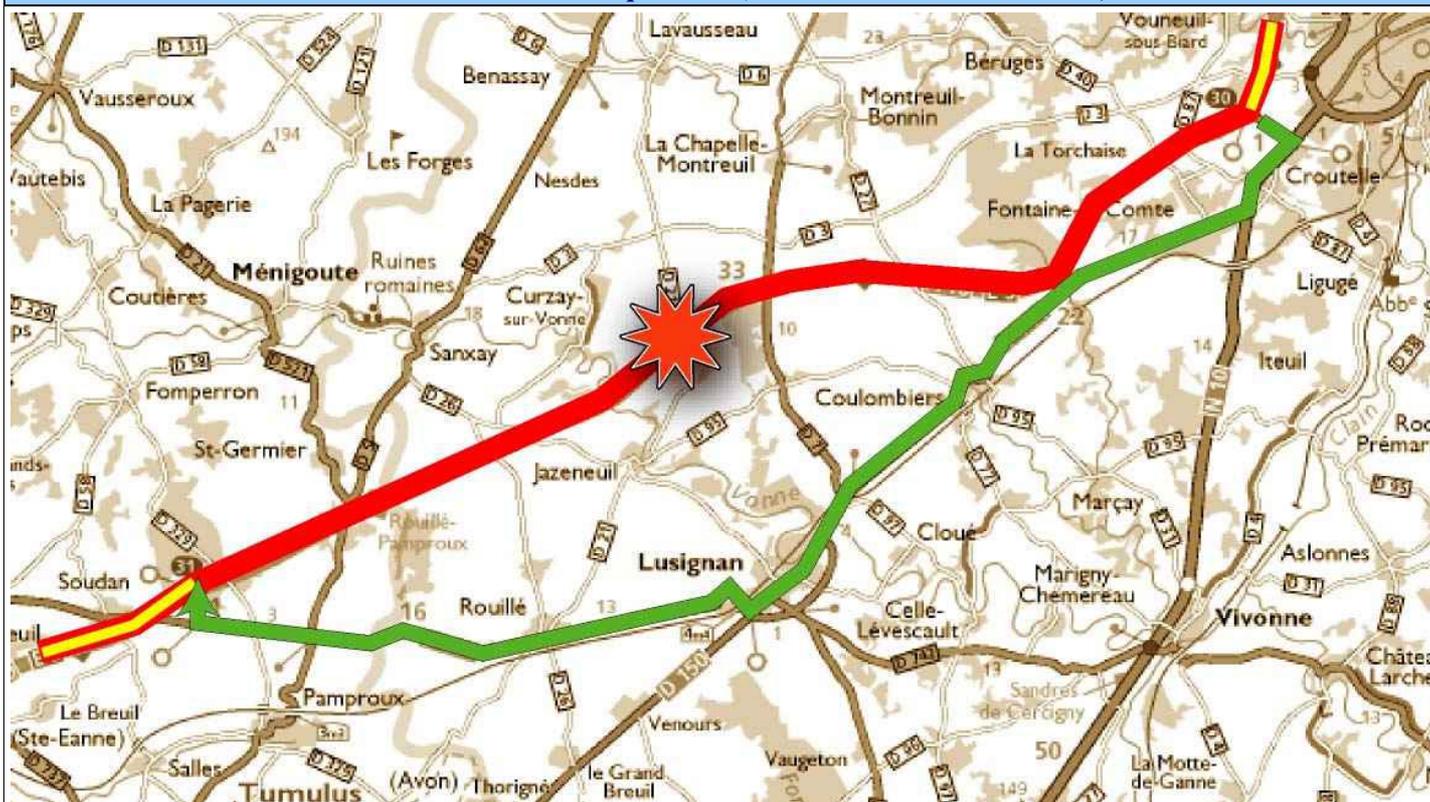
Localisation de l'évènement	Entre échangeurs n°30 et n°31 de l'A10 Entre échangeurs n°33 et n°34 de l'A10 Entre échangeurs n°37 et n°38 de l'A10	Reste du tronçon
Base	Sc1	-

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Q ≤ 1200 veh/h	Sc2	Sc3
Q > 1200 veh/h	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
-	Sc1	Sc2	Sc3		
	●	●	●	Coupure sur A10 en sens Nord-Sud entre échangeurs n°30 et n°31: Fermeture et Déviation par Sv2s ( <i>limite Vienne – Deux-Sèvres</i> )	128/130
	●	●	●	Coupure sur A10 en sens Nord-Sud entre échangeurs n°33 et n°34: Fermeture et Déviation par S2scm ( <i>limite Deux-Sèvres – Charente-Maritime</i> )	132/134
	●	●	●	Coupure sur A10 en sens Nord-Sud entre échangeurs n°37 et n°38: Fermeture et Déviation par Scmg ( <i>limite Charente-Maritime – Gironde</i> )	136/138
		●	●	Itinéraire alternatif RN10 depuis Poitiers	140/141
		●	●	Itinéraire alternatif RN10 depuis Saintes	142/143
		●	●	Itinéraire alternatif A20-A89 depuis Poitiers	120/121
			●	Mesure PISO A10/1: Stockage des PL hors axe avec déviation des VL (Futuroscope)	144
			●	Mesure PISO A10/2: Stockage des PL hors axe sans déviation des VL, puis en pleine voie sur Gript (Aires des Deux-Sèvres)	66
			●	Mesure PISO A10/3: Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL (Gript-Nord)	145
			●	Mesure PISO A10/5: Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL (Chermignac-Ouest)	146
			●	Mesure PISO A10/7: Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL (Saint-Christoly)	147

## Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°30 et n°31:

*Fermeture et Déviation par Sv2s (limite Vienne – Deux-Sèvres)*



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné S2sv à partir de l'échangeur n°30.

### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°30 – RD150 – RD742 – échangeur n°31 de l'A10

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

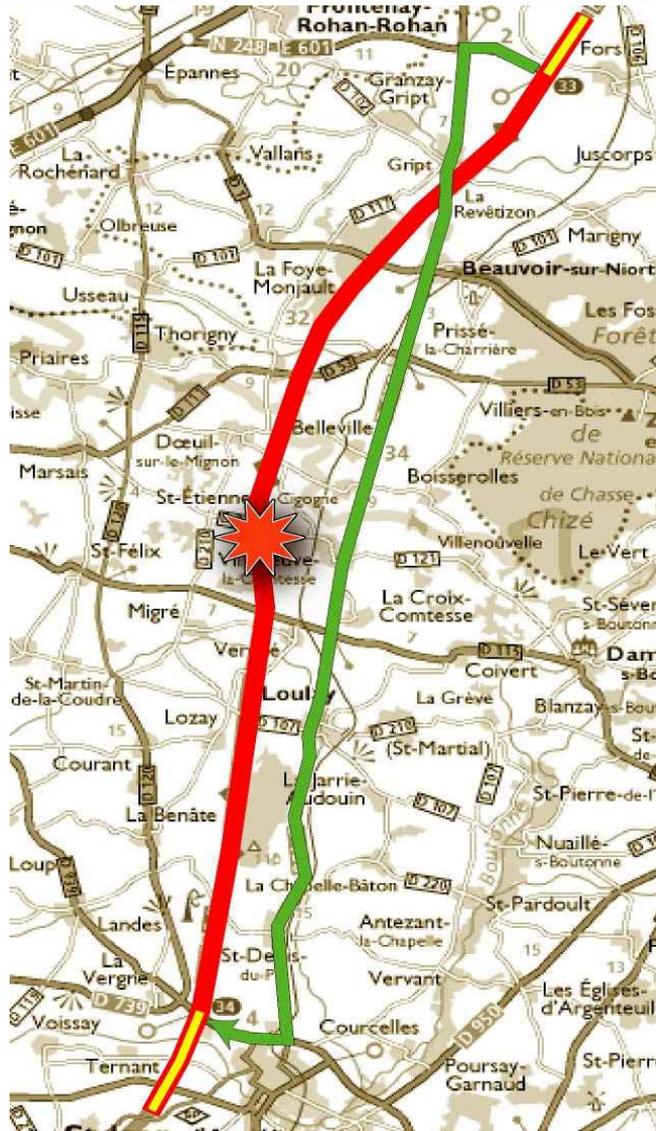
Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .



<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur les itinéraires			
<b>CG 86</b>	<b>Tél : 06 07 32 79 52</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur A10 en sens Sud-Nord entre échangeurs n°33 et n°34:  
Fermeture et Déviation par S2s cm(limite Deux-Sèvres – Charente-Maritime)**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Scm2s à partir de l'échangeur n°33.

**Itinéraire emprunté :**

A10 sortie n°33 – échangeur n°34 de l'A10

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

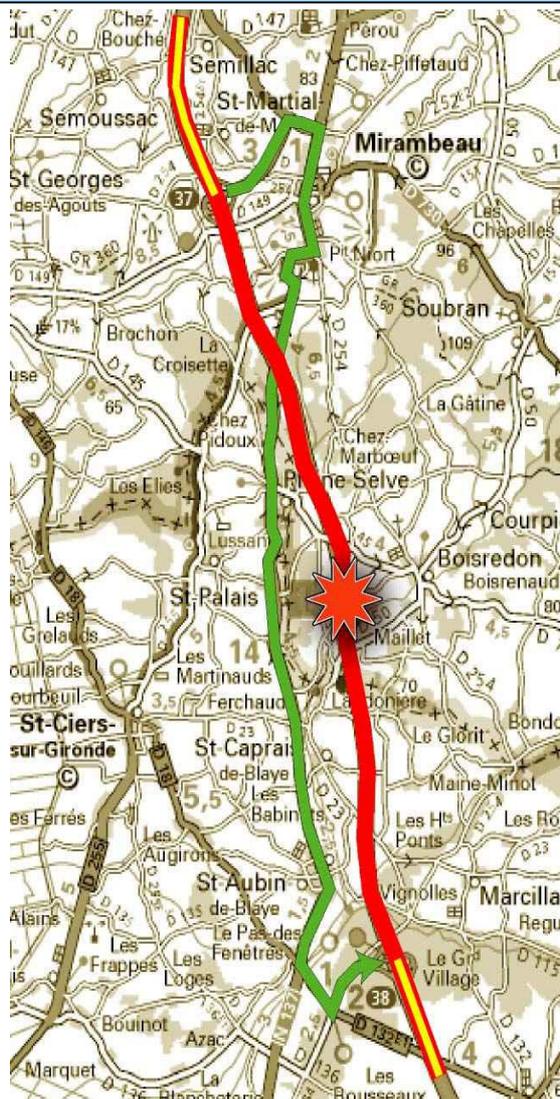
Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .



<b>Gendarmerie Nationale 79</b>	<b>Tél : 05 49 28 63 00</b>	<b>Fax : 05 49 28 63 10</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 79</b>	<b>Tél : 05 49 06 75 75</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



**Coupure sur A10 en sens Nord-Sud entre échangeurs n°37 et n°38:  
Fermeture et Déviation par Scmg (limite Charente-Maritime – Gironde)**



**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A10 en sens -Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Scmg à partir de l'échangeur n°37.

**Itinéraire emprunté :**

A10 sortie n°37 de l'A10 – RN137 – RD 132 – échangeur n° 38 à Saint-Aubin de Blaye

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .



<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>ASF DRE Niort</b>	<b>Tél: 05 49 32 54 00</b>	<b>Fax: 05 49 32 62 24</b>	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie 17</b>	<b>Tél : 05 46 00 50 60</b>	<b>Fax : 05 46 00 50 90</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie charentaise de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	<b>Tél : 05 56 90 47 30</b>	<b>Fax : 05 56 90 47 40</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif			
<b>CG 17</b>	<b>Tél : 05 46 95 50 00</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 33</b>	<b>Tél : 05 57 35 21 80</b>	<b>Fax :</b>	
Surveillance du réseau			



## Coupure sur A10

### Itinéraire alternatif RN10 depuis Poitiers-Sud



#### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'A10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et les invitant à prendre la RN10.

#### Itinéraire emprunté :

A10 sortie n°30 de l'A10 à Poitiers Sud – RN10 – échangeur n°39 à Virsac

#### Commentaires:

#### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

#### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe . .

## Coupure sur A10 Itinéraire alternatif RN10 depuis Poitiers-Sud

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par ASF auprès de la DDE 86. Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Sur demande d'ASF auprès de la DDE 86. Événement sur l'itinéraire alternatif.
<b>Actions à mettre en œuvre par les services</b>	
<b>PCZ</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur proposition de la préfecture 33, prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 79</li> <li>■ DDE 79</li> <li>■ ASF DRE Niort</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 79</li> <li>■ Préfecture 86</li> <li>■ DDE 86</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 86</li> </ul> </li> <li>3. Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>	
<b>ASF DRE de Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00    Fax: 05 49 32 62 24
<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Information de la préfecture de la Vienne et de la DDE 86 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>5. Information par PMV au PR .. de A10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>6. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> <div style="background-color: black; color: yellow; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>=&gt;ECHANGEUR XX A10 COUPEE RN10 CONSEILLEE</b> </div> </div>	
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59    Fax: 04.90.32.73.68
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «L'autoroute A10 est coupée en sens Nord-Sud. Il est conseillé aux usagers en transit d'emprunter la RN10 à partir de l'échangeur 30 de Poitiers-Sud». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</li> </ol>	

Actions de surveillance et de régulation de points particuliers			
<b>ASF DRE Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>DIRA</b>	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69	
Surveillance du réseau			

## Coupure sur A10 Itinéraire alternatif RN10 depuis Saintes



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur l'RN10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et les invitant à sortir à Saintes pour rejoindre la RN10 par la RN141.

### Itinéraire emprunté :

A10 sortie à Saintes – RN 141 -échangeur de la RN10 à Angoulême

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
km	km
min	min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

## Coupure sur A10 Itinéraire alternatif RN10 depuis Saintes

<b>Critères d'activation</b> La demande d'activation de cette mesure est faite par la DIRA auprès de la DDE 17 Viabilité de l'itinéraire alternatif.		<b>Critères de désactivation</b> Sur demande de la DIRA auprès de la DDE17 Événement sur l'itinéraire alternatif.	
<b>Actions à mettre en œuvre par les services</b>			
<b>PCZ</b>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur proposition de la préfecture du département du lieu de coupure , prise de l'arrêté correspondant.</li> <li>Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préfecture 16                      ■ Préfecture 17                      ■ Préfecture 33</li> <li>■ DDE 16                              ■ DDE 17                              ■ DDE 33</li> <li>■ ASF DRE Niort                      ■ DIRA</li> <li>■ Gendarmerie Nationale 16      ■ Gendarmerie Nationale 17      ■ Gendarmerie Nationale 33</li> </ul> </li> <li>Suivi de l'évènement et diffusion de l'information, publication sur SINERGI.</li> </ol>			
<b>DIRA</b>		Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69
<ol style="list-style-type: none"> <li>Information de la préfecture de Charente-Maritime et de la DDE 17 sur la demande de trafic en amont de la coupure et de l'évolution de ce volume.</li> <li>Information par PMV au PR .. de RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol> <div style="text-align: center; background-color: black; color: yellow; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <b>=&gt;ECHANGEUR XX RN10 COUPEE A10 CONSEILLEE</b> </div>			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>		Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68
<ol style="list-style-type: none"> <li>Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: «La RN10 est coupée en sens Nord-Sud. Il est conseillé aux usagers en transit de sortir à Saintes et de rejoindre l'RN10 à Angoulême». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</li> </ol>			

Actions de surveillance et de régulation de points particuliers			
<b>ASF DRE Niort</b>	Tél: 05 49 32 54 00	Fax: 05 49 32 62 24	
Surveillance du réseau			
<b>DIRCO</b>	Tél : 05 55 30 90 80	Fax : 05 55 31 37 70	
Surveillance du réseau			
<b>DIRA</b>	Tél : 05 56 06 50 65	Fax : 05 56 06 50 69	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			

# Mesure PISO A10/1



PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

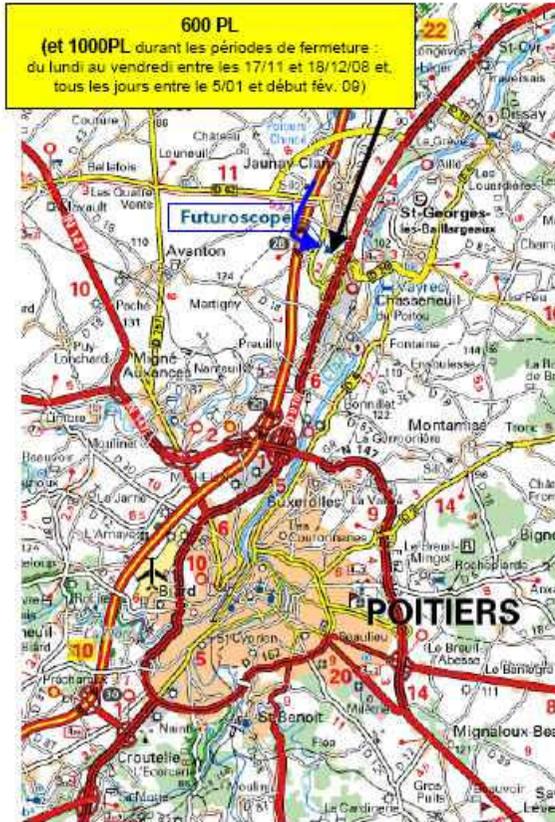
Référence PISO : A10 / 1

FUTUROSCOPE  
Accessible dans les 2 sens

Chaussée à 2 \* 2 voies

## Stockage des PL hors axe avec déviation des VL

### Plan de situation



### Action des services



**Peloton de Chatelleraut / EDSR de la Vienne**  
Tél : 05 49 00 57 07

- Présence à la mise en place de la coupure de voie de gauche
- Tri PL / VL :
  - ✓ Les PL sont pris en charge et dirigés vers le parc du Futuroscope avec un tri au péage pour le trafic local.
  - ✓ Les VL continuent sur A10
  - ✓ Contrôle de la fermeture des entrées PL à l'échangeur du Futuroscope.



**Cofiroute : District de Chatelleraut**  
Tél : 05 49 19 43 00

- Mise en place du balisage pour la coupure de voie de gauche sens Bordeaux / Poitiers ou Poitiers / Bordeaux
- Sur demande des gendarmes, le tri peut se faire avec mise en place d'une sortie obligatoire.



**Conseil Général 86**  
Tél : 06 07 32 79 52

- Jalonnement de l'itinéraire alternatif.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

### Points singuliers

Désignation	Sens	Bordeaux / Poitiers	Poitiers / Bordeaux
Portail de services		PK 294.810	PK 294.310
Poste d'appel d'urgence (PAU)		PK 294.915	PK 297.525
Interruption Terre Plein Central (ITPC)		PK 295.525	PK 298.090

### Dispositif de Communication

- PMV : Néant
- Panneau manuel à volet indiquant : sortie obligatoire aux PL (si stockage activé)
- Radio FM 107.7 (Radio Trafic et Autoroute FM)

### Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL, les VL continuent sur A10.

POINT DE SORTIE Échangeur n° 28 - FUTUROSCOPE (PK 295,9)

Délai de mise en œuvre = 1 h 00 en période diurne ;  
2 h 00 en période nocturne

### Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	-
Fin du stockage	-
Nombre de voies circulées	-
Nombre de voie de PL stockés	Aire stationnement
Capacité PL	800
TMJA 2007	30 785
TMH PL (22h00 / 6h00)	80
TMH PL (6h00 / 22h00)	180
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	7 h 30
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	3 h 20
⚠ Pourcentage d'alerte	60 % sens N-S 90 % sens S-N

1 000 PL, du lundi au vendredi entre les 17/11 et 18/12/08, et tous les jours entre le 5/01 et début février 09

Moyenne PL hiver 2007/08

Moyenne PL hiver 2007/08

Valeur théorique

Valeur théorique

Gendarmerie avertit le PC zonal

### Dispositions particulières

Dès que le pourcentage d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL :

- du PISO pour le sens Bordeaux – Poitiers,
- du PIZO (zone ouest) sens Poitiers – Bordeaux.

### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

# Mesure PISO A10/3



PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

Référence PISO : A10 / 3

Gript Nord  
Sens Poitiers - Bordeaux

Chaussée à 2 \* 2 voies

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

### Plan de situation



### Action des services

**Peloton de Niort-Est / EDSR des Deux-Sèvres**  
Tél : 05 49 28 63 00

- Présence à la pose de la signalisation du double sens.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation (VL) en amont du basculement de chaussée.
- Gestion et contrôle du stockage PL (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et du passage inférieur sans BAU).



**DRE ASE Niort**  
Tél : 05 49 32 54 00

- Mise en place du balisage pour le basculement de chaussée
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage
- Surveillance du double sens.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

### Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers /Bordeaux
Portail de services	PK : 383,98 / 384,38 / 387,84
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PK : 379,60 / 381,71 / 383,80 / 385,79 / 387,53
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PK : 380,70 / 392,49 / 384,89 / 386,78
Aire de services	GRIP-T- NORD (pk 381,86)

### SECTION :

Echangeur n° 33 – La ROCHELLE / NIORT SUD

Echangeur n° 34 – ST JEAN d' ANGELY

BASCULEMENT entre l' ITPC 380,70 et l' ITPC 386,76

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

### Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	386,5	Stockage sur 6 km
Fin du stockage	380,9	
Nombre de voies circulées	1+1	Double sens
Nombre de file de PL stockés	2	Stockage PL sur BAU et VL
Capacité PL	800	
TMJA 2007 (2 sens)	25 373	
TMH PL (22h00 / 6h00)	45	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	87	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL avec report trafic de la RN10	228	Moyenne PL théorique (1)
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	> 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	7 h	Valeur théorique
Temps de stockage avec report du trafic RN10	2 h 30	Valeur théorique (1)

(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10

	PK d'alerte	382	Gendarmerie avertit le PC zonal
--	-------------	-----	---------------------------------

### Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.  
Pré-positionnement du dépanneur VL proche du double sens (suite à réquisition préfectorale) et, une heure avant déstockage PL, réquisition préfectorale du dépanneur PL.

### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

### Dispositif de Communication

PMV : Poitiers-Sud, Bifurcation A10/A93, Oulmes, Sèvres,  
PMV Gare : Niort-Ouest, Niort-Nord, Niort-Est, Niort-Sud,  
Radio Trafic 107.7.

### Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur l'autoroute.

### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

# Mesure PISO A10/5



PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

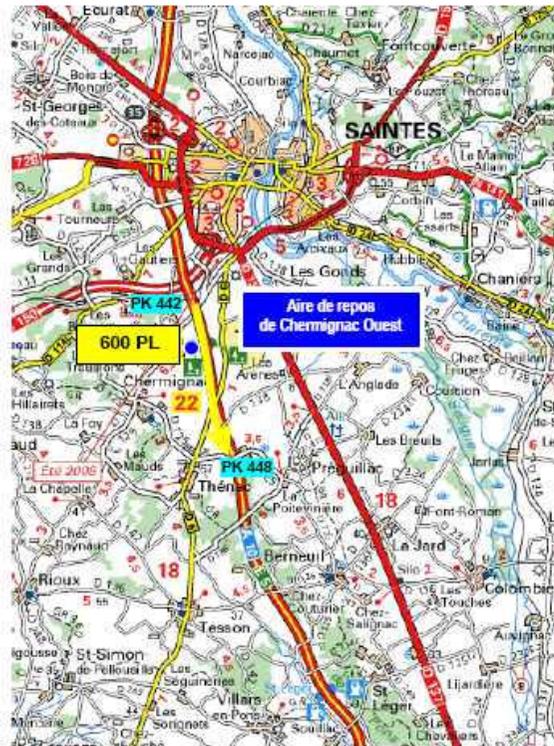
Référence PISO : A10 / 5

Chermignac Ouest  
Sens Poitiers - Bordeaux

Chaussée à 2 \* 2 voies

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

### Plan de situation



### Action des services



**Peloton de Saintes / EDSR de la Charente-Maritime**  
Tél : 05 46 00 50 60

- Présence à la pose de la signalisation du double sens.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation (VL) en amont du basculement de chaussée.
- Gestion et contrôle du stockage PL (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et du passage inférieur sans BAU).



**District de Saintes**  
Tél : 05 46 93 76 00

- Mise en place du balisage pour le basculement de chaussée
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage
- Surveillance du double sens.

Note : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

### Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux
Portail de services	PK : 441,51 / 444,38 / 446,91 / 450,36
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PK : 440,90 / 442,83 / 444,85 / 447,09 / 449,49
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PK : 441,012 / 442,582 / 443,912 / 446,162 / 448,162
Aire de services	Chermignac Ouest (pk 444,88)

### SECTION :

Echangeur n° 35 – SAINTES  
Echangeur n° 36 – PONS

### BASCULEMENT entre l'ITPC 441,012 et l'ITPC 448,162

(Distance entre ITPC nécessitant un arrêté préfectoral particulier autorisant 7 km de basculement)

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

### Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	448	Stockage sur 6 km.
Fin du stockage	442	
Nombre de voies circulées	1+1	Double sens
Nombre de file de PL stockés	2	Stockage PL sur BAU et VL
Capacité PL	600	
TMJA 2007 (2 sens)	28 723	
TMH PL (22h00 / 6h00)	49	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	90	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL avec report trafic de la RN10	225	Moyenne PL théorique (1)
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	> 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	8 h 30	Valeur théorique
Temps de stockage avec report du trafic RN10	2 h 30	Valeur théorique (1)

(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10

	PK d'alerte	444,00	Gendarmerie avertit le PC zonal
--	-------------	--------	---------------------------------

### Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Pré-positionnement du dépanneur VL proche du double sens (suite à réquisition préfectorale) et, une heure avant déstockage PL, réquisition préfectorale du dépanneur PL.

### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL.
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL.
TMD	Stockage avec les autres PL.

Note : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

### Dispositif de Communication

PMV : Bifurcation A10/A83, SEVRE, Saintes,  
PMV Gare : Niort-Est, Niort-Sud, St Jean d'Y, Saintes, Pons  
Radio Trafic 107.7

### Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur l'autoroute.

# Mesure PISO A10/7



PLAN INTEMPERIES SUD-OUEST

Référence PISO : A10 / 7

St CHRISTOLY  
Sens Poitiers - Bordeaux

Chaussée à 2 \* 2 voies

## Stockage des PL pleines voies avec basculement du trafic VL

### Plan de situation



### Action des services



Peloton St Aubin de Blaye / EDSR de la Gironde  
Tél : 05 56 90 47 00

- Présence à la pose de la signalisation du double sens.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation (VL) en amont du basculement de chaussée.
- Gestion et contrôle du stockage PL (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et du passage inférieur sans BAU).



District d'Ambarès/ Pt Appui St Aubin de Blaye  
Tél : 05 57 77 79 10

- Mise en place du balisage pour le basculement de chaussée.
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction de voie, suite au filtrage.
- Surveillance du double sens.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

### Points singuliers

Désignation	Sens Poitiers / Bordeaux
Portail de services	PK : 509,42 / 512,22 / 516,51 / 521,34
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PK : 510,64 / 512,96 / 515,28 / 516,96 / 518,60 / 520,26
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PK : 511,31 / 513,31 / 515,31 / 517,41 / 519,21
Aire de services	ST CHRISTOLY (pk 515,248)

### Dispositif de Communication

PMV : Rochefort, Saintes, St Aubin  
PMV Gare : Niort Sud, St Jean d'Y, Saintes, Pons, Mirambeau, St Aubin  
Radio Trafic 107,7

### Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et le basculement de chaussée au droit de la zone de stockage, les VL continuent sur l'autoroute.

### SECTION :

Echangeur n° 38 – BLAYE  
Barrière de Péage de VIRSAC

**BASCULEMENT entre l'ITPC 511,312 et l'ITPC 519,212**  
(Distance entre ITPC nécessitant un arrêté préfectoral particulier autorisant 8 km de basculement)

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

### Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	519	Stockage sur 6 km
Fin du stockage	513	
Nombre de voies circulées	1+1	Double sens
Nombre de file de PL stockés	2	Stockage PL sur BAU et VL
Capacité PL	600	
TMJA 2007 (2 sens)	29 794	
TMH PL (22h00 / 6h00)	58	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	103	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL avec report trafic de la RN10	225	Moyenne PL théorique (1)
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	> 8 h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	6 h	Valeur théorique
Temps de stockage avec report du trafic RN10	2 h 30	Valeur théorique (1)

(1) Trafic PL moyen relevé lors des déviations du trafic PL de RN10 vers A10

	PK d'alerte	515,00	Gendarmerie avertit le PC zonal
--	-------------	--------	---------------------------------

### Dispositions particulières :

Dès que le PK d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.  
Pré-positionnement du dépanneur VL proche du double sens (suite à réquisition préfectorale) et, une heure avant déstockage PL, réquisition préfectorale du dépanneur PL.

### Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

### Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.



**Tronçon Bordeaux – Saint-Geours de Maremne en sens Nord-Sud:**  
**Table d'aide à la décision**

**Liste de scenarii:**

Sc0: Mesures des PGT locaux (compétence départementale)

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)

Sc2: Mesures locale + Délestage plus large

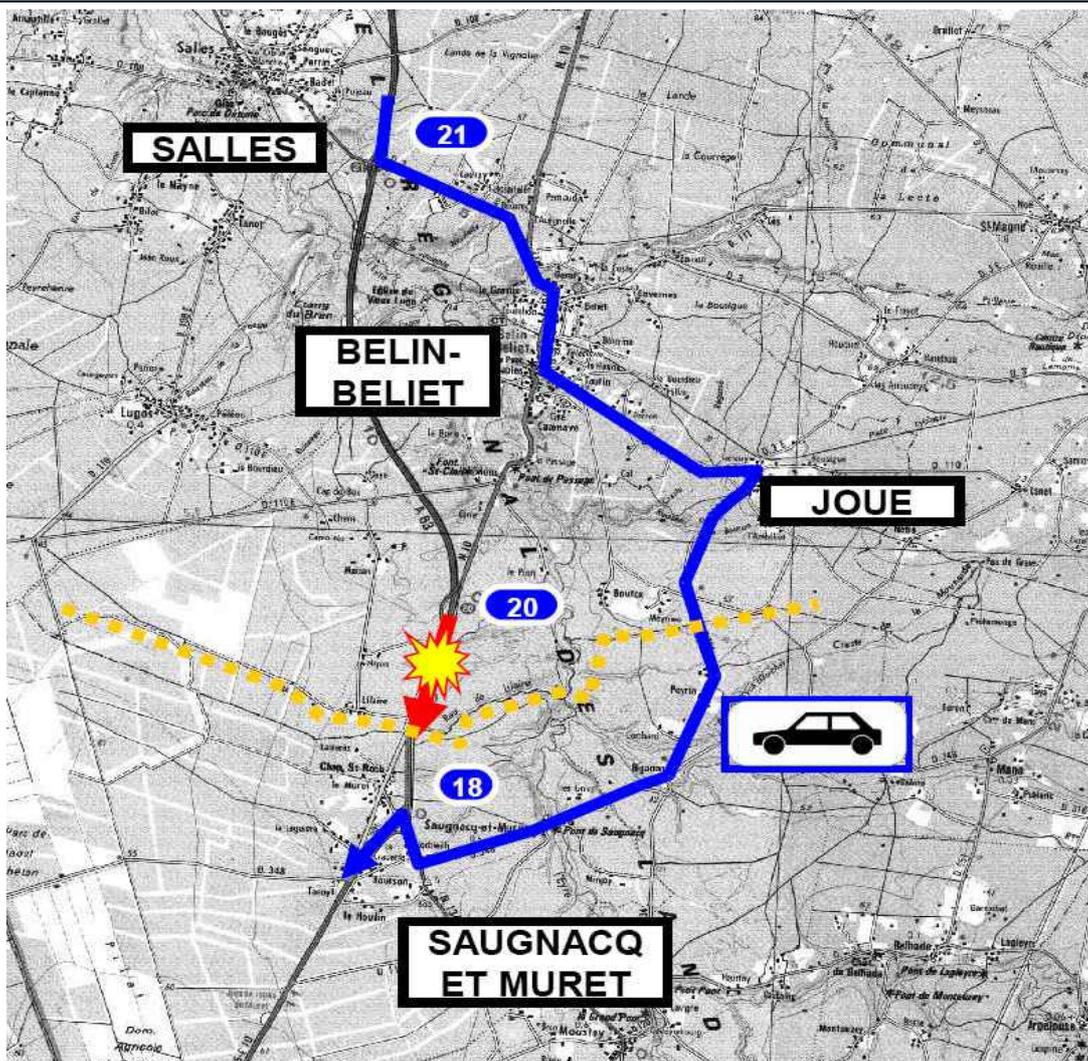
Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

Localisation de l'évènement	Entre échangeurs n°20 et n°18 de RN10	Reste du tronçon
Base	Sc1	Sc0

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Q ≤ 1200 veh/h	Sc2	Sc3
Q > 1200 veh/h	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
Sc0	Sc1	Sc2	Sc3		
●		●	●	Mesure du Plan de coupure des VRU de Gironde (activation pref 33) <b>ou</b> Mesure du Plan de coupure RN10 dans les Landes (activation pref 40) <b>ou</b> Mesure du Plan de coupure A63 dans les Landes (activation pref 40)	-
	●	●	●	Coupure en sens Sud-Nord entre Salles(A63-échangeur n°21) et Saugnacq-et-Muret (RN10-échangeur n°18) : Fermeture et Déviation par Sgl	150/152
		●	●	Mesure Palomar: AW12.1 Bis de Saint-Aubin de Blaye	154-155
		●	●	Itinéraire Alternatif Bordeaux – Langon – Saint-Geours de Maremne	156-157
		●	●	Itinéraire Alternatif A20-A62-A64	158-159
			●	Mesure PISO A63/1: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Lugos)	160
			●	Mesure PISO A63/3: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Cap de Pin)	161
			●	Mesure PISO A63/5: Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL (Magesq)	162
			●	Mesure PISO A63/10: Fermeture totale de l'axe A63 aux PL à Marcheprime	163

**Coupure en sens Sud-Nord entre Sagnacq-et-Muret (RN10-échangeur n°18) et Salles (A63-échangeur n°21)  
Fermeture et Déviation par Sgl**



Point de fermeture de l'autoroute  
itinéraire alternatif  
Section perturbée

**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur RN10 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné Sgl à partir de l'échangeur n°21.

**Itinéraire emprunté :**

RN10 sortie n°21 de l'A63 de Salles – RD 3 – RD651 – RD 348 – échangeur n°18 à Sagnacq et Muret

**Commentaires:**

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
15 km	42 km
7 min	41 min
Péage: non	Péage : non

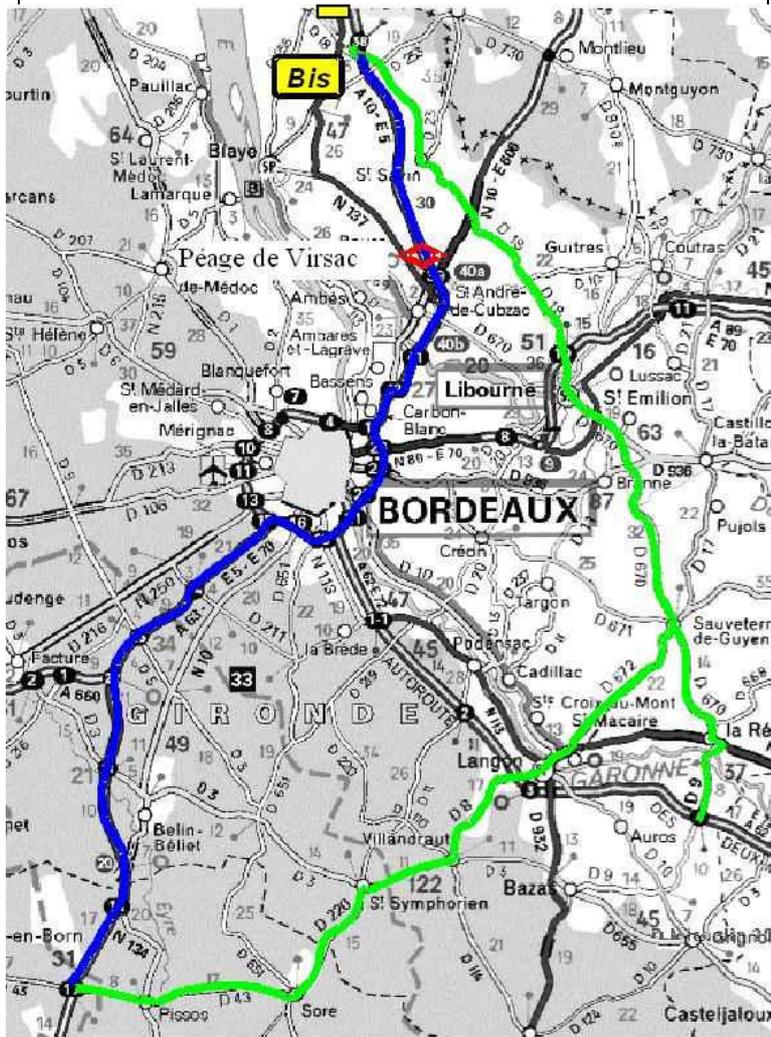
**Jalonnement de l'itinéraire S:**

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe.



<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>DIRA</b>	Tél: 05 56 06 50 65	Fax: 05 56 06 50 69	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie Nationale 40</b>	Tél: 05.58.06.56.33	Fax : 05.58.06.56.31	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie landaise de l'itinéraire alternatif			
<b>Gendarmerie Nationale 33</b>	Tél: 05 56 90 47 30	Fax: 05 56 90 47 40	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie girondine de l'itinéraire alternatif et la RN10.			
<b>CG 40</b>	Tél : 05.58.05.40.40	Fax : 05.58.05.41.41	
Surveillance du réseau			
<b>CG 33</b>	Tél : 05 57 35 21 80	Fax :	
Surveillance du réseau			

## Mesure Palomar AY 12.1 - Itinéraire BIS Saint-Aubin-de-Blaye - A10 Sortie 38



### Itinéraire emprunté :

Point de choix à la sortie n° 38

En Gironde : RD 132 – RD 18 – RD 910 – RD670 – Sauveterre – RD 672 – RD 8 – RD 3 – RD 220, dans les Landes : RD 43

Pour la branche La Réole, RD 670 à partir de Sauveterre.

### Caractéristiques des itinéraires :

Vers Liposthey

Réseau principal	Itinéraire Bis
130 km	173 km
1 h 10mn	2 h 40 mn
Péage : 2,80 €	Péage : 0 €

Différence de péage dans le cas de l'utilisation de la variante par A89 retour vers Bordeaux.

Vers La Réole

Réseau principal	Itinéraire Bis
118 km	115 km
1 h 10mn	1 h 40 mn
Péage: 6,20 €	Péage: 0 €

### Signalisation et information :

Directions signalées : BAYONNE TOULOUSE.

Un PMV alphanumérique informe les usagers de la mise en activation de l'itinéraire bis au niveau du point de choix.

La zone autoroutière en amont du point de choix est également couverte par le réseau radio 107,7 MHz

### Jalonnement de l'itinéraire bis :

Le jalonnement normalisé est en place sur la totalité de l'itinéraire pour les mentions Bayonne et Toulouse, qui se différencient à Sauveterre-de-Guyenne, où une branche renvoie vers La Réole, choix itinéraire gratuit par RD1013 (ex RN113) ou à péage par A62

### Commentaires

Cet itinéraire peut être employé en partie dans le cas d'autres mesures (Cf. mesure AY12.2) au niveau intersection avec RN10 (Cavignac). Les mesures AY11 et AY20 peuvent être employées en complément.

Au nord de Libourne, intersection avec A89 (échangeur n° 10) : possibilité de retour vers Bordeaux.

Compte tenu de la différence importante de temps de parcours entre l'itinéraire principal et le bis, il y aura lieu d'examiner précisément les situations réelles ; dans certains cas, l'utilisation du bis vers La Réole et A62 au moyen d'une info radio pourra être envisagée (augmentation moins importante du temps de parcours, de l'ordre de 30 mn).

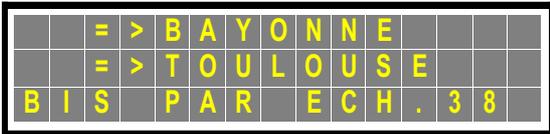
Le gestionnaire surveillera particulièrement l'écoulement du trafic au niveau du péage ; selon le niveau d'utilisation de ce bis, il est possible qu'un bouchon se crée et qu'il remonte sur l'axe. Dans ce cas, la mesure sera suspendue ou arrêtée, le PC Zonal sera immédiatement contacté.

Les retenues constatées à la barrière de péage de Virsac sont en général peu perturbantes malgré une longueur de bouchon mesurée relativement importante : c'est un bouchon qui s'écoule rapidement. En conséquence, les critères d'activation de la mesure prendront en compte un bouchon stabilisé supérieur à 15 km à vitesse d'écoulement lente (de l'ordre de 10 km/h).

## Mesure Palomar AY 12.1 - Itinéraire BIS Saint-Aubin-de-Blaye - A10 Sortie 38

<b>Critères d'activation</b> Ensemble bouchons cumulés entre éch.41 et Cestas > 20 km ou Bouchon à Virsac > 15 km avec un temps de traversée de l'ordre de 1 h 30 ou Incident majeur entre éch.38 et La Gardette	<b>Critères de désactivation</b> Fin de perturbation, ou Risque de bouchon en section courante suite péage saturé, ou Itinéraire bis saturé, ou Ensemble des bouchons < 10 km
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>			
1. Concertation avec les ASF, notamment sur la dureté du bouchon à la barrière. 2. Vérification de la praticabilité de l'itinéraire BIS (y compris branche de la Réole) auprès de GROUPGEND 33, DDSP 33 (C <sup>iat</sup> Libourne) et GROUPGEND 40 3. Envoi du message d'activation de la mesure à : ■ ASF Niort                              ■ ASF CCT Vedène 7. 4. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : ■ COZ                                      ■ DDSP33                              ■ GROUPGEND33                      ■ GROUPGEND40 ■ CG 40                                  ■ CG 33                                  ■ DDE 40                                  ■ DDE 33 ■ PREF.40                              ■ PREF.33                              ■ DIR Atlantique 8.			
ASF DRE de Niort	Tél : 05 49 32 54 00	Fax : 05 49 32 62 24	
5. Affichage d'un texte particulier destiné à informer les usagers de l'ouverture du Bis sur le PMV situé en amont du point de choix qui sera : <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div>			
ASF DRE d'Agen	Tél : 05 53 77 58 58	Fax : 05 53 77 58 50	
6. Information par Radio-Trafic 107.7 sur réseau ASF. Le PC Zonal demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message suivant relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés : « Le CRICR Sud-Ouest nous informe que suite à d'importantes perturbations sur la rocade de Bordeaux, un itinéraire de délestage a été mis en place sur l'autoroute A10 à hauteur de l'échangeur n°38 St Aubin de Blaye pour les usagers à destination de Bayonne et de Toulouse».			
CRICR Sud-ouest	Tél : 05 56 99 31 32	Fax : 05 56 93 07 68	
7. Le PC Zonal demande au CRICR Sud-Ouest la diffusion de messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel. Le CRICR Sud-Ouest assure la diffusion auprès des différents médias de sa zone d'action.			

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

ASF DRE de Niort	Tél : 05 49 32 54 00	Fax : 05 49 32 62 24	
Surveillance particulière de l'écoulement du trafic au droit du péage de la sortie 38			
DDSP 33	Tél : 05 57 55 28 30	Fax : 05 57 25 02 57	
Surveillance si nécessaire de l'écoulement du trafic dans la traversée de Libourne.			

## Itinéraire alternatif Bordeaux-Langon-Saint Geours de Marenne



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers de véhicules en transit sur A10 au nord de Bordeaux et en direction de l'Espagne d'une perturbation et les invitant à prendre l'itinéraire alternatif par l'A62 et Mont de Marsan.

### Itinéraires empruntés :

A630 sortie n°18 – A62 – A62 sortie n°3 de Langon -RN 524 – RD 932 – RN124 – A63 échangeur n°9 de Saint-Geours de Marenne

### Jalonnement de l'itinéraire alternatif:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
138 km	200 km
01h16 mn	02h42 mn
Péage: non	Péage : oui

### Commentaires:

## Itinéraire alternatif Bordeaux-Langon-Saint Geours de Marenne

<b>Critères d'activation</b> Durée de perturbation > 01h30 min Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>	Tél : 05.56.99.31.32	Fax : 05.59.83.95.14	
8. Concertation avec les préfetures de Landes et de Gironde, ASF-Agen et DIRA 9. Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 25%;">■ Préfecture 33</li> <li style="width: 25%;">■ Préfecture 40</li> <li style="width: 25%;">■ ASF DRE Agen</li> <li style="width: 25%;">■ DIRA</li> <li style="width: 25%;">■ CRICR SO</li> </ul> 10. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 25%;">■ CG 33</li> <li style="width: 25%;">■ CG 40</li> <li style="width: 25%;">■ Gendarmerie 33</li> <li style="width: 25%;">■ Gendarmerie 40</li> </ul>			
<b>DIRA</b>	Tél : 05.56.87.22.22	Fax : 05.56.87.16.83	
11. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.			
<b>ASF – DRE d'Agen</b>	Tél : 05.59.41.56.00	Fax : 05.59.41.56.19	
12. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68	
6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF ou le CRICR demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.			
<b>CRICR Sud-Ouest</b>	Tél : 05.56.99.31.32	Fax : 05.56.93.07.68	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
7. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.			

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>DIRA</b>	Tél : 05.56.87.22.22	Fax : 05.56.87.16.83	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie</b>	Tél :	Fax :	
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble de l'itinéraire			

## Itinéraire alternatif A20-A62-A64



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 informant les usagers de véhicules en transit en provenance de Paris (via Poitiers ou Limoges) ou de Brive et en direction de Biriatoú d'une perturbation sur la RN 10 et les invitant à prendre l'itinéraire alternatif par A20, puis A62 puis A64.

### Itinéraires empruntés :

### Jalonnement de l'itinéraire alternatif:

Utilisation des PMV sur les réseaux d'ASF- Niort (+ Cofiroute), DIRCO, ASF -Agen et ASF- Biarritz

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
437 km	717 km
04h06 mn	07h12 mn
Péage: oui	Péage : oui

### Commentaires:

## Itinéraire alternatif A20-A62-A64

<b>Critères d'activation</b> Durée de perturbation > 03h30 min Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>PCZ</b>												
1. <b>Concertation avec ASF et DIRA</b> 2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">■ Préfecture 33</td> <td style="width: 33%;">■ Préfecture 86</td> <td style="width: 33%;">■ Préfecture 19</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Niort</td> <td>■ DIRA</td> <td>■ DIRCO</td> </tr> <tr> <td>■ CRICR SO</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> 3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : 4. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.				■ Préfecture 33	■ Préfecture 86	■ Préfecture 19	■ ASF DRE Niort	■ DIRA	■ DIRCO	■ CRICR SO		
■ Préfecture 33	■ Préfecture 86	■ Préfecture 19										
■ ASF DRE Niort	■ DIRA	■ DIRCO										
■ CRICR SO												
<b>DIRA</b>	Tél : 05.56.87.22.22	Fax : 05.56.87.16.83										
5. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.												
<b>ASF – DRE de Niort</b>	Tél : 05 49 32 54 00	Fax : 05 49 32 62 24										
6. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.												
<b>DIRCO</b>	Tél : 05 55 30 90 80	Fax : 05 55 31 37 70										
7. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.												
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél : 04.90.32.73.59	Fax : 04.90.32.73.68										
1. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF ou le CRICR demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.												

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>DIRA</b>	Tél : 05.56.87.22.22	Fax : 05.56.87.16.83	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie</b>	Tél :	Fax :	
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble de l'itinéraire			



Stockage des PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Action des services

**Peloton gendarmerie autoroutière de MIOS / EDSR de la Gironde**  
Tél : 05 57 71 16 66

- Présence à la pose de la signalisation pour neutralisation des voies (BAU et voie lente)
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie de circulation
- Gestion et maintien des PL sur la zone de stockage (en particulier en tête et en queue du stockage et au niveau des accès de service et passage inférieur sans BAU)

**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place du balisage pour la neutralisation des voies
- Protection « queue du bouchon » en amont de la réduction des voies, suite au filtrage

(Renfort éventuel de la subdivision autoroutière de Villenave d'Ornon)

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Biriadou
Portail de services	PR : 43 + 872 / 41 + 484
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 37+ 0550 / 39+ 0800 / 41+ 0815 / 43 + 0825 / 45+0825
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 45 + 000 / 43 + 072 / 40 + 830 / 39 + 190
Aire de repos	Lugos (PR 39 + 800)

Dispositif de Communication

PMV sur la rocade, sur A10, A89 et A62

Radio FM 107,7 (Radio Trafic) :

« Neige sur ..... dans le cadre du plan PISO, tous les PL sur l'axe A63 en direction de Bayonne doivent stationner sur la zone aménagée à cet effet, sur la BAU »

SECTION :

Échangeur n°21 - Salles  
Échangeur n°20 - Belin Beliet

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	PR 46	Stockage sur 10 km
Fin du stockage	PR 36	
Nombre de voies circulées	2+1	1 (sens N/S) et 2 (sens S/N)
Nombre de file de PL stockés	1	Stockage sur BAU
Capacité PL	500	
TMJA 2007	28 500	
TMH PL (22h00 / 6h00)	100	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	5 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 00	Valeur théorique
PR d'alerte	38	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le PR d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'autoroute.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

La voie de droite est réservée à la circulation des forces de l'ordre et des services assistance aux chauffeurs Poids lourds.



Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Action des services



**Peloton autoroutier de Labouheyre**  
Tél : 05.58.04.41.60

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie en aval du biseau.
- Convoiyage, gestion et contrôle du stockage PL.



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place de la neutralisation voie lente pour la zone de stockage et du biseau de point de choix.
- Protection queue de bouchon en amont du tri.
- Surveillance du balisage.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Biriattou
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 28 + 800 / 31+ 500
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 26 + 500 / 28 + 520 / 30 + 300
Aire de repos	Néant

Dispositif de Communication

Remorque PMV.  
PMV au Muret.  
France Bleue Gascogne.

SECTION :

Échangeur n°16 - Labouheyre  
Échangeur n°15 - Cap de Pin

Délai de mise en œuvre = 1 h 30

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	PR 32 + 130	Stockage sur 5,3 km
Fin du stockage	PR 26 + 810	
Nombre de voies circulées	1	Stockage à cheval sur VL/BAU
Nombre de file de PL stockés	1	
Capacité PL	265	Moyenne des 4 sites de la RN10
TMJA 2007	26 350	
TMH PL (22h00 / 6h00)	85	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	240	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	3 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 00	Valeur théorique
PR d'alerte	29	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Dès que le PR d'alerte sera atteint, activation de la mesure amont de gestion des PL du PISO.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'axe.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.



Stockage PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Action des services



**Peloton autoroutier de Castets**  
Tél : 05.58.55.02.18

- Présence à la pose de la signalisation.
- Tri PL/VL au niveau de la section réduite à 1 voie en aval du biseau.
- Convoiyage, gestion et contrôle du stockage PL.



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place de la neutralisation voie lente pour la zone de stockage et du biseau de point de choix.
- Protection queue de bouchon en amont du tri.
- Surveillance du balisage.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Biriatoù
Portail de services	PR 71+900, PR 76+500
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 70+730 / 74+650 / 76+300
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 69+000 / 69+500 / 71+950
Aire de repos	Magescq au PR 78+250

Dispositif de Communication

Remorque PMV.  
PMV au Muret.  
France Bleue Gascogne.

SECTION :

Échangeur n°12 - Castets  
Échangeur n°11 - Magescq

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	PR 78 + 000	Stockage sur 9,4 km
Fin du stockage	PR 88 + 600	
Nombre de voies circulées	1	Stockage à cheval sur VL/BAU + aire
Nombre de file de PL stockés	1	
Capacité PL	570	
TMJA 2007	26 350	Moyenne des 4 sites de la RN10
TMH PL (22h00 / 6h00)	85	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (8h00 / 22h00)	240	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	6 h 40	Valeur théorique
Temps de stockage (8h00 / 22h00)	2 h 20	Valeur théorique

	PR d'alerte	71 + 000	Gendarmerie avertit le PC zonal
--	-------------	----------	---------------------------------

Dispositions particulières :

- Stockage voie lente en aval de l'aire de Magescq, puis remplissage de l'aire, puis stockage voie lente au niveau de l'aire, et enfin stockage en amont de l'aire.
- Dès que le PR d'alerte est atteint, activation de la mesure de stockage amont.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL / PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'axe.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL.

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.



**Fermeture totale de l'axe A63 aux PL à Marcheprime**

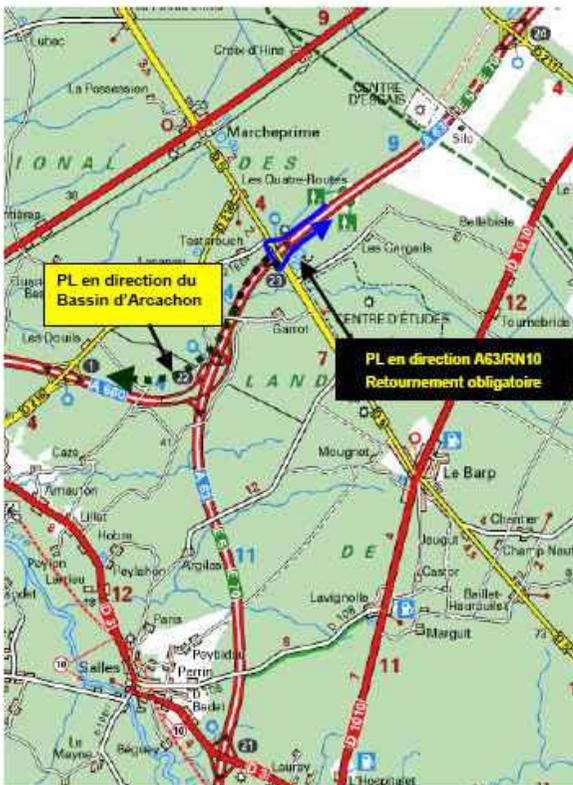
Mesure applicable dès saturation des zones de stockage PL de l'axe A63

Département concerné et coordonnées préfecture

Gironde : Tél 24h/24h : 05 56 90 60 60  
Fax 24h/24h : 05 56 90 60 67

Plan de situation

Délai de mise en œuvre = 2 h 00



Modalités de gestion des PL après fermeture

Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage uniquement) :

- Interception des PL et sortie obligatoire à l'échangeur n°23 de Marcheprime
- Retournement des PL en direction d'A63/RN10 sur l'échangeur n°23 vers Bordeaux.
- Le PL en direction du bassin d'Arcachon ne sont pas retournés. Ils sont renvoyés sur A63 pour emprunter A660 au niveau de l'échangeur n°22.

Dispositions particulières :

- En cas de besoin, le préfet de département pourra décider la mise en œuvre de mesures d'interception des PL circulant en direction de Bayonne sur les axes structurants périphériques (A62, A89, A10,....).
- Mesure exceptionnelle intervenant dans le cas de perturbations graves ou longues sur proposition de la préfecture de la Gironde : Convoyage des PL sous escorte policière vers le parking du Parc des Expositions de Bordeaux.

Action et coordonnées des services



**Peloton de gendarmerie de MIQS / EDSR Gironde**  
Tél : 05 57 71 16 66

- Présence à la pose de la signalisation pour la neutralisation de la voie de gauche (ou sortie obligatoire) sur l'A63 (cf traitement des VL).
- Tri PL/VL sur la voie de droite ou en sortie de l'échangeur (cf traitement des VL) :
  - Les PL sont sortis à l'échangeur n° 23 :
    - Ceux en direction d'A63/RN10 sont retournés au même échangeur sur A 63 vers Bordeaux.
    - Ceux en direction du bassin d'Arcachon suivent les VL sur A63 pour emprunter A660 (éch. n°22)
  - Les VL poursuivent leur route sur A63.



**DIR Atlantique**  
CIGT ALIENOR : 05 56 065 065

- Mise en place de la signalisation pour la neutralisation de la voie de gauche ou la fermeture avant l'échangeur n°23
- Diffuse l'information sur les VRU bordelaises



**CRS Autoroutière Aquitaine / Lormont**  
Tél : 05 56 31 79 22

- Si nécessaire, intervention pour renfort.

Traitement des VL

Suivant la situation (mesure activée de nuit, importance du trafic...) et pour mettre en sécurité les intervenants, une mesure de sortie obligatoire à tout véhicule à l'échangeur sera dans un premier temps mise en place pour ralentir la circulation et trier les VL/PL en sécurité.

Dès lors qu'une congestion sera provoquée, le tri VL/PL pourra s'opérer en pleine voie à vitesse réduite.

Les VL, canalisés par le tri, poursuivent dans les 2 cas leur route.

Traitement des véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Gérés comme les VL
Transport Animaux vivants	Gérés comme les VL
TMD	Gérés comme les PL

Nota : Les TV et TAV pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Information aux usagers (PL en particulier)

PMV PMV rocado bordelaise : « PL > 7.5 T, DIR.BAYONNE , A63 INTERDITE»

Radio FM 107.7 ( Radio Trafic) :

« L'axe A63 en direction de Bayonne est fermé aux PL à partir de l'échangeur n°23 de Marcheprime, dans le cadre du plan PISO. Les PL doivent s'acheminer au centre routier du lac pour être stockés.»

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Nota : Les actions des services pourront être adaptées aux exigences de la situation.

## Tronçon Biriadou – Saint-Geours de Maremne en sens Nord-Sud: Table d'aide à la décision

### Liste de scenarii:

Sc0: Mesures des PGT locaux (compétence départementale)

Sc1: Mesures de déviation interdépartementale (compétence zonale)

Sc2: Mesures locale + Délestage plus large

Sc3: Mesures locale + Délestage plus large + Gestion des Poids Lourds

Localisation de l'évènement	Entre échangeurs n°7 et n°6 de l'A63	Reste du tronçon
Base	Sc1	Sc0

Durée de l'évènement	01h00 ≤ D < 03h00	D ≥ 03h00
Frontière de Biriadou non impactée	Sc2	Sc3
Frontière de Biriadou impactée	Sc3	Sc3

Scénario				Mesure	cf page
Sc0	Sc1	Sc2	Sc3		
●		●	●	Mesure du Plan de coupure A63 dans les Landes (activation pref 40) <b>ou</b> Mesure du Plan de coupure A63 dans les Pyrénées-Atlantiques (activation pref 64)	-
	●	●	●	Coupure en sens Nord-Sud entre Ondres (échangeur n°7) et Bayonne-Nord (échangeur n°6): Fermeture et Déviation par S0	164-166
		●	●	Itinéraire alternatif VL entre Saint-Geours de Maremne (échangeur n°9) et Bayonne-Mousserolles (échangeur n°5.1)	168-169
		●	●	Déviation PL entre Saint-Geours de Maremne (échangeur n°9) et Bayonne-Mousserolles (échangeur n°5.1)	170-171
		●	●	Itinéraire alternatif par le Somport	172-173
		●	●	Itinéraire alternatif par le Perthus	174-175
			●	Mesure PISO A63/7: Stockage des PL pleine voie sans déviation du trafic VL(Labenne Ouest)	176
			●	Mesure PISO A63/9: Stockage des PL pleine voie sans déviation du trafic VL(Urugne)	177
			●	Mesure PISO A64/1: Stockage des PL pleine voie à la BP de Sames sans déviation du trafic VL	31

## Coupure en sens Nord- Sud entre Ondres (échangeur n°7) et Bayonne-Nord (échangeur n°6) Fermeture et Déviation par S0



Point de fermeture de l'autoroute  
itinéraire alternatif  
Section perturbée

### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers circulant sur A63 en sens Nord-Sud d'une perturbation et de la mise en place d'une déviation via l'itinéraire jalonné S0 à partir de l'échangeur n°7.

### Itinéraire emprunté :

A63 sortie n°7 de l'A63 d' Ondres – RD 85 - RD 810 (ex RN10) – avenue du 14 avril 1814 – RD 817 (ex-RN117) – échangeur n° 6 à Bayonne-Nord

### Commentaires:

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
9 km	13 km
6 min	16 min
Péage: oui	Péage : non

### Jalonnement de l'itinéraire S:

Signalisation de type temporaire mais placée en fixe. .

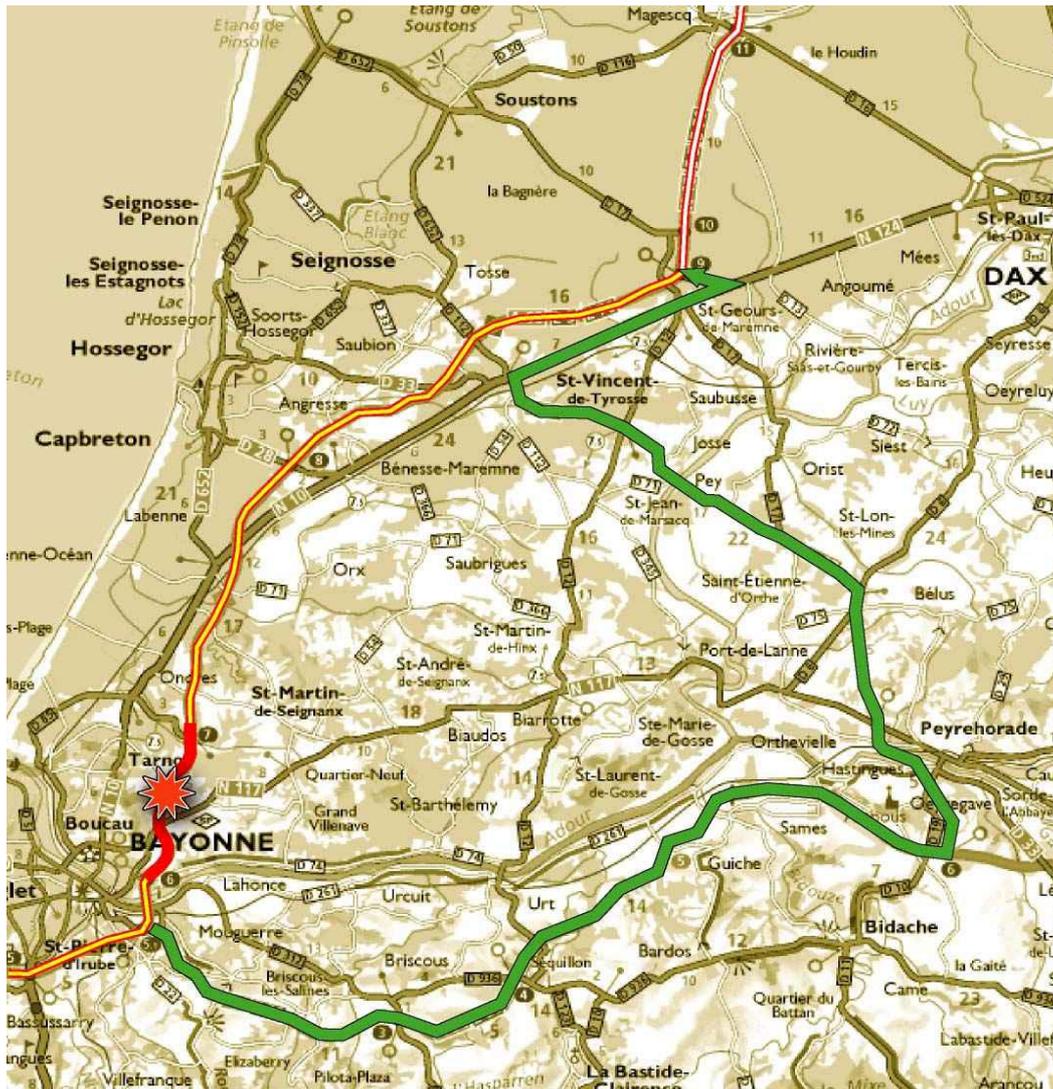


<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>	<a href="mailto:CCT@asf.fr">CCT@asf.fr</a>
<p>12. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.</p> <p>Le message est: «Sur la Côte Basque, l'autoroute A63 est coupée au niveau de l'échangeur 7 de Ondres en sens Nord-Sud. Une déviation jalonnée S0 est mise en place à partir de cet échangeur.».</p> <p>Le cas échéant, le CRICR Sud-Ouest conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</p>			

<b>Actions de surveillance et de régulation de points particuliers</b>			
<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>	<a href="mailto:drebi.telecom@asf.fr">drebi.telecom@asf.fr</a>
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie 64</b>	<b>Tél : 05 59 82 40 39</b>	<b>Fax : 05 59 82 81 13</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble des itinéraires			
<b>Gendarmerie 40</b>	<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie landaise de l'itinéraire alternatif			
<b>DDSP 64</b>	<b>Tél : 05 59 46 22 22</b>	<b>Fax : 05 59 46 22 74</b>	
Surveillance et régulation du trafic sur la partie urbaine de l'itinéraire			
<b>CG 40</b>	<b>Tél : 05.58.05.40.40</b>	<b>Fax : 05.58.05.41.41</b>	
Surveillance du réseau			
<b>CG 64</b>	<b>Tél : 06.74.06.64.32</b>	<b>Fax : 05.59.40.37.01</b>	<a href="mailto:pescapau@cg64.fr">pescapau@cg64.fr</a>
Surveillance du réseau			



## Sens Sud-Nord / Itinéraire alternatif Bayonne-Mousserolles – Saint Geours de Marenne



——— itinéraire alternatif  
——— Section perturbée

### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers de véhicules légers en transit sur A63 et en direction de Bayonne d'une perturbation et les invitant à prendre l'itinéraire alternatif par la RD33 au niveau de Peyrehorade puis l'A64.

### Jalonnement de l'itinéraire alternatif:

Signalisation fixe.

### Itinéraires empruntés :

RN10 sortie n°9 de Saint-Geours de Marenne – RD810 (ex-RN10) – RD33 – Entrée n°6 de l'A64 – A64 – RD1 – A63 échangeur n°5.1 de Bayonne-Mousserolles

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
34 km	67 km
17 mn	51 mn
Péage: oui	Péage : oui

**Commentaires:** Nécessite le jalonnement d'un « Bis Bayonne » entre Peyrehorade et Saint-Geours de Marenne

**Sens Nord-Sud /  
Itinéraire alternatif Bayonne-Mousserolles – Saint Geours de Marenne**

<b>Critères d'activation</b> Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
-----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

**Actions à mettre en œuvre par les services**

<b>PCZ</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.59.83.95.14</b>
<p><b>8. Concertation avec Préfecture 64, Préfecture 40 et ASF</b></p> <p>9. Envoi du message d'activation de la mesure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préfecture 64</li> <li>▪ ASF DRE Biarritz</li> <li>▪ DDE 64</li> <li>▪ Préfecture 40</li> <li>▪ CRICR SO</li> <li>▪ DDE 40</li> </ul> <p>10. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 40</li> <li>▪ Gendarmerie 64</li> <li>▪ Gendarmerie 40</li> </ul>		

<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>
<p>11. Information par PMV au PR .. de la RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire. 12. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</p> <div style="text-align: center; background-color: black; color: yellow; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><b>VL =&gt; BAYONNE A63 COUPEE A64 CONSEILLEE</b></p> </div>		

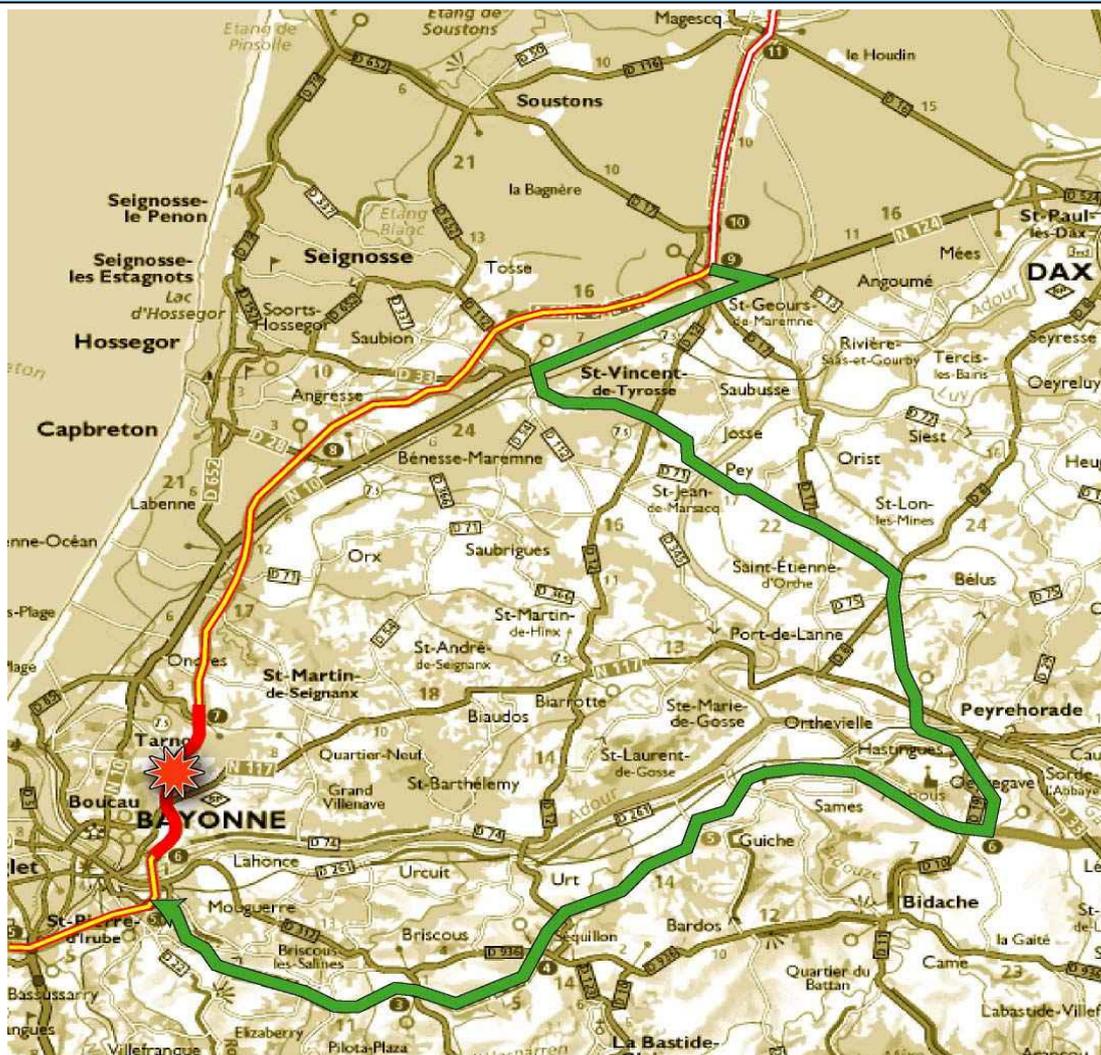
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>
<p>6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le message est: « Sur la Côte Basque, l'autoroute A63 est coupée au nord de Bayonne en sens Nord-Sud. Il est conseillé aux automobilistes d'emprunter l'A64 à partir de l'échangeur 9 de Saint-Geours de Marenne». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.</p>		

<b>CRICR Sud-Ouest</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.56.93.07.68</b>	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
7. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.			

**Actions de surveillance et de régulation de points particuliers**

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée		
<b>Gendarmerie 64</b>	<b>Tél : 05 59 82 40 39</b>	<b>Fax : 05 59 82 81 13</b>
Surveillance et régulation du trafic sur la partie pyrénéenne atlantique de l'itinéraire alternatif		
<b>Gendarmerie 40</b>	<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble des itinéraires		
<b>CG 40</b>	<b>Tél : 05.58.05.40.40</b>	<b>Fax : 05.58.05.41.41</b>
Surveillance du réseau		

**Sens Nord-Sud /  
Déviation PL entre Saint Geours de Marenne – Bayonne-Mousserolles**



 itinéraire alternatif  
 Section perturbée

**Signalisation et information :**

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les conducteurs de Poids Lourds en transit sur A63 et en direction de Bayonne d'une interdiction de circulation de l'obligation de prendre l'itinéraire alternatif par la RD33 au niveau de Peyrehorade puis l'A64.

**Itinéraires empruntés :**

RN10 sortie n°9 de Saint-Geours de Marenne – RD810 (ex-RN10) – RD33 – Entrée n°6 de l'A64 – A64 – RD1 – A63 échangeur n°5.1 de Bayonne-Mousserolles

**Jalonnement de l'itinéraire alternatif:**

Signalisation fixe.

**Caractéristiques des itinéraires :**

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
34 km	67 km
17 mn	51 mn
Péage: oui	Péage: oui

**Commentaires:** Nécessite le jalonnement d'un « Bis Bayonne» entre Saint-Geours de Marenne et Peyrehorade

Le renforcement de la mesure de la déviation PL par la présence d'agents supplémentaires des forces de l'ordre légèrement en amont de l'échangeur n°9 de la RN10 doit être étudiée.

**Sens Nord-Sud /  
Déviation PL entre Saint Geours de Marenne – Bayonne-Mousserolles**

**Critères d'activation**

Viabilité de l'itinéraire alternatif.

**Critères de désactivation**

Événement sur l'itinéraire alternatif.

**Actions à mettre en œuvre par les services**

<b>PCZ</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.59.83.95.14</b>
------------	-----------------------------	-----------------------------

8. **Concertation avec Préfecture 64, Préfecture 40 et ASF**
9. Envoi du message d'activation de la mesure à :
  - Préfecture 64
  - ASF DRE Biarritz
  - DDE 64
  - Préfecture 40
  - CRICR SO
  - DDE 40
10. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à :
  - CG 40
  - Gendarmerie 64
  - Gendarmerie 40

<b>DIRA</b>	<b>Tél: 05 56 06 50 65</b>	<b>Fax: 05 56 06 50 69</b>
-------------	----------------------------	----------------------------

11. Information par PMV au PR ... de la RN10 , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.
12. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.

**PL => BORDEAUX  
A63 INTERDITE  
SUIVRE A64**

<b>ASF – CCT de Vedène</b>	<b>Tél: 04.90.32.73.59</b>	<b>Fax: 04.90.32.73.68</b>
----------------------------	----------------------------	----------------------------

6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.  
Le message est: «Sur la Côte Basque, l'autoroute A63 est coupée au nord de Bayonne en sens Nord-Sud. Les conducteurs Poids Lourds en transit doivent emprunter l'A64 à partir de l'échangeur 9 de Saint-Geours de Marenne». Le cas échéant, le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières.

<b>CRICR Sud-Ouest</b>	<b>Tél : 05.56.99.31.32</b>	<b>Fax : 05.56.93.07.68</b>	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.

**Actions de surveillance et de régulation de points particuliers**

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	<b>Tél : 05.59.41.56.00</b>	<b>Fax : 05.59.41.56.19</b>
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée		
<b>Gendarmerie 64</b>	<b>Tél : 05 59 82 40 39</b>	<b>Fax : 05 59 82 81 13</b>
Surveillance et régulation du trafic sur la partie pyrénéenne atlantique de l'itinéraire alternatif		
<b>Gendarmerie 40</b>	<b>Tél : 05.58.06.56.33</b>	<b>Fax : 05.58.06.56.31</b>
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble des itinéraires		
<b>CG 40</b>	<b>Tél : 05.58.05.40.40</b>	<b>Fax : 05.58.05.41.41</b>
Surveillance du réseau		

## Itinéraire alternatif par le Somport



### Signalisation et information :

Information diffusée sur radio 107.7 et sur radios locales informant les usagers de véhicules en transit sur A63 et en direction de Saragosse d'une perturbation et les invitant à prendre l'itinéraire alternatif par l'A64 puis la RN134 au niveau de Pau.

### Itinéraires empruntés :

A63 sortie n°5.1 – A64 – RN134 – Tunnel du Somport – N330 – A23 – Zaragoza

### Jalonnement de l'itinéraire alternatif:

Signalisation fixe avec la mention Saragosse à partir de Pau.

### Caractéristiques des itinéraires :

Itinéraire normal	Itinéraire alternatif
314 km	363 km
03h20 mn	04h25 mn
Péage: 19,80 €	Péage : 5,10 €

**Commentaires:** L'activation de l'itinéraire nécessite une coordination internationale entre le Cricr de Bordeaux et le CGT de Saragosse. Il est par ailleurs extrêmement tributaire des conditions météorologiques en montagne.

## Itinéraire alternatif par le Somport

<b>Critères d'activation</b> Durée de perturbation > 03h00 min Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

<b>CRICR Sud-Ouest</b>	Tél : 05.56.99.31.32	Fax : 05.59.83.95.14													
<b>8. Concertation avec le CGT de Saragosse et DIRA</b> 9. Envoi du message d'activation de la mesure à : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">■ Préfecture 33</td> <td style="width: 33%;">■ Préfecture 40</td> <td style="width: 33%;">■ Préfecture 64</td> </tr> <tr> <td>■ ASF DRE Biarritz</td> <td>■ DIRA</td> <td>■ CRICR SO</td> </tr> </table> 10. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">■ CG 33</td> <td style="width: 33%;">■ CG 40</td> <td style="width: 33%;">■ CG 64</td> </tr> <tr> <td>■ Gendarmerie 33</td> <td>■ Gendarmerie 40</td> <td>■ Gendarmerie 64</td> </tr> </table>				■ Préfecture 33	■ Préfecture 40	■ Préfecture 64	■ ASF DRE Biarritz	■ DIRA	■ CRICR SO	■ CG 33	■ CG 40	■ CG 64	■ Gendarmerie 33	■ Gendarmerie 40	■ Gendarmerie 64
■ Préfecture 33	■ Préfecture 40	■ Préfecture 64													
■ ASF DRE Biarritz	■ DIRA	■ CRICR SO													
■ CG 33	■ CG 40	■ CG 64													
■ Gendarmerie 33	■ Gendarmerie 40	■ Gendarmerie 64													
<b>DIRA</b>	Tél : 05.56.87.22.22	Fax : 05.56.87.16.83													
11. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.															
<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	Tél : 05.59.41.56.00	Fax : 05.59.41.56.19													
12. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire. 13. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.															
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68													
6. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF ou le CRICR demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés.															
<b>CRICR Sud-Ouest</b>	Tél : 05.56.99.31.32	Fax : 05.56.93.07.68	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>												
7. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.															

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	Tél : 05.59.41.56.00	Fax : 05.59.41.56.19	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie</b>	Tél :	Fax :	
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble de l'itinéraire			



## Itinéraire alternatif par le Perthus

<b>Critères d'activation</b> Viabilité de l'itinéraire alternatif.	<b>Critères de désactivation</b> Événement sur l'itinéraire alternatif.
-----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Actions à mettre en œuvre par les services

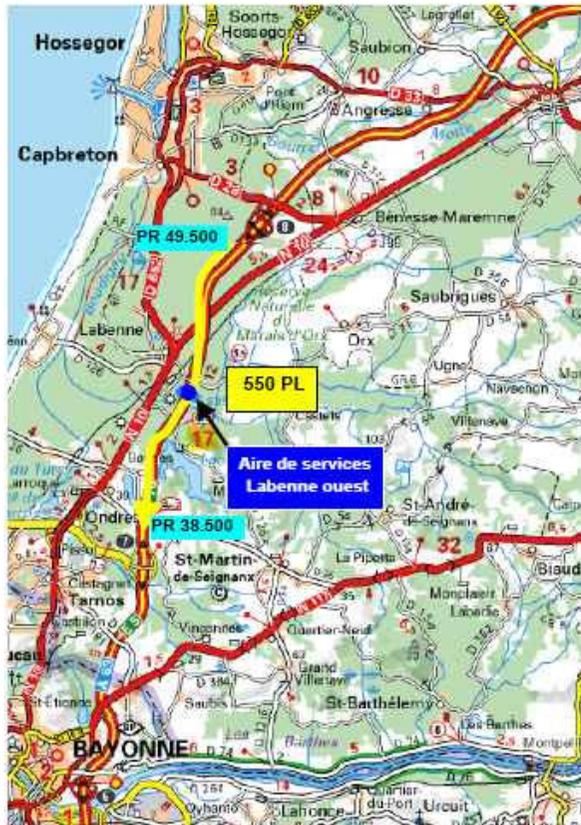
<b>CRICR Sud-Ouest</b>	Tél : 05.59.98.24.40	Fax : 05.59.83.95.14	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Concertation avec DIRA, DIRSO, ASF et le SCT de Barcelone</b></li> <li>2. Envoi du message d'activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préfecture 33</li> <li>▪ ASF</li> <li>▪ Préfecture 40</li> <li>▪ DIRA</li> <li>▪ Préfecture 64</li> <li>▪ CRICR SO</li> </ul> </li> <li>3. Envoi du message d'information des services de la mise en activation de la mesure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 33</li> <li>▪ Gendarmerie 33</li> <li>▪ CG 40</li> <li>▪ Gendarmerie 40</li> <li>▪ CG 64</li> <li>▪ Gendarmerie 64</li> </ul> </li> <li>4. Le CRICR Sud-Ouest diffuse des messages spécifiques en fonction de l'événement et de son évolution en temps réel auprès des partenaires et des différents médias de sa zone d'action.</li> </ol>			
<b>DIRA</b>	Tél : 05.56.87.22.22	Fax : 05.56.87.16.83	
<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol>			
<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	Tél : 05.59.41.56.00	Fax : 05.59.41.56.19	
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Information par PMV , affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> <li>7. Information par PMV mobile sur remorque, affichage du texte pré-établi par le gestionnaire.</li> </ol>			
<b>ASF – CCT de Vedène</b>	Tél: 04.90.32.73.59	Fax: 04.90.32.73.68	
<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Information 107.7 : le gestionnaire dispose d'une bibliothèque spécifique de messages préparés pour les différentes mesures touchant son réseau. ASF ou le CRICR demande au Centre de contrôle trafic (CCT) de diffuser le message relatif à la présente mesure, selon une fréquence qui est établie en fonction des événements constatés. Le cas échéant, le Préfet ou le CRICR conviendra avec ASF d'un message particulier, adapté à des circonstances particulières</li> </ol>			

### Actions de surveillance et de régulation de points particuliers

<b>ASF – DRE de Biarritz</b>	Tél : 05.59.41.56.00	Fax : 05.59.41.56.19	
Surveillance de l'écoulement du trafic sur la section perturbée			
<b>Gendarmerie</b>	Tél :	Fax :	
Surveillance et régulation du trafic sur l'ensemble de l'itinéraire			
<b>CRICR Sud-Ouest</b>	Tél : 05.56.99.31.32	Fax : 05.56.93.07.68	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
Le CRICR Sud-Ouest vérifie les conditions de viabilité du côté aragonais via le CGT de Saragosse			

**Stockage des PL pleine voie sans déviation du trafic VL**

Plan de situation



Action des services



**C.O.R.G. Pyrénées Atlantiques**  
Tél : 05 59 82 40 86  
Fax : 05 59 82 81 13

- Présence à la mise en œuvre du stockage
- Tri PL/VL avant la barrière de péage de Bénése et stockage des PL sur la section prévue.
- Gestion et maintien des PL sur la zone de stockage (en particulier en tête et en queue du stockage).



**C.O.R.G. Landes**  
Tél : 05 58 06 56 33  
Fax : 05 58 06 56 31

- Surveillance de la circulation sur RN 10.



**ASF Biarritz**  
Tél : 05 59 41 56 00 24h/24  
Fax : 05 59 41 56 19 24h/24

- Protection « queue du bouchon » en amont du tri et en queue de stockage
- Diffuse l'information.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Biriadou
Portail de services	PR 45
Poste d'appel d'urgence (PAU)	PR : 44,6 / 46,2 / 46,4
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 44,6 / 47,2
Aire de services	Labenne Ouest au PR 45

Dispositif de Communication

PMV sur RN 10 et A63  
PMV sur RN 124 au PK 1,7  
Radio trafic 107,7 sur toute l'A 63

SECTION :

**Barrière de péage de Bénése - Maremne**  
**Échangeur n°7 - Ondres**

Délai de mise en œuvre = 1 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	39,500	Stockage sur 11 km
Fin du stockage	49,500	
Nombre de voies circulées	1	Voie de gauche
Nombre de file de PL stockés	1	Stockage sur voie de droite
Capacité PL	550	
TMJA 2007	13 750	
TMH PL (22h00 / 6h00)	60	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	> 8h	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	2 h 15	Valeur théorique
PR d'alerte	44,000	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

Pour un événement non prévisible concernant A63 dans le sens Bordeaux-Biriadou (exemple : fermeture non concertée de la frontière espagnole), la zone de Magescq est activée simultanément.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri VL/PL et la zone de stockage PL, les VL continuent sur l'autoroute.

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.



Stockage des PL pleine voie sans déviation du trafic VL

Plan de situation



Action des services



**C.O.R.G. Pyrénées Atlantiques**  
Tél : 05 59 82 40 86  
Fax : 05 59 82 81 13

- Présence à la mise en œuvre du stockage
- Tri PL/VL en amont du stockage avant l'échangeur de St Jean de Luz sud
- Gestion et maintien des PL sur la zone de stockage (en particulier en tête et en queue du stockage).



**ASF Biarritz**  
Tél : 05 59 41 56 00 24h/24  
Fax : 05 59 41 56 19 24h/24

- Protection «queue du bouchon» amont de la réduction de voie, suite au tri VL / PL.
- Ferme l'entrée de l'échangeur n°2 aux VL
- Met en place la signalisation nécessaire sur la zone de stockage.
- Diffuse l'information (Sortie conseillée et entrée déconseillée aux VL à St Jean de Luz nord ...)



**DDSP Bayonne**  
Tél : 05 59 46 22 22  
Fax : 05 59 46 22 74

- Gestion des entrées PL sur l'échangeur de St Jean de Luz sud
- Surveillance de l'ex RN 10.

Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.

SECTION :

Échangeur n°2 - St Jean de Luz sud  
Barrière de péage de Bariatou

Délai de mise en œuvre = 2 h 00

Stockage des Poids-Lourds

Début du stockage	2 000	Stockage sur 5 km
Fin du stockage	7 000	
Nombre de voies circulées	1	Voie de gauche
Nombre de file de PL stockés	1	Stockage sur voie de droite
Capacité PL	250	
TMJA 2007	12 500	
TMH PL (22h00 / 6h00)	60	Moyenne PL hiver 2007/08
TMH PL (6h00 / 22h00)	250	Moyenne PL hiver 2007/08
Temps de stockage (22h00 / 6h00)	4 h 00	Valeur théorique
Temps de stockage (6h00 / 22h00)	1 h 00	Valeur théorique
PR d'alerte	2 000	Gendarmerie avertit le PC zonal

Dispositions particulières :

- Un ½ tour des PL à la barrière de Bariatou sera mis en œuvre tant que la zone de stockage ne sera pas opérationnelle. Cette mesure évitera d'avoir des PL bloqués sur la descente de Bariatou avant la zone de stockage au PR 2.
- Les mesures de stockage PL en direction de Bariatou de Labenne ouest (A63) et de Sames (A64) seront activées simultanément.
- En cas de nécessité ou par précaution et sécurité, déviation des VL par la RN 10 avec tri VL/PL en amont de l'échangeur de St Jean de Luz sud (éch. n°2).
- Critère de suspension de la mesure de stockage :** Remontée du bouchon dû à la réduction de voie pour le tri VL/PL au niveau l'entrée de l'échangeur n°3 St Jean de Luz nord.

Véhicules particuliers

Type de véhicule	Consignes
Transport de voyageurs	Traités comme les VL
Transport Animaux vivants	Traités comme les VL
TMD	Stockage avec les autres PL

Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, les transports de voyageurs et d'animaux vivants pourront circuler jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.

Traitement des VL

Après la section concernée par le tri PL/VL et le stockage PL, les VL continuent sur l'axe (sauf dispositions particulières ci-dessus)

Assistance aux Chauffeurs

Ces procédures seront précisées par les services départementaux concernés en application des principes généraux définis au § 1.4 du PISO.

Points singuliers

Désignation	Sens Bordeaux / Bariatou
Portail de services	Néant
Poste d'appel d'urgence (PAU)	Tous les 2km
Interruption Terre Plein Central (ITPC)	PR : 8.800 / 5.300 / 4.900 / 2.700
Aire de repos	Urrugne (PR 5.500)

Dispositif de Communication

1 PMV au PR 14 sens Bordeaux - Bariatou  
Radio d'information autoroutière 107.7 sur toute l'A 63

## **8. Vie et maintenance du plan**

### **8.1 Nom du service administrateur**

La Direction Régionale de l'Équipement de l'Aquitaine est l'administrateur du « Plan de de Gestion du Trafic Corridor Atlantique ».

### **8.2 Rôle du service administrateur**

Le rôle du service administrateur consiste à :

- Organiser la diffusion du plan,
- Organiser la présentation du plan aux médias,
- Organiser les formations,
- Animer les débriefings et élaborer des bilans après crise,
- Réexaminer le plan (organisation, mesures,...) à partir des résultats des évaluations et/ou des évolutions du réseau puis faire valider les modifications qui s'en suivent,
- Mettre à jour le document « Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique »,
- Diffuser les mises à jours,
- Organiser un exercice annuel s'il n'y a pas de déclenchement prévu du plan dans l'année.

### **8.3 Rôle des services acteurs**

Le rôle des services acteurs consiste à :

- Diffuser le plan en interne à leur service,
- Assurer la formation de leurs personnels,
- Elaborer et adapter les cahiers de consignes ou fiches réflexes,
- Remonter à l'administrateur les modifications de référentiels (annuaire, infrastructures, restrictions,...)

## 9. Annuaire

<i>Nom du Service</i>	<i>Tél</i>	<i>Fax</i>	<i>E-mail</i>
Agencia de Mobilitat d'Andorra			
ASF – DRE d'Agen	05.37.75.58.58	05.53.77.58.50	<a href="mailto:dreag@telecom.fr">dreag@telecom.fr</a>
ASF – DRE de Biarritz	05.59.41.56.00	05.59.41.56.19	<a href="mailto:drebi@telecom.fr">drebi@telecom.fr</a>
ASF – DRE de Brive	05.55.87.84.00	05.55.87.84.05	<a href="mailto:drebr@telecom.fr">drebr@telecom.fr</a>
ASF – DRE de Niort	05.49.32.55.00	05.49.32.62.24	<a href="mailto:dreni@telecom.fr">dreni@telecom.fr</a>
ASF – CCT de Vedène	04.90.32.73.59	04.90.32.73.68	
CG 16			
CG 17			
CG 33			
CG 40	05.58.05.40.40	05.58.05.41.41	
CG 64	05.59.11.44.64	05.59.11.46.10	
CG 79			
CG 86			
CGT de Valladolid	0034.983.201.405	0034.983.393.518	<a href="mailto:cgt.jptva@dgt.es">cgt.jptva@dgt.es</a>
CGT de Zaragoza	0034.976.306.575	0034.976.306.518	
COFIROUTE			
CRICR Sud-Ouest	05.56.99.31.32	05.56.93.07.68	<a href="mailto:exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr">exploitation.cricr-sud-ouest@info-routiere.gouv.fr</a>
DDE 16			
DDE 17			
DDE 33			
DDE 40	05.58.51.30.56	05.58.51.30.64	
DDE 64	05.59.80.86.00	05.59.80.86.06	
DDSP 64 (Pau)	05.59.98.23.00	05.59.27.70.78	
DDSP 64 (Bayonne)	05.59.46.22.22	05.59.46.22.74	
DIRA (CIGT Alienor)	05.56.87.22.22	05.56.87.16.83	
DRE Aquitaine			
EMZ			
ETKZ – CGTE (Bilbao)	0034.946.074.108	0034.946.074.144	<a href="mailto:ETKZBurua@trafiko.net">ETKZBurua@trafiko.net</a>
Gendarmerie 16			
Gendarmerie 17			
Gendarmerie 33			
Gendarmerie 40	05.58.06.56.33	05.58.06.56.31	
Gendarmerie 64 (CORG )	05.59.52.56.31	05.59.52.56.39	
Gendarmerie 64 (PA Bayonne)	05.59.82.40.00	05.59.82.40.46	
Gendarmerie 79			
Gendarmerie 86			
Préfecture 16			

<i>Nom du Service</i>	<i>Tél</i>	<i>Fax</i>	<i>E-mail</i>
Préfecture 17			
Préfecture 33			
Préfecture 40	05.58.06.58.06	05.58.75.83.81	
Préfecture 64	05.59.98.24.40	05.59.83.95.14	
Préfecture 79			
Préfecture 86			
SAMU	15		
SCT (Barcelone)			
SDIS 16			
SDIS 17			
SDIS 33			
SDIS 40	05.58.82.74.74	05.58.78.10.25	
SDIS 64	05.59.80.65.35	05.59.80.65.03	
SDIS 79			
SDIS 86			

## 10. Annexe I : Modèles d'arrêtés



**ARRÊTÉ**  
portant déclenchement  
du Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique

Le Préfet de la zone de défense Sud-Ouest,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique approuvé-le

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement de l'Aquitaine,

**ARRÊTE:**

ARTICLE 1 : Le Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique est déclenché à compter de ce jour. Compte tenu des conditions de circulation sur ..... dans le sens ....., il est fait application du scénario n°..... dont les modalités de restriction de la circulation sur tout ou partie de ..... sont jointes en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : En fonction de l'évolution des événements, le passage à un autre scénario pourra s'effectuer sur simple décision préfectorale.

ARTICLE 3 : Les modalités de circulation décrites dans les scénarii indiqués aux articles 1 et 2 du présent arrêté ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de secours,
- aux véhicules de gendarmerie,
- aux véhicules de police,
- aux véhicules de l'exploitant .....,
- aux véhicules de la DDE.

ARTICLE 4 : La circulation sur ..... est réglementée et suivra les prescriptions du scénario indiqué à l'article 1 ou à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La pré signalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation relative à la coupure de ..... sont à la charge et sous la responsabilité de ..... exploitant ..... La mise en place, le maintien et l'entretien

de la signalisation de prescription et de déviation sont à la charge et sous la responsabilité conjointe du Conseil Général de..... et de .....

ARTICLE 6 : Application du présent arrêté sera adressé à:

- M. le Préfet de la Charente,
- M. le Préfet de la Charente-Maritime,
- M. le Préfet de la Gironde,
- M. le Préfet des Landes,
- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Préfet des Deux-Sèvres,
- M. le Préfet de la Vienne,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde,
- M. le Président du Conseil Général des Landes,
- M. le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres,
- M. le Président du Conseil Général de la Vienne,
- M. le Général, commandant la Région Gendarmerie du Sud-Ouest,
- M. le Directeur Régional de l'Exploitation des ASF à Biarritz,
- M. le Directeur Régional de l'Exploitation des ASF à Niort,
- M. le Directeur Régional de l'Equipement de l'Aquitaine,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente-Maritime,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Landes,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Deux-Sèvres,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Vienne,
- la Direction Collégiale du CRICR du Sud-Ouest,

qui sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, publié au Recueil des Actes Administratifs des départements.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté sera adressée pour information à:

- 
- M. le Directeur du Centre de Gestion du Trafic d'Euskadi de Bilbao,
- M. le Directeur du Centre de Gestion du Trafic de Saragosse,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne.

Le Préfet,



**ARRÊTÉ**  
portant fin du déclenchement  
du Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique

Le Préfet de la zone de défense Sud-Ouest,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Considérant que les conditions de circulation sont normales sur .....,

Considérant que les dispositions prises par l'arrêté préfectoral du ..... décidant du déclenchement du Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique peuvent être levées,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement de l'Aquitaine,

**ARRÊTE:**

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral du ..... portant déclenchement du Plan de Gestion du Trafic Corridor Atlantique sont levées à compter du ..... à ..... heures.

ARTICLE 2 : Application du présent arrêté sera adressé à:

- M. le Préfet de la Charente,
- M. le Préfet de la Charente-Maritime,
- M. le Préfet de la Gironde,
- M. le Préfet des Landes,
- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Préfet des Deux-Sèvres,
- M. le Préfet de la Vienne,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente,
- M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde,
- M. le Président du Conseil Général des Landes,
- M. le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres,
- M. le Président du Conseil Général de la Vienne,
- M. le Général, commandant la Région Gendarmerie du Sud-Ouest,
- M. le Directeur Régional de l'Exploitation des ASF à Biarritz,
- M. le Directeur Régional de l'Exploitation des ASF à Niort,

- M. le Directeur Régional de l'Equipement de l'Aquitaine,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente-Maritime,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Landes,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement des Deux-Sèvres,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement de la Vienne,

qui sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, publié au Recueil des Actes Administratifs des départements.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera adressée pour information à:

- la Direction Collégiale du CRICR du Sud-Ouest,
- M. le Directeur du Centre de Gestion du Trafic d'Euskadi de Bilbao,
- M. le Directeur du Centre de Gestion du Trafic de Saragosse,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne.

Le Préfet,

**Département  
Sécurité  
Exploitation  
Information  
Routières**

**Centre d'Études  
Techniques  
de l'Équipement  
du Sud-Ouest**

**Rue Pierre Ramond  
BP 10  
33166  
Saint-Médard-en-Jalles  
Cedex  
Téléphone :  
05 56 70 66 33  
télécopie :  
05 56 70 67 33**